
**L'ACTION CULTURELLE
EN BOURGOGNE :
LIEN SOCIAL ET TERRITORIAL**



« L'ACTION CULTURELLE EN BOURGOGNE : LIEN SOCIAL ET TERRITORIAL »

AVIS

présenté par

Daniel MARTIN et Jean PIRET

COMMISSION N°4

Politiques sociales, politiques de la ville et de l'habitat, politiques de la santé et du sport,
politiques culturelles et loisirs

SEANCE PLENIERE DU 10 OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
CAHIER DES CHARGES.....	2
INTRODUCTION SUR L'AUTO-SAISINE.....	5
ACTION CULTURELLE ET TERRITOIRE	6
ACTION CULTURELLE ET EDUCATION	7
ACTION CULTURELLE ET FORMATION.....	8
ACTION CULTURELLE ET COMMUNICATION.....	9
ACTION CULTURELLE ET « NON PUBLIC »	10
CONCLUSION	11



Commission n° 4

« Politiques sociales, politiques de la ville et de l'habitat, politiques de la santé et du sport, politiques culturelles et loisirs »

L'action culturelle en Bourgogne : lien social et territorial.

Rapporteurs : MM. Daniel MARTIN et Jean PIRET

Cahier des charges

1 - Contexte de l'auto-saisine

Dans son sens anthropologique, la culture rend compte de l'état d'une société à un moment donné dans son rapport au symbolique, dans sa façon de vivre et d'être, dans sa vision du monde, sa production artistique, son patrimoine, etc.

L'action culturelle quant à elle est un ensemble d'initiatives finalisées, au service d'une politique culturelle sur un territoire. Cette dernière est une représentation de ce qu'il faut transformer en animant des actions.

Il existe un modèle français d'action culturelle, caractérisé par une importante intervention publique. D'ailleurs, l'égal accès des citoyens à la culture est inscrit dans le Préambule de la Constitution de 1946. Il incombe donc aux autorités publiques, l'Etat en premier chef, d'assurer à tous la possibilité de prendre part à la vie culturelle.

L'action culturelle participe à la fois à l'autonomie de l'individu, à sa citoyenneté, à son insertion dans la cité, mais aussi au développement économique et social et à l'attractivité des territoires.

Les pratiques culturelles sont très diverses, elles varient selon le milieu social, l'offre environnante, la communication, le développement personnel. Des inégalités persistent entre les individus malgré les efforts des politiques publiques : tous n'ont pas le même accès aux pratiques culturelles. D'ailleurs, l'accès à la culture et au patrimoine pour le plus grand nombre revient régulièrement dans les préoccupations et les discours des représentants de l'Etat et des collectivités locales.

Une analyse sociologique des pratiques culturelles fait apparaître différentes formes de culture, qui ont des interconnexions entre elles. On peut ainsi parler de culture cultivée, de culture populaire et, nouveau phénomène prenant le pas sur les deux autres, de culture de masse.

D'où les questions qui motivent cette auto saisine : qu'est-ce qui distingue ces trois cultures et comment une action culturelle permet-elle de maintenir cette diversité créatrice, notamment dans le contexte d'émergence des nouvelles technologies et des écarts intergénérationnels ?

2 - Champ de l'auto-saisine

On s'accordera sur ce constat : il existe des fractures, de l'exclusion, en matière culturelle. D'où viennent ces fractures ? Sont-elles sociales, idéologiques, voire territoriales ? Les politiques culturelles et les actions qui en découlent peuvent-elles les réduire ?

Les politiques culturelles de l'Etat et des collectivités territoriales participent-elles réellement à la réduction des inégalités d'accès à la culture, en particulier en Bourgogne, région déjà marquée par une fracture territoriale entre urbain et rural ?

L'Education nationale joue-t-elle bien le rôle d'appui à un éveil culturel, qui est sa mission historique dans notre pays ?

L'Education populaire est-elle toujours agent de médiation et de popularisation de la culture et des arts en général ?

Ces politiques sont-elles bien coordonnées ?

3 - Objectif de l'auto-saisine

Une fois identifiées les raisons qui entravent l'accès à la culture du plus grand nombre, la Commission établira une liste de propositions pour favoriser l'accès de tous à la culture, pour encourager la diversité culturelle (culture cultivée, culture populaire, culture de masse...) et plus globalement l'action et les pratiques culturelles.

La liste de préconisations aura pour but de favoriser en ce domaine les actions des collectivités territoriales de Bourgogne, en particulier par le biais de la médiation culturelle.

4 - Modalités de travail

La Commission s'appuiera, entre autres, sur les données quantitatives et qualitatives de l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble, sur les études concernant la pratique culturelle en France et en Bourgogne publiées régulièrement par le Département études et perspectives du ministère de la Culture, sur une analyse des politiques proposées par les collectivités territoriales, notamment par le Conseil régional de Bourgogne, etc.

Liste des auditions possibles (liste non exhaustive) :

L'Etat et ses services déconcentrés :

- la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) (un représentant par domaine concerné),
- le Rectorat.

Les collectivités territoriales :

- le Conseil régional,
- les Conseils généraux,
- la Ville de Dijon ou le Grand Dijon,
- des villes moyennes, des Pays et des collectivités rurales,
- la Fédération nationale des communes pour la culture (FNCC).

Les institutions culturelles (création et diffusion) :

- le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) et le Consortium,
- des représentants des lieux de diffusion de spectacle vivant (théâtre, danse, musique, cirque) autour d'une table ronde,
- le Centre d'art de Pougues-lès-Eaux (résidence d'artistes),
- le Centre régional du livre,
- l'Association des personnels scientifiques des musées de Bourgogne,

- le Centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI).

Les associations et l'initiative privée :

- les associations d'éducation populaire (CEMEA, Foyers ruraux, Léo Lagrange, Francas, Ligue de l'enseignement, MJC...) autour d'une table ronde,
- l'Université pour tous,
- l'Atheneum.

Echéance

Septembre 2013.

Suivi de l'auto-saisine

- ➡ Les rapporteurs seront chargés du suivi.
- ➡ Le rapport et l'avis seront diffusés à l'ensemble des auditionnés, des élus et des acteurs du secteur.
- ➡ Les rapporteurs présenteront l'avis au Conseil régional de Bourgogne,
- ➡ Les rapporteurs définiront, d'après les orientations données à l'auto-saisine, des axes prioritaires d'évaluation.

INTRODUCTION SUR L'AUTO-SAISINE

La Nation française et son peuple se sont constitués progressivement au long des siècles. Ils résultent de processus complexes d'identification et de socialisation de populations aux origines diverses, aux valeurs culturelles spécifiques. C'est au XVI^{ème} siècle que Michel de Montaigne, forgeant le concept de l'Homme universel, transcende les diversités culturelles caractérisant les différentes provinces et leur population, concept développé ensuite pendant la Révolution par Condorcet notamment.

La culture dans ses différentes formes (instituée, populaire, de masse) est l'outil essentiel de la cohésion sociale. Elle participe pleinement au rayonnement de la France et de ses territoires, dont la Bourgogne. Outre ces portées sociétales qui permettent le maintien de la diversité culturelle de la France, la culture, ciment de l'unité politique, joue un rôle important et déterminant dans la vie économique du pays. Stimulant la créativité, elle est source de richesse. L'action culturelle est une condition nécessaire à la valorisation du patrimoine, au développement d'un territoire, au bien-être de ses populations et à son attractivité.

L'analyse de 50 ans de politique culturelle volontariste révèle cependant des fractures importantes. Une part non négligeable de la population ne fréquente aucun équipement culturel. Cet avis apporte un certain nombre de réponses et préconisations à ce problème.

Si la culture ne relève pas des compétences obligatoires des collectivités, dans la pratique, toutes mènent ou soutiennent des actions culturelles. Leurs responsables politiques doivent conduire un véritable projet culturel pour éviter l'appauvrissement et créer les conditions d'un développement harmonieux de leur territoire et gommer les inégalités sociales.

La culture est l'affaire de tous. Elle est condition de l'émancipation de l'être humain. Cependant, pour l'appréhender, certaines clés sont nécessaires. C'est pourquoi chaque acteur de la culture doit se sentir impliqué, se vivre comme un médiateur, un passeur de la culture. Cette médiation est une fonction, un rôle, et non un métier.

La fonction de médiation, du fait de son caractère transversal, se retrouve dans les 5 préconisations que le CESER va développer :

- Action culturelle et territoire,
- Action culturelle et éducation,
- Action culturelle et formation,
- Action culturelle et communication,
- Action culturelle et « non public ».

ACTION CULTURELLE ET TERRITOIRE

L'action culturelle doit prendre en compte l'intégralité du territoire bourguignon, tant dans ses dimensions humaine, géographique, géologique, patrimoniale, économique, qu'institutionnelle et administrative.

Le CESER préconise :

- D'intégrer un volet culturel dans les schémas d'aménagement du territoire. En effet aujourd'hui, pour exemple, le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, ainsi que les Schémas de cohérence territoriale, n'en comprennent pas.
- De fonder tout projet culturel sur l'analyse de la spécificité des territoires (urbain ou rural, populations) et sur les ressources culturelles disponibles (artistes, associations, équipements, patrimoine).
- De penser le territoire d'action en fonction du projet et des populations. Aujourd'hui, les villes sont les collectivités les mieux placées pour exercer la compétence culturelle car elles disposent des outils, des moyens humains, financiers et des équipements. Mais il faut également dépasser les structures administratives, mener des projets au niveau de l'intercommunalité et des Pays par exemple, notamment pour dynamiser l'action culturelle là où elle est encore peu présente.
C'est pourquoi le CESER préconise la création d'un **espace de concertation** qui réunirait des élus urbains, ruraux, départementaux, régionaux, des acteurs culturels au sein d'une plateforme non instituée, sous la responsabilité conjointe de l'Etat et la Région. Il deviendrait le lieu de la concertation, de la réflexion et de la préconisation de l'action culturelle en Bourgogne. C'est la raison pour laquelle la compétence culturelle doit être maintenue dans les prérogatives régionales.
- De créer une synergie entre les collectivités et l'ensemble des acteurs, dont les associations, pour mener leurs projets culturels. Pour ce qui est de la médiation nécessaire à l'appropriation de la culture par tous, les associations d'Education populaire doivent voir leur rôle se renforcer, la médiation étant au cœur de leur mission.

ACTION CULTURELLE ET EDUCATION

La pratique culturelle participe à la construction du sens des valeurs de l'enfant et de l'adolescent. Elle développe et valorise leurs potentialités sensibles, enrichit leurs capacités d'analyse, de réflexion et d'abstraction. Elle est donc vectrice d'émancipation. C'est pourquoi elle doit trouver pleinement sa place dans le processus d'éducation, à la fois sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

- L'Education nationale doit avoir pour rôle d'éduquer l'enfant, pas seulement de lui apporter un socle de base de connaissance. C'est pourquoi elle doit renforcer l'enseignement artistique et culturel pourtant très présent dans les textes officiels. Il permet à l'enfant et au jeune de développer son esprit critique et son ouverture au monde (capacités d'observation, de représentation, d'organisation et de méthodologie, de rhétorique, de choix d'outils et de techniques, etc. et de découvrir d'autres cultures et formes artistiques.) Les différentes activités culturelles déjà conduites en milieu scolaire (résidences d'artistes, contrats locaux d'éducation artistique, classes à horaires aménagés) doivent être amplifiées¹.
Par ailleurs, la réforme du temps scolaire a pour conséquence de libérer du temps pour la pratique d'activités. Ce temps doit être l'occasion de mener de véritables projets culturels accessibles à tous. Cela nécessite la mise à disposition de moyens humains mais aussi de moyens de transport, par exemple. Cela nécessite également que les parents soient sensibilisés au fait que leurs enfants ont besoin de ces activités culturelles. Les fédérations de parents d'élèves, au même titre que les enseignants, ont un rôle à jouer dans cette sensibilisation.
- L'éducation ne relève pas de la seule Education nationale : outre les parents qui ont bien sûr un rôle à jouer, les associations doivent ici reprendre leur rôle de passeur de la culture et être encouragée par les politiques culturelles. Aujourd'hui, trop peu d'enfants pratiquent une activité extrascolaire. Les fédérations d'Education populaire en particulier sont appelées à amplifier leurs efforts dans le domaine de la médiation culturelle qui constitue historiquement leur « cœur de métier ». Contractualiser avec les collectivités territoriales la mise à disposition de leur savoir-faire au service de tous reste un objectif à atteindre. Les associations d'Education populaire, nombreuses et structurées en Bourgogne, sont des partenaires essentiels des pouvoirs publics pour le progrès de la démocratisation culturelle.

¹ Cf. rapport paragraphe 2.2.2.2

ACTION CULTURELLE ET FORMATION

La culture est souvent absente de la formation initiale et continue des acteurs dont le rôle est essentiel dans le secteur culturel.

C'est pourquoi le CESER propose :

- De renforcer le volet culturel dans la formation initiale des enseignants du primaire et du secondaire.
- D'encourager les élus des collectivités locales, et en particulier les élus communaux qui ont en charge l'action culturelle, à fréquenter les formations culturelles proposées notamment par la Fédération nationale des communes pour la culture.
- D'intégrer une dimension culturelle dans les projets pédagogiques des écoles de soignants, et, plus généralement, dans les formations de services à la personne. Cela permettra à ces professions de pouvoir mieux appréhender « l'autre » dans son identité et sa différence.

A l'inverse, dans les formations de disciplines artistiques, l'accent doit être mis sur la sensibilisation à l'action de médiation, à la façon d'emmener le public vers l'œuvre et lui donner les clés d'une bonne compréhension.

ACTION CULTURELLE ET COMMUNICATION

Beaucoup de politiques culturelles surestiment le rôle de la qualité de l'offre, alors que la difficulté majeure en matière de démocratisation culturelle est d'amener les gens à faire le premier pas. L'attractivité de la culture passe par une communication efficace.

- Le CESER recommande que les acteurs de la culture repensent leur communication, sachent dépasser les formes habituelles (tracts, affiches, programmes, communiqués de presse), intègrent tous les médias, notamment réseaux sociaux, smartphones, tablettes, etc.

En particulier les acteurs de la culture instituée, comme ceux des cultures populaires, peuvent s'inspirer de méthodes de communication plus participatives tout en gardant leurs spécificités : échange d'expériences, de connaissances, établissement de liens.

- Le CESER préconise aux établissements culturels la généralisation d'un système de parrainage, chaque personne ayant à cœur de faire partager à quelqu'un d'autre un plaisir qu'elle a elle-même vécu. Ce parrainage pourrait faire l'objet de gratifications sur une réduction du prix des billets d'entrée par exemple.

ACTION CULTURELLE ET « NON PUBLIC »

Cette notion de « non public », apparue au début des années 70, est l'expression employée par les professionnels de la culture pour désigner celles et ceux qui n'accèdent pas aux activités culturelles.

Le CESER préconise :

- D'amener la culture vers les personnes n'y ayant pas accès, plutôt que de chercher à tout prix à les attirer tout de suite vers les lieux de culture. Ceci est particulièrement vrai pour les populations en situation d'exclusion. Par exemple, la Société dijonnaise d'assistance par le travail a reçu des artistes venant offrir un spectacle ou travailler pendant deux ans à sa création avec les pensionnaires. Ces démarches ont eu un impact très positif en créant le désir de retourner vers la culture pour ces populations et en permettant la mise en place d'un nouveau dialogue entre personnes accueillies et travailleurs sociaux.
- D'accorder des subventions régionales et territoriales aux acteurs culturels sous certains critères, comme par exemple la décentralisation occasionnelle des spectacles ou l'intégration d'un volet relatif à la médiation, afin de toucher les territoires ruraux. A l'inverse, le critère quantitatif n'est plus à prendre en compte.
- De généraliser les tarifs réduits pour les musées, les théâtres, etc., d'inciter les Centres communaux d'action sociale à accorder des « chèques-culture » pour les familles en difficulté financière², afin que l'aspect financier ne soit pas un frein pour l'accès à la culture.
- D'inciter plus largement les entreprises et comités d'entreprises à travailler en lien avec les acteurs culturels et les collectivités financeurs, pour que ceux-ci proposent une programmation culturelle de qualité aux salariés.
- De favoriser les passerelles entre les différentes pratiques culturelles, pour que les publics majoritairement imprégnés de certaines pratiques soient naturellement incités à en découvrir d'autres. Par exemple, profiter de l'essor du spectacle de rue pour y intégrer plus d'actions de la culture instituée.
- De transformer les lieux de culture en véritables lieux de vie, propices à l'échange et à la rencontre, où le silence n'est pas forcément de mise. Cela peut être particulièrement le cas pour les bibliothèques, en réservant cependant toujours une salle aux lectures silencieuses.

² Préconisation déjà formulée dans l'avis du CESER « l'Extension de la pauvreté en Bourgogne, une fatalité ? », Daniel EVEILLEAU et Eric TAUFFLIEB, avril 2012.

CONCLUSION

Dans une société inquiète de son avenir où la cohésion sociale est un combat journalier, la culture est un vecteur essentiel pour l'émancipation individuelle, condition d'une ouverture au monde apaisée. Pour en faciliter l'accès au plus grand nombre, les réponses mises en avant par le CESER sont relativement simples à mettre en place et peu coûteuses.

Elles impliquent en revanche une forte prise de conscience, une adhésion à la fois des acteurs culturels et des différents publics.

La médiation est vraisemblablement la pratique dont il faudrait généraliser l'usage pour réaliser cet objectif. La démocratisation de l'accès à la culture est l'affaire de tous et de chacun, pas seulement des décideurs. L'Etat, les collectivités locales, les associations et l'ensemble des acteurs du secteur doivent apprendre à travailler en complémentarité et non en concurrence.

La finalité de cet avis est donc d'encourager la volonté d'adhérer, d'échanger, d'établir des liens, et finalement, de vivre ensemble.

AVIS ADOPTE PAR 71 VOIX POUR ET UNE VOIX CONTRE

EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention d'Isabelle RAUSZER
Au titre du groupe CGT**

« Dans cette commission, où les enjeux ne sont pas tous de même nature ou de même importance, cet avis sur la Culture nous a entraîné dans des débats très animés auxquels nous n'étions pas habitués !

Au travers de ses grands chapitres, le rapport aborde les questions types sur la culture telles que : l'Etat au travers de ses services serait-il là pour fournir LA culture, celle qui émancipe ? Les professionnels ne seraient-il pas plus aptes à savoir ce qu'est la culture et comment la diffuser ?

Finalement, il pourrait nous sembler que la montagne accouche d'une souris puisque l'avis, sur 8 pages, tente d'apporter une réponse à un constat d'échec ; l'introduction le note : « l'analyse de 50 ans de politique culturelle volontariste révèle des fractures importantes, une part non négligeable de la population ne fréquente aucun équipement culturel ».

Venons-en à la situation actuelle, et comme toujours il y a un avant et un après !

Avant les élections présidentielles, dans son intervention aux 29^{èmes} rencontres d'Avignon, Martine Aubry explique pourquoi il faut mettre la culture au centre du projet politique car dit-elle : « La France est en crise tant économique que sociale mais aussi morale et politique ». Elle propose, je cite :

- « une organisation dans chaque discipline qui pourrait faire l'objet d'une contractualisation avec les collectivités locales » ;
- « la péréquation et non pas simplement la décentralisation comme elle est conçue aujourd'hui, qui consiste à décentraliser ce qui n'est pas rentable et à maintenir ce qui est rentable au niveau de l'Etat ».

L'après, c'est après les élections, c'est aujourd'hui :

La CGT constate que le budget de la culture en 2014 se verra diminué de 2,8 % après avoir enregistré une baisse de 4,3 % en 2013. L'acte 3 de la décentralisation voit le mot « culture » disparaître totalement.

La course effrénée à la réduction des dépenses publiques dans laquelle s'est engagé le gouvernement porte un coup sévère à la culture et entraînera la mort de centaines de structures culturelles, la mise au chômage de milliers d'artistes, l'accroissement de la précarité, et la suspension de projets culturels pourtant vecteurs de vie sociale à l'école, au travail et dans la cité comme nous l'avons montré à travers le rapport.

Alors oui, la montagne accouche d'une souris, mais la souris a son importance car si la culture ne relève pas des compétences obligatoires des collectivités, dans la pratique, toutes mènent ou soutiennent des actions culturelles.

C'est la raison pour laquelle la CGT votera l'avis. »

Intervention d'Eric TAUFFLIEB
Au titre des Associations de consommateurs membres du CTRC

« Jean Vilar disait : « la culture, ce n'est pas ce qui reste quand on a tout oublié, mais au contraire, ce qui reste à connaître quand on ne vous a rien enseigné. »

C'est dans cet esprit que je me suis associé aux travaux de la commission.

Ignorant à peu près tout de ce qui touche au domaine culturel et très impressionné par mes collègues de la Commission et les autres membres associés, tous éminents connaisseurs de ce domaine, j'ai très vite été fasciné par cet aréopage de « sachants » capable de dissenter sociologiquement et philosophiquement sur l'approche culturelle, sur la façon dont la culture peut rendre du lien social, peut être un élément d'intégration à un groupe ou à une société, peut permettre une forme d'émancipation, permet de s'ouvrir à un esprit critique, donne des points de repères dans une société en manque de valeurs.

Ces débats riches, enlevés, souvent, je le dis ici, abstraits mais de construction intellectuelle enrichissante, pouvaient laisser croire à l'unique approche possible : si vous n'aimez pas Brecht en version originale sans sous-titres, vous avez raté votre vie culturelle – (même si vous avez une Rolex) !

Ma crainte, infondée, était de retrouver dans le rapport et l'avis, cette distance inutile entre le sachant et l'apprenant.

Mais non, le résultat de ces travaux est lisible, clair et même limpide. Dans une approche facile à lire et à comprendre, nous avons posé l'essentiel du sujet et apporté des solutions simples.

Médiation, décentralisation des spectacles, reconnaissance des cultures plurielles, ces préconisations sont à destination de tous les acteurs de l'action culturelle.

Je veux ici féliciter les rapporteurs et les collègues qui ont travaillé sur cet avis, car, je le sais, pour certains, cette approche « désintellectualisée » mais approfondie n'était pas évidente.

Je pense que nombre d'avis pourront s'inspirer de celui-ci dans leurs formes, peu de « y a qu'à, faut que » mais du bon sens et de la volonté. »

Intervention de Gérard MOTTET
Au titre des organismes culturels (patrimoine)

« Représentant au CESER et à l'Association bourguignonne des sociétés savantes (ABSS), et après en avoir informé Jean PIRET, je voudrais rappeler que l'ABSS regroupe 47 académies et sociétés savantes (en société de savoir) des 4 départements de la Bourgogne et de la Haute-Marne.

L'ABSS tiendra les 26 et 27 octobre prochains son congrès annuel en association avec le Centre européen d'études du patrimoine de St Christophe en Brionnais sur le thème suivant : « Paysages, patrimoine bâti et matériaux en Bourgogne de l'Antiquité à nos jours : bilan et perspectives ».

L'année prochaine, en 2014, l'ABSS fêtera son centenaire à Dijon en association avec l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Dijon sur le thème suivant : « Les Sociétés savantes de Bourgogne, d'hier et de demain, quelle place dans la cité ? ».

La vie culturelle et le patrimoine naturel exceptionnel de la Bourgogne ont d'ailleurs cette année été pleinement reconnus au niveau mondial par l'Association internationale de géomorphologie (IAG) et la Commission du patrimoine géomorphologique du Comité national français de géographie (CNFG) qui a tenu son voyage d'études annuel en mai 2013 (24-25-26 mai) en Bourgogne-Morvan avec l'appui du Centre d'archéologie de Bibracte et l'accueil très apprécié de Jean PIRET, maire de Suin sur le site géomorphologique exceptionnel de sa commune.

Compte tenu de toutes ces activités, et de tous les aspects de l'action culturelle, la Bourgogne ne sera pas la diagonale du vide de la recherche, de la vie culturelle et du patrimoine tant historique que naturel.

C'est pourquoi, en ajoutant cet apport exemplaire des académies et sociétés savantes, à ce projet d'avis sur « L'action culturelle en Bourgogne : lien social et territorial », je voterai ce projet d'avis de grand cœur et suis heureux d'y avoir contribué. »

Intervention de Daniel EVEILLEAU
Au titre des associations caritatives

« La présentation de l'avis se termine par le « Vivre ensemble ».

La culture, c'est ce qui relie les hommes. Elle peut être « de classe », de « terroirs et climats », de « réseau », de « pensée », « paysanne », « humaniste »...

Vivant ensemble, partager la culture, l'art, la beauté et la création sont des composantes essentielles pour le développement de chaque personne et de chaque peuple.

Par contre, le Comité des Nations Unies pour les droits économiques, sociaux et culturels dans son observation n° 28 constate :

« La pauvreté restreint sensiblement l'aptitude d'une personne ou d'un groupe de personnes à exercer son droit de participer, d'accéder et de contribuer sur un pied d'égalité à toutes les sphères de la vie culturelle ».

Ainsi les associations caritatives ne confinent pas leurs actions à la distribution de l'aide alimentaire, mais déploient des expériences multiples et variées dans le domaine culturel.

Quelques exemples :

- Secours catholique : alphabétisation et soutien scolaire auprès des populations migrantes
- Secours populaire : création et soutien de spectacles
- ATD Quart monde : visites de musées, participation à des Universités populaires à Lyon, bibliothèque de rue et ateliers peinture à Mâcon.

Mais je pourrais citer également des ateliers d'écriture avec la plateforme de lutte contre l'illettrisme à Lormes, Porte-Plume à Beaune, Parchemin à Château-Chinon, ou la création de pièces de théâtre par CHRS de l'Ecluse à Chalon-sur-Saône...

Au niveau national, ATD Quart monde initie en lien avec les universités des recherches-actions de croisement des savoirs et des pratiques entre familles précaires et professionnels dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de la culture.

Les associations d'éducation populaire doivent être soutenues dans leurs actions et leur rôle de médiation.

Contre les idées reçues, ces expériences :

- montrent l'adhésion d'hommes et de femmes qui refusent l'assistanat et la discrimination dont ils sont l'objet. Rappelez-vous il y a quelques semaines la famille exclue d'un musée parisien !
- permettent à des personnes et familles vivant des situations de pauvreté ou (et) d'exclusion de gagner en autonomie et d'être capables d'agir dans la société.

L'action culturelle -moyen d'émancipation personnelle et collective- est facteur de cohésion sociale et de paix.

En image, un merveilleux symbole : la colombe de Picasso. »



Intervention de Patrick LAFORET
Au titre de la Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR)

« La culture est un moyen de relier les hommes.

Ce texte évoque trois vecteurs d'acteurs :

- l'Etat,
- les collectivités,
- la société civile à travers les associations.

Je souligne que le monde de l'entreprise et les chefs d'entreprise sont et peuvent être vecteurs importants de diffusion. »

« L'ACTION CULTURELLE EN BOURGOGNE : LIEN SOCIAL ET TERRITORIAL »

RAPPORT

présenté par

Daniel MARTIN et Jean PIRET

COMMISSION N° 4

Politiques sociales, politiques de la ville et de l'habitat, politique de la santé et du sport,
politiques culturelles et loisirs

SEANCE PLENIERE DU 10 OCTOBRE 2013

*« Tous les arts sont comme des miroirs où l'homme connaît
et reconnaît quelque chose de lui-même qu'il ignorait. »*

Alain

*« Dans tous les arts, le plaisir croît
avec la connaissance que l'on a d'eux. »*

Ernest Hemingway

*« Il faudrait faire pénétrer de toutes parts la lumière
dans l'esprit du peuple, car c'est par les ténèbres qu'on le perd. »*

Victor Hugo

« La culture c'est ce qui relie les savoirs et les féconde. »

Edgard Morin

*« La seule façon de protéger sa culture
C'est d'accepter de la mettre en danger. »*

Paul Andreu

« La culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié. »

Emile Henriot

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES 21

COMMISSION N° 4 22

« POLITIQUES SOCIALES, POLITIQUES DE LA VILLE ET DE L'HABITAT, POLITIQUES DE LA SANTE ET DU SPORT, POLITIQUES CULTURELLES ET LOISIRS » 22

LISTE DES ABREVIATIONS 23

1. LES APPROCHES DE LA CULTURE 27

1.1.	APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE	27
1.2.	APPROCHE HISTORIQUE.....	28
1.3.	APPROCHE SOCIOLOGIQUE	36
1.4.	UNE DIMENSION INTERNATIONALE DE LA CULTURE FRANÇAISE	38

2. LES ACTEURS DE LA CULTURE 39

2.1.	LES ACTEURS DE L'OFFRE CULTURELLE	39
2.1.1.	<i>Les associations</i>	39
2.1.2.	<i>Un exemple parmi d'autres : Focus sur la Maison Jacques Copeau</i>	43
2.2.	LES ACTEURS DU FINANCEMENT DE LA CULTURE	44
2.2.1.	<i>L'Europe</i>	45
2.2.2.	<i>Le rôle de l'Etat</i>	45
2.2.3.	<i>Les collectivités territoriales</i>	48
2.3.	UN EXEMPLE VOISIN : L'ALLEMAGNE	54

3. LES PRATIQUES CULTURELLES DES FRANÇAIS ET DES BOURGUIGNONS 56

3.1.	LES PRATIQUES CULTURELLES DES FRANÇAIS	56
3.2.	LES SPECIFICITES DE LA BOURGOGNE	59

4. LES CONDITIONS D'UNE TRANSMISSION AU PUBLIC DE L'ACTION CULTURELLE 68

4.1.	LA MEDIATION CULTURELLE	68
4.1.1.	<i>Quelques principes préalables à une définition de la médiation culturelle.</i>	68
4.1.2.	<i>Trois réflexions d'ordre général et une définition</i>	69
4.1.3.	<i>Un exemple : Focus sur le Centre de culture scientifique, technique et industriel (CCSTI).</i>	70
4.2.	LA TERRITORIALISATION.....	71
4.3.	L'EDUCATION A LA CULTURE DES LE PLUS JEUNE AGE	72

5. CONCLUSION 74

BIBLIOGRAPHIE 75

ANNEXE 77

REMERCIEMENTS

AUX PERSONNES AUDITIONNEES

Jean-Pierre ANGIBAUD, Maison Jacques Copeau

Gilles BERTRAND, président du Centre de culture scientifique, technique et industrielle de Bourgogne

Charles DESSERTY, conseiller musique et danse à la DRAC de Bourgogne

Roger FONTANEL, directeur du Centre régional du jazz en Bourgogne

Evelyne GOGUEY, directrice générale adjointe en charge du Pôle Jeunesse, Education et Culture au Conseil régional

Jean-Louis HOURDIN, Maison Jacques Copeau

Pascal JAILLET, adjoint au maire en charge de la Culture de Cosne-Cours-sur-Loire

Luc JOLIVEL, directeur du Centre culturel de rencontres de la Charité-sur-Loire

Till MEYER, directeur de la Maison Rhénanie Palatinat et Consul d'Allemagne à Dijon

Michel MORINEAU, représentant du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire au CESER

Gérard MOTTET, représentant des organismes cultures au CESER

Agnès PIGLER, déléguée académique à l'action artistique et culturelle au Rectorat

Claude PATRIAT, président du FRAC Bourgogne

Michel ROTTERDAM, directeur de la Culture – Mairie de Dijon

Françoise TENENBAUM, vice-présidente du Conseil régional en charge de la Culture

Serge WASZAK, directeur du Centre de culture scientifique, technique et industrielle de Bourgogne

COMMISSION N° 4

« POLITIQUES SOCIALES, POLITIQUES DE LA VILLE ET DE L'HABITAT, POLITIQUES DE LA SANTE ET DU SPORT,
POLITIQUES CULTURELLES ET LOISIRS »

Président : **Jean PIRET**, représentant des Organismes culturels (culture vivante)

Vice-Président : **Daniel MARTIN**, représentant de la CFTC

Secrétaire : **Isabelle RAUSZER**, représentante de la CGT

Membres :

Alexandre BERENGUER, représentant de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL)

Jean-Louis BILLET, représentant de l'Union générale des syndicats CGT-FO

Bernard BLETTERY, Personnalité qualifiée

Maurice BOLLARD, représentant de l'Union régionale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis (URAPEI) et du Centre régional d'études et d'actions sur les handicaps et les inadaptations (CREAI)

Fabienne CORONEL, représentante de la CFDT

Daniel EVEILLEAU, représentant des Associations caritatives

Pierre MAILLARD, représentant de la Confédération nationale du logement (CNL)

Michel MARTIN, représentant de la Mutualité Française de Bourgogne

Jean-Pierre PAPET, représentant du Comité régional olympique et sportif (CROS)

Brigitte SABARD, Personnalité qualifiée

Membres associés à l'autosaisine :

Jean-Louis CABRESPINES, représentant de la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS)

Jean-François MICHON, représentant de l'Union régionale des syndicats CFE-CGC

Michel MORINEAU, représentant du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Eric TAUFFLIEB, représentant des associations membres du Centre technique régional de la consommation (CTRC)

Cabinet

Fanny LAMARZELLE, chargée d'études associée aux travaux de la commission n° 4

Marie-Claude LEONARD-HAURY, assistante

LISTE DES ABREVIATIONS

ABC	Association bourguignonne culturelle
AOC	Appellation d'origine contrôlée
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CDN	Centre dramatique national
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CGT	Confédération générale du travail
CLEA	Contrat local d'éducation artistique
CNR	Conseil national de la résistance
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CRL	Centre régional du livre
CRR	Conservatoire à rayonnement régional
EDF	Electricité de France
ENESAD	Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FRAC	Fonds régional d'art contemporain
JMF	Jeunesses musicales de France
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
LAB	Liaison arts Bourgogne
MJC	Maison des jeunes et de la culture
MNHN	Museum national d'histoire naturelle
PPRI	Plan de précision des risques d'inondation
SGF	Société muséologique de France
TNP	Théâtre national populaire

INTRODUCTION

« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ». C'est ainsi que l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) définit la culture.

Les sociologues, Pierre Bourdieu notamment, définissent trois formes de culture : la « culture cultivée », distribuée par les instances légitimes (on lui préférera ici le terme de « culture instituée »), la « culture populaire », celle de l'expression, manière dont un groupe se représente directement, et la « culture de masse », véhiculée par les médias et les industries culturelles, basée sur la standardisation.

La culture couvre des champs très larges qui s'entrecroisent : patrimoine (qu'il soit géologique, architectural, historique...), art, musique et spectacle vivant, littérature, culture scientifique...

En France, l'égal accès à la culture a valeur constitutionnelle : dans le Préambule de la Constitution de 1946, l'article 13 stipule : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. »

« Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent ». C'est en ces termes que le préambule du Décret du 24 juillet 1959 fonde la politique culturelle de la France des débuts de la V^{ème} République.

Cinquante ans plus tard une question demeure : pourquoi l'offre culturelle, qui s'est considérablement démultipliée depuis l'origine de cette politique, rencontre-t-elle, à peu de chose près, toujours le même public ? Pourquoi cette belle ambition n'a-t-elle pas permis un partage plus égalitaire et plus ouvert des biens culturels ? Le niveau culturel des Français n'a guère évolué selon les chiffres du Ministère (pire l'éducation culturelle et artistique est même devenue le parent pauvre de tous nos systèmes officiels d'éducation ; des générations d'enfants n'entendraient plus parler à l'école d'œuvres ou d'artistes majeurs de notre patrimoine si la majorité des collectivités locales ne consacraient à la culture un budget nettement supérieur à celui de l'Etat).

Tout le monde aujourd'hui s'accorde sur ce point : le mot « démocratisation culturelle » n'appartenait pas au vocabulaire de cette ambition de 1959 et les politiques culturelles des collectivités publiques sont restées profondément marquées par l'absence de liens solides entre l'action culturelle et l'action éducative (l'éducation populaire). Sans ce lien, pas de réelle démocratisation car on sait bien que la facilité d'accès aux œuvres par le développement de l'offre ne suffit pas à produire le « miracle de la rencontre » du plus grand nombre avec les productions artistiques passées et contemporaines. Le résultat est lourd de conséquences. Le désir de culture, comme le disait Bourdieu, est un désir cultivé ! Il est devenu un marqueur de l'inégalité malgré l'ambition de la démocratisation culturelle qui apparaît plus tard dans les préoccupations publiques.

L'action publique doit prendre évidemment sa part de responsabilité dans cette action de redressement car elle est attachée à l'émancipation des esprits et des mentalités qui est la source de tout épanouissement individuel et collectif. Sans cette exigence le « bien vivre ensemble » n'a aucun avenir ; c'est pourquoi, tout en contribuant aux efforts de rigueur gestionnaire imposés par la crise actuelle (qu'on peut aussi regarder comme une mutation de civilisation), il est souhaitable de ne pas

ajouter à la crise économique et sociale une crise de l'esprit, facteur de désespérance. Ce cap à tenir est raisonnable et légitime.

L'ambition de toute politique culturelle aujourd'hui devrait intelligemment combiner une logique de l'offre avec une logique de la mise en relation. Mise en relation qui soit à chaque fois pensée en fonction des publics et du contexte social. C'est ce que l'on a désigné sous l'expression de "médiation culturelle".

Il s'agit au fond de trouver les voies et les moyens de créer le désir de culture et d'épanouissement chez chacun. C'est tout, mais c'est immense !

La culture instituée, culture cultivée, caractérise et définit la société dans laquelle s'enracine l'individu, en le façonnant et le déterminant. Elle permet également à l'individu et à sa société une ouverture au monde et à sa compréhension ainsi que l'acceptation sensible et intelligible aux différentes cultures humaines.

La notion de beauté, l'expressivité d'une œuvre ont ceci d'inquiétant que le goût et les canons d'appréciations varient à l'infini en fonction des personnes, de leur histoire et de leur appartenance socio-culturelle. Certains peuvent être choqués en se confrontant à une œuvre, la rejeter parce qu'étrangère à leur sensibilité, à leur mode de perception, à l'attente d'une représentation.

La culture instituée, culture cultivée, apporte les outils conceptuels, symboliques, historiques, philosophiques, esthétiques... pour appréhender l'œuvre et pouvoir partager l'émotion et la compréhension qu'on en a.

La culture populaire, qui est naturellement et spontanément pratiquée, socialise tout autant l'individu, participe de son processus de constitution et de réalisation de son identité.

La culture de masse, qui s'adresse à une société dont les membres sont qualifiés de manière identique, se caractérise par un puissant mouvement social vers des connaissances artistiques, culturelles, des systèmes de socialisation, des modes de pensée, un style comportemental se traduisant par des actes de consommation et une projection dans des représentations mondialisées. Le temps libre, temps non-travaillé qui permet la culture instituée et la culture populaire, est rattrapé dans la culture de masse par le temps commercial et est ainsi absorbé dans une économie avant tout soucieuse de rationalité et de productivité.

La culture de masse participe de la démocratisation de la société en insérant des individus qui se vivent plus épanouis car jouissant d'une identification reconnue et partagée, accédant dans l'immédiateté à des connaissances multiples dans un espace public, où s'élabore du lien social. Mais elle peut aussi avoir des effets profondément pervers et régressifs. Pour la personne et pour ses groupes d'appartenance, son MOI individuel et ses inscriptions sociales à son pays, ses aptitudes à reconnaître les différences se dissolvent dans un MOI collectif, massifié, fusionnel, narcissique et se révèle une personnalité indifférente au bien commun.

Les trois formes de culture : instituée, populaire et de masse doivent être reconnues et encouragées à être pratiquées, sachant que la culture populaire et la culture de masse ne rencontrent cependant pas les mêmes difficultés de démocratisation que la culture instituée.

Comment faire pour permettre à un maximum de personnes d'avoir accès à cette culture instituée, ainsi qu'aux outils permettant de lui donner un sens ? Comment faire pour leur donner l'envie, le plaisir d'y accéder ?

La question a une histoire, les réponses ont été différentes selon les périodes. Aujourd'hui, quels sont les outils mis en place, sont-ils suffisamment efficaces ?

Dans le présent rapport, on commencera par présenter les différentes approches de la culture à travers les âges. Puis on identifiera les acteurs de la culture avant de recenser les pratiques culturelles des Français et des Bourguignons. Enfin, on étudiera les conditions de réussite d'une bonne politique culturelle.

1. LES APPROCHES DE LA CULTURE

Poser la question de la démocratisation de l'accès à la Culture, et surtout, ambitionner de proposer des prescriptions d'orientations et d'actions oblige de comprendre, en préalable, la spécificité des problématiques culturelles en France au cours de ces derniers siècles.

Il est utile d'appréhender au moins quatre approches :

- une approche anthropologique,
- une approche historique,
- une approche sociologique,
- une dimension internationale.

1.1. APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE

Situé à l'extrémité du bloc eurasiatique, ce territoire, aujourd'hui la France, aux paysages et reliefs variés s'inscrivant sur trois façades maritimes a connu pendant des millénaires des vagues de peuplement les plus diverses, porteuses de multiples cultures.

Pour les trois mille dernières années, nous pouvons citer les Phéniciens et Grecs, des populations de la péninsule italienne : Etrusques, Sabins et Romains et de l'est et du nord de l'Europe les Celtes.

A la chute de l'empire romain et pendant le Haut Moyen-Âge des vagues successives de populations originaires des steppes de l'Asie Centrale, du Caucase, de l'Oural et surtout des mondes Germaniques.

Au début du VIII^{ème} siècle, le Sud-ouest aquitain, le Poitou, la Septimanie (actuel Languedoc-Roussillon), la vallée du Rhône, la Bourgogne et la Franche-Comté vont connaître pendant 40 ans des expéditions militaires arabo-musulmanes, vécues par les contemporains comme de nouvelles invasions. Seule la Septimanie, région comprise entre Narbonne et Arles connaîtra une sorte d'occupation. En fait, après avoir réalisé la conquête de la péninsule ibérique de 711 à 719 suite à une série d'opportunités (victoires militaires, alliances avec des nobles wisigoths, accueil favorable des populations locales) les Arabo-musulmans ont lancé des missions militaires d'explorations et de pillages, mais n'avaient pas d'objectifs de conquête. Leurs actions militaires n'ont jamais été accompagnées de politique de peuplement. Sous la pression militaire, organisée par les Francs sous l'autorité de Charles Martel, les Arabo-musulmans se retirent de Narbonne en 759. Les nobles wisigoths, qui avaient fait alliance avec les Arabo-musulmans, seront sanctionnés. Leurs fiefs seront attribués à des nobles francs.

Au 9^{ème} siècle les hommes du Nord remontent la Seine, la Garonne et s'installent à leur tour, et eux peuplent les territoires qu'ils occupent.

A compter du 19^{ème} siècle et pendant tout le 20^{ème} siècle, la France a accueilli des Italiens, des Polonais, des Juifs d'Europe centrale, puis les Espagnols, les Portugais. A ces populations d'origine européenne, il faut aussi ajouter les effets et héritages de l'Empire colonial français et de ses mandats internationaux : populations originaires de ses comptoirs indiens, des royaumes d'Indochine, de Polynésie, d'Afrique du Nord, d'Afrique Noire (bien que des noirs africains résidaient déjà en France dès les premières expansions coloniales des 15/16^{èmes} siècles et surtout pendant le règne de Louis XIV), des Etats du Moyen-Orient, Antillais et Amérindiens de Guyane.

Hommes, femmes et peuples se sont installés sur des territoires avec leurs particularismes anthropologiques. S'harmonisant et s'inscrivant parfaitement dans leurs nouveaux cadres géographiques aux ressources spécifiques, ils ont généré des cultures et des pratiques culturelles locales que l'on retrouve dans le folklore, les contes et légendes, les coutumes alimentaires, les

usages vestimentaires, les techniques agricoles et d'élevage, l'utilisation des matériaux, l'architecture, l'organisation de l'habitat, l'aménagement du paysage.

Plus intéressant encore, et sans aucun doute moins connu, certaines de ces cultures exogènes ont profondément influencé les représentations du monde et les conceptions de la vie en commun - autrement dit l'organisation politique de la cité- sur ce territoire devenu -la France- confirmant au passage que la culture telle que nous allons tenter d'en parler porte aussi, et peut-être en priorité, une « conception politique de la vie dans la cité ». A titre d'exemple, on peut citer l'apport gréco-romain à la théorie des « trois ordres » (ceux qui luttent, ceux qui prient et ceux qui travaillent) sur laquelle reposera tout le système féodal et qui marquera durablement notre culture politique. De la même manière on peut relever l'apport arabo-musulman du X^{ème} au XIII^{ème} siècle en occident, qui introduit l'idée d'une nécessaire distinction entre « l'ordre de la foi et l'ordre de la raison », distinction qui bousculera durablement la scholastique chrétienne et fermentera plus tard la sécularisation de l'Etat.

Parfaitement installées, ces populations ont tissé, dès la plus haute antiquité, des relations d'échange avec le reste du monde européen et du monde méditerranéen.

La France est plus qu'un paradoxe, c'est un non-sens anthropologique. C'est une Nation « aux cent peuples ». Contrairement à nos proches voisins, la France ne s'est pas constituée et ne peut se comprendre à partir d'une simple unité anthropologique. Aujourd'hui, en 2013, malgré toutes les évolutions sociologiques et économiques, nous pouvons constater la juxtaposition sur le territoire métropolitain de 9 typologies familiales.

On constate, pour l'ensemble des Etats européens, une palette très diversifiée de types familiaux. Mais la majorité de ces Etats ne connaissent qu'un seul type anthropologique familial. C'est le cas de l'Angleterre, du Pays de Galles, de l'Ecosse, de la Norvège, de la Suède, du Danemark, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Allemagne, de la Pologne, de la Tchéquie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Laponie, de la Finlande, de l'Ukraine, de la Russie, de la Slovaquie, de l'Albanie, de la Macédoine, du Kosovo, de la Serbie, de la Croatie, de la Bulgarie.

Le Portugal, l'Espagne, l'Italie et la Grèce connaissent chacun deux types anthropologiques familiaux.

Cette réalité anthropologique se traduit pour la France par une palette de langues, de valeurs familiales, de morales et d'éthiques, de rapport au travail, à la mort, à l'alcool, à l'âge du mariage... présentant de façon potentielle des possibilités de fragmentation, d'émiettement de la Nation.

Le Politique, ses valeurs culturelles, doivent lutter de façon permanente contre ce risque et apporter des raisons d'unité.

1.2. APPROCHE HISTORIQUE

A la chute de l'Empire romain, le féodalisme s'est construit sur cette multiplicité de populations et de diversités culturelles.

Pendant des siècles, les rois de France n'ont eu de cesse que de constituer un état centralisé pour étendre leur pouvoir, s'imposer aux grands seigneurs et créer une nation.

Cette politique de la fin du règne de Charlemagne à la fin de l'Ancien régime a été accompagnée par l'Eglise catholique, souvent pour d'autres raisons : l'unité du Peuple chrétien.

Entre autres moyens politiques les rois de France ont utilisé les vecteurs culturels pour unifier le royaume.

Dès la fin de l'Empire de Charlemagne, on peut évoquer « une renaissance carolingienne », initiée par Charlemagne lui-même et surtout prolongée par son fils Louis le Pieux. Conservation d'une part importante de la littérature latine, la contribution la plus positive de cette période a revêtu un caractère pratique imprégné de préoccupations religieuses sous le signe de la tradition. Mais c'est

surtout dans le domaine des beaux-arts : sculpture, architecture, orfèvrerie, enluminures que cette renaissance s'est distinguée.

Sans trop de risque d'anachronisme, on peut évoquer dès l'époque carolingienne une politique artistique d'état.

La présence arabo-musulmane en Hispanie (Al Andalus) se déroule de 711 à 1492. Si pour la France il n'y a pas eu peuplement, il faut par contre signaler et relever l'importance culturelle de la péninsule ibérique sous influence arabo-musulmane dans la connaissance de la philosophie grecque, la médecine, la chimie, les mathématiques, pour l'Europe du Moyen-Age. Cette influence a précédé, accompagné et prolongé la renaissance carolingienne.

Avec l'expansion arabe dans le Machrek et le Maghreb, la civilisation arabo-musulmane accède à de nombreuses sources scientifiques et philosophiques de l'Antiquité. En particulier Damas et Alexandrie possédaient depuis l'époque romaine d'importantes et vastes bibliothèques. Les savants arabes traduisent les ouvrages.

Byzance souhaitant l'appui de Cordoue et de sa marine, et en rivalité avec Venise, va entretenir des relations diplomatiques avec le Califat de Cordoue. En gage de sa bonne volonté, Byzance offre à Cordoue des ouvrages anciens traitant, entre autre, de la philosophie aristotélicienne.

L'Hispanie est alors le principal foyer de la culture juive de toute l'Europe.

Chrétiens et Juifs sont respectés par le pouvoir arabo-musulman. Ils participent pleinement au développement de la société, tant dans les domaines de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat, que dans la haute administration, les sciences, la médecine, la philosophie, la poésie.

A l'exception de courtes périodes liées à des crises politiques, l'esprit de tolérance règne. Cordoue, Séville, Tolède, Valence, Grenade vont développer des centres de culture.

Dans ces villes, la réputation de leurs savants, philosophes, poètes est telle que des milliers d'étudiants vont venir de toute l'Europe pour étudier, traduire les ouvrages en latin ou en langue vulgaire, s'expérimenter aux joutes poétiques.

Au XIII^{ème} siècle l'université de Paris, la Sorbonne, est le centre le plus important d'études philosophiques et théologiques du monde latin. Les cours, qui y sont dispensés, sont réputés dans toute l'Europe. Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, reconnaît l'importance des travaux des philosophies arabe et grecque. Tout en reconnaissant l'importance des travaux du grand philosophe Averroès, avec Thomas d'Aquin il le critique, trouvant ses réflexions trop liées à la théologie musulmane.

Sur le plan des sciences, l'Europe est restée à l'écart des sciences grecques. Les relations avec Al Andalus seront aussi l'occasion de redécouvrir les sciences par l'intermédiaire des savants arabes.

Gerbert d'Aurillac, savant puis Pape de 999 à 1003, après avoir parcouru la Catalogne et fréquenté des savants musulmans et espagnols, est un des premiers à rapporter en France les sciences arabes. Dans toute l'Europe un vaste travail de traduction se développe. Ces traductions introduisent de nombreuses notions en mathématiques, médecine et chimie.

Des savants et des médecins d'Al Andalus sont invités dans les universités européennes. C'est dans ce cadre qu'en 1289 est fondée l'Ecole de Médecine de Montpellier.

Dans le domaine des arts, l'influence arabe se fait sentir. Des églises romanes du sud de la France aux XII et XIII^{ème} siècles empruntent, par l'intermédiaire d'ouvriers et artisans arabes, des éléments d'architecture des mosquées et palais d'Al Andalus.

L'un des exemples le plus frappant est la Cathédrale du Puy en Velay. L'historien Emile Mâle remarque des ressemblances avec la mosquée de Cordoue. En Bourgogne, la basilique de Paray-le-Monial est un autre exemple de l'influence arabo-musulmane dans l'architecture.

Ménestrels, troubadours, trouvères et jongleurs, inspirés par les poètes arabes et de la culture de cour arabo-musulmane, vont développer auprès des seigneurs, grands et petits, la beauté et le plaisir du texte, la musicalité de la phrase.

C'est François I^{er} qui va instituer des structures culturelles, outils de sa politique, s'inscrivant dans une orientation d'absolutisme. Revenant des guerres d'Italie, il fait venir en son royaume des artistes peintres, sculpteurs, architectes.

Il crée en 1530 le Collège Royal, devenu le Collège de France, outil d'un savoir contemporain mais aussi de recherches savantes, mais également outil de lutte contre l'hégémonie de l'université placée sous la tutelle de l'Eglise.

Initialement limité à trois chaires de langues anciennes (grec, latin, hébreu), le Collège Royal s'enrichit de deux nouvelles chaires : médecine et science.

Il crée la Bibliothèque royale, aujourd'hui Bibliothèque nationale de France, et le Dépôt légal - ordonnance de Montpellier du 28 décembre 1537- obligeant les éditeurs à déposer à la Librairie de Blois un exemplaire de tout livre imprimé dans le royaume. Cette obligation sera étendue aux estampes volantes en 1672 et à la musique en 1745.

Sédentarisée à Paris, la Bibliothèque royale sera ouverte au public, une fois par semaine, à partir de 1720.

Si c'est François I^{er} qui a jeté les premiers jalons de l'intervention étatique dans les domaines de la culture, ce sont Louis XIII mais surtout Louis XIV qui vont structurer ce mode d'intervention sous une triple forme : la mise en place d'un réseau d'académies, la substitution d'un mécénat public aux mécénats privés, la laïcisation de la censure.

Il était d'usage que des lettrés et savants se réunissent en compagnies placées sous l'aide et la protection de grands seigneurs.

En 1629 la compagnie, réunie autour de Valentin Conrad, reçoit des lettres patentes qui la transforment en Académie française placée sous la protection de Richelieu.

Mais c'est en 1635 que Louis XIII et Richelieu établissent pleinement l'Académie dans sa composition et ses missions.

Elle est ainsi considérée comme fondation royale dotée de privilèges et dont l'existence est garantie par l'état. Richelieu en est le protecteur, puis le roi lui-même.

L'intention est double. En premier lieu, attacher au pouvoir les gens de lettres et ainsi mieux les contrôler ; ils pourront célébrer la grandeur du souverain et de son ministre. En second lieu, réformer la langue vulgaire : constitution d'un dictionnaire, d'une grammaire, d'une rhétorique et d'une poétique.

Ainsi l'Académie participe du projet politique de Richelieu en développant le gallicanisme religieux et l'exaltation héroïque du Roi victorieux.

« En s'arrogeant la fixation et la conservation des principes du discours, l'Académie de Richelieu introduit dans le système culturel français l'idée forte et durable selon laquelle toute production esthétique doit-être jugée en fonction de sa conformité ou de son écart aux règles énoncées par les institutions de légitimation »... (Roger Chartier, *histoire de la France, les formes de la culture*, 1993, cité par Philippe Poirier).

En moins de quarante ans, l'Académie française sera prolongée et complétée, dans sa fonction de légitimation des œuvres de l'esprit, par la création d'autres académies :

- 1648 Académie royale de peinture et de sculpture,
- 1661 Académie de danse,
- 1663 Petite Académie (future Académie des inscriptions et belles lettres),
- 1666 Académie de France à Rome,
- 1669 Académie de musique,
- 1671 Académie d'architecture.

Ces académies parisiennes vont être complétées par un réseau d'académies en province. Soutenues par les élites locales ces dernières auront une vocation généraliste. Cet ensemble d'académies diffusera les normes de la Cour, de la bienséance, du bien parler, du beau et du bon goût, mais aura aussi pour effet de reléguer, discréditer les normes et les langues et patois provinciaux.

En particulier, l'Académie de peinture et de sculpture détermine la totalité de la vie artistique sous l'Ancien Régime. Elle détient le monopole de l'enseignement, des expositions ; seuls ses membres peuvent obtenir une pension, voire un logement au Louvre et les commandes officielles.

Dans le salon carré du Palais du Louvre (d'où le nom métonymique de salon) une exposition est organisée les années impaires. Seuls les membres de l'Académie, les artistes du Roi, les artistes agréés peuvent y exposer ; exposition qui est la condition d'obtenir une commande et donc la possibilité pour l'artiste de vivre de son art.

Ce système académique va redessiner la géographie culturelle et structurera les rapports entre Paris et la province.

Le marché de l'art, suscité par la présence de la Cour à Versailles, va se traduire par la « montée à Paris » des artistes de province dès le 17^{ème} siècle, phénomène qui s'amplifiera avec le développement de la puissance des académies à Paris.

Le deuxième dispositif est le mécénat royal, héritier du mécénat princier. Une administration est mise en place et centralisera la distribution des gratifications aux gens de lettres.

Une première liste est établie par Mazarin en 1655. Elle sera complétée par Colbert en 1662. Ce dispositif fera entrer, sous la dépendance du monarque, ceux qui étaient auparavant dotés par des protecteurs particuliers. Mais les limites entre mécénat d'état et mécénat des ministres demeureront floues ; Richelieu, Mazarin, Seguier, entre autres, poursuivront des pratiques de protection. Louis XIV renouant avec les pratiques de François I^{er} se fait collectionneur pour son propre compte.

La laïcisation de la censure est le troisième dispositif. Cette mesure vise essentiellement la faculté de théologie de Paris -la Sorbonne- et donc l'Eglise et son pouvoir de censure exercé depuis le Moyen Age. L'ordonnance de 1629 (code Michau) introduit une double nouveauté : les censeurs sont nommés par commission royale et les pensionnés, auteurs et libraires (imprimeurs), perdent la possibilité de choisir eux-mêmes leur censeur. A partir de 1701 une censure préalable des pièces de théâtre est créée.

En 1639, le monopole de l'édition des actes royaux est confié aux cinq plus grandes librairies de Paris, ce qui les assure de revenus très importants. L'état, par ce choix, s'attache les grandes librairies et minore les moyens des librairies de province.

En 1699 il est créé un bureau de la librairie qui deviendra, sous le règne de Louis XIV, la Direction de la librairie. Composée d'une trentaine de censeurs avant 1660, Malesherbes, qui en sera le directeur de 1750 à 1763, disposera de plus de 120 censeurs. Ces derniers seront proches du monde académique et se spécialiseront. Toujours en 1699, sera créée la Police du livre chargée de contrôler (dans la limite de ses moyens humains et matériels) tous les ateliers d'impression du royaume et l'importation des ouvrages imprimés à l'étranger.

Nous avons signalé le paradoxe anthropologique français, traduisant une multiplicité de langues et de culture populaire se conjuguant politiquement à des pouvoirs seigneuriaux, obligeant le pouvoir royal, pour réussir son emprise et sa légitimation, à centraliser et définir les normes de la société.

Aux 17 et 18^{ème} siècles le « patronage » monarchique joue un rôle essentiel dans l'évolution des productions et pratiques culturelles, et détermine les règles et modes de sociabilité. Dans la représentation hiérarchique de la société aristocratique, la France et son Etat sont constitués.

Avec Louis XIV, le Roi peut s'écrier, l'Etat c'est Moi.

Mais ce succès monarchique, ce centralisme et ce contrôle de la pensée vont se heurter à un double processus : la circulation des idées des philosophes du siècle des Lumières et un vaste mouvement

de « privatisation » de la pensée. Les œuvres de l'esprit ne peuvent se satisfaire d'une contribution à la constitution d'un Etat centralisé.

Le génie français ne pouvait résoudre cette tension permanente et paradoxale entre unification/centralisation et la richesse de particularismes provinciaux très diversifiés qu'en projetant un double idéal transcendant : avec Montaigne l'idée de l'Homme universel et un Idéal démocratique (même si la démocratie parlementaire est née en Angleterre et si une forme de vie démocratique s'était expérimentée dans le monachisme). Ce puissant mouvement se devait de participer à la Guerre d'indépendance des colonies anglaises d'Amérique, et accessoirement appauvrir le Trésor royal.

L'ouverture au public, en 1737, du salon de l'Académie de peinture va multiplier le nombre de personnes en position de voir les œuvres d'art. La foule, qui se presse à partir de cette date dans les salons, dépasse le cercle étroit des amateurs et acheteurs cultivés. On assiste à la naissance d'une opinion publique qui s'exprime comme instance de jugement, jugement esthétique d'abord, indépendant et débordant le Jugement de Cour.

Le bon goût, la critique littéraire ou picturale deviennent objets de débats et de controverses dans les salons, les sociétés littéraires, la presse.

Au-delà des élites sociales et intellectuelles, on note une « avidité de la population parisienne », bourgeois et petit peuple, à voir et discuter les œuvres exposées. La conscience critique n'est plus réservée aux lettrés. La critique esthétique devient le support d'une critique sociale et politique.

Les armées de la Révolution, mais aussi celles de l'Empire, vont essaimer à travers l'Europe et auprès des peuples les idéaux d'Homme universel et de vie démocratique.

Car à cet égard, comme à beaucoup d'autres, la Révolution française procède d'une véritable rupture avec « l'ordre ancien ». Ce que nous désignons aujourd'hui sous le mot contemporain de « culture » -le mot n'existe pas dans le vocabulaire politique révolutionnaire- est en germe dans cette période qui invente et met en œuvre une autre conception de la politique et, par conséquent, de la Culture, conception préparée de longue date par la réflexion des Lumières.

C'est en effet la révolution qui donne son énergie au mot Nation, duquel tout va procéder par la suite. La culture n'échappe pas à ce mouvement (Article 3 de la Déclaration « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation »). En substituant la Nation comme principe de souveraineté à celui devenu caduque, des « deux corps du roi », constitué au Moyen Age, la Révolution opère une véritable « révolution culturelle » dans les esprits puis dans les faits.

Les Lumières, qui vont préparer les hommes de la fin du XVII^{ème} siècle à cette mutation, révèlent à ce propos une ambivalence fondamentale soulignée par de nombreux historiens et dont les conséquences se font sentir encore de nos jours : elles sont à la fois destructrices et conservatrices en même temps. Destructrices « parce qu'elles sont Lumières et qu'elles n'ont de sens que dans la mesure où elles « dissipent les ténèbres », détruisent l'ignorance et le fanatisme, la superstition et le despotisme » (Jean Ehrard -Révolution française et vandalisme révolutionnaire- 1992). Conservatrice parce selon la philosophie des Lumières, « au travers de siècles d'erreurs, de tâtonnements et de folies, l'humanité a accumulé un certain nombre de savoir, une sagesse » qui se lisent en particulier dans son patrimoine et qu'il convient de sauvegarder. C'est le fameux thème des « progrès indéfini de l'esprit humain » cher à Condorcet qu'il faudrait relire de temps à autres. « La culture » en France change donc de statut parce que la conception politique du monde change de regard.

Mais pour les révolutionnaires le mot culture se prononce « éducation ». A l'examen de la littérature de l'époque, on voit bien qu'il s'agit de cela. La magnifique introduction de Condorcet à son « Projet de décret pour l'éducation » de 1792 en témoigne éloquemment.

Et pour les révolutionnaires, l'éducation englobe la science et la culture scientifique. Lavoisier et (encore) Condorcet fixent pour la postérité les bases d'une politique républicaine des hommes de savoir, qui suscita tant « de figures héroïques, d'engagements mémorables et de proclamations définitives ! ». Car la Première République devait revendiquer le progrès scientifique pour mieux

justifier le progrès politique et mieux creuser ainsi l'écart avec l'ancien régime. La panthéonisation des hommes de savoir et la glorification de la science sont portées par toutes les républiques suivantes ; lesquelles s'en satisfont souvent à bon compte car l'organisation de la recherche, de même que la diffusion des savoirs et l'information scientifique furent rarement une priorité publique !

L'abbé Grégoire va présenter trois rapports sur le vandalisme, qui jetteront les bases de la politique du patrimoine (1^{er} août, 29 octobre et 14 décembre 1794), politique qui sera effectivement initiée et mise en œuvre par Ludovic Vitet et Prosper Mérimée³ à partir de 1830.

Le 19^{ème} siècle poursuit l'œuvre révolutionnaire en matière d'éducation primaire, mais les classes possédantes de la bourgeoisie citadine s'emparent à leur profit des acquis des Lumières et font de l'université et de la culture un signe distinctif, « un marqueur identitaire » dira Bourdieu à son usage quasi exclusif. Les salons, la création de théâtre, l'opéra, les conservatoires et les musées... sont au 19^{ème} siècle les hauts lieux de cette reconnaissance.

On peut relever la correspondance dans les créations d'écoles d'art avec les lieux de pouvoir (Ecole des Beaux-arts de Paris et Ecole des Beaux-arts de Dijon au 17^{ème} siècle, les grandes villes portuaires et marchandes au 18^{ème} siècle : Marseille, Bordeaux, Le Havre, Rouen, et au 19^{ème} siècle les villes des grands bassins industriels, comme Lille, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, Saint-Etienne, Bourges...).

Au cours de ces trois derniers siècles, ce processus a très certainement marqué une représentation sociétale et agit comme un marqueur social : la culture cultivée relève des classes de pouvoir et des classes possédantes, la culture populaire de la paysannerie et du monde rural, et des catégories ouvrières en ville.

A ce clivage de nature socio-économique se surajoutent les procédures de légitimation de la culture cultivée.

La culture cultivée fait l'objet de discours (conférences, cours universitaires, publications diverses) exprimés souvent dans un langage savant, mobilisant l'intellect, se référant à des analyses critiques, philosophiques, historiques, théologiques, donnant sens et qualité à l'œuvre/objet discuté et le légitimant. Ceci est de l'art, ceci n'est pas de l'art. Ces discours inscrivent l'œuvre/objet dans une histoire (de l'art, de la littérature, de la musique...) et le qualifie de création (ce qui le distingue du processus de créativité qui est processus psychologique).

Les idéaux de la Révolution posent un principe de concept d'éducation permanente. En avril 1792, Marie-Jean Caritat, marquis de Condorcet, devant la Convention expose :

« L'instruction ne doit pas abandonner les individus au moment où ils sortent de l'école : qu'elle doit embrasser tous les âges, qu'il n'y en a aucun où il n'est pas utile d'apprendre car l'instruction doit assurer aux hommes, dans tous les âges de la vie, la facilité de conserver leurs connaissances ou d'en acquérir de nouvelles. »

Au cours du 19^{ème} siècle, force est de constater que les classes possédantes et de pouvoir ont un accès privilégié à la culture.

Réagissant à cette situation, des femmes et des hommes, se référant à différents courants de pensée : laïc, religieux, ouvrier, vont élaborer des outils de formation et d'accès à la culture.

En réaction à la loi Falloux, en 1850, confiant l'enseignement primaire à l'Eglise, Jean Macé crée en 1866 la ligue de l'enseignement se positionnant pour un enseignement démocratique. Vont naître successivement :

- les œuvres des cercles ouvriers en 1872,
- la Société d'économie populaire en 1880,

³ Respectivement premier et deuxième Inspecteur général des monuments historiques.

- l'Association catholique de la jeunesse française en 1886, d'où naîtront la Jeunesse agricole chrétienne, et, la Jeunesse ouvrière chrétienne, en 1898, le Sillon, qui, à son apogée, rassemblera plus de 500 000 membres autour de ses cercles d'études,
- la Fédération des universités populaires en 1898,
- la Fédération des instituts populaires en 1903,
- la Fédération des maisons des jeunes et de la culture en 1946.

Tous ces mouvements, agissant dans des sociétés de plus en plus complexes et pluralistes, se caractérisent par des « pédagogies » novatrices, centrées sur le développement de la personne, soucieuses de dépasser la transmission d'une culture réservée à des élites pour permettre à leurs publics de se construire une culture alternative, agissant sur leurs propres représentations.

Selon les régimes politiques, et en fonction de leurs moyens, la part du budget culturel au sein du budget de l'Etat, variera du début du premier Empire aux premières années du 20^{ème} siècle de 1,6 à 0,74 %. Ces statistiques masquent la réalité. Les moyens de l'Etat augmentent. Pendant la troisième République, qui ne consacre que 0,74 à 0,76 % de son budget à la Culture, la part réservée à l'administration culturelle quintuple, celle de la production artistique double, la formation et l'éducation doublent également. Par contre, l'accroissement et la protection du patrimoine diminuent de moitié.

Tout au long du 19^{ème} siècle, on constate la part de plus en plus importante des municipalités dans la gestion et la création des musées, bibliothèques, conservatoires et théâtres lyriques. Par exemple, on recense la création de 550 musées municipaux pendant tout le 19^{ème} siècle. Pour les élus locaux, la réalisation d'un musée participe à la fois à la construction identitaire de la Ville et à la mise en avant d'une notoriété culturelle.

La courte période du Front populaire va infléchir la politique artistique de la Troisième République. La conviction que l'intervention financière, administrative et politique de l'Etat en matière culturelle est nécessaire et légitime. Cette volonté politique croise les revendications d'associations et d'organisations d'éducation populaire (et la concurrence, sur le terrain, entre les mouvements issus de la Confédération générale du travail (CGT) et ceux de l'Eglise).

Les discours de l'Etat français du Maréchal expriment une volonté de rupture avec les engagements du Front populaire et un retour à une société traditionnelle fondée sur une structure patriarcale. Mais l'étude des actions conduites pendant cette période -1940/1944- montre paradoxalement des formes de continuité. Certes, Vichy va mettre l'accent sur des formes populaires traditionnelles, se référant à son triptyque : Famille, Travail, Patrie, à travers la valorisation du folklore, expression d'une société vécue comme un âge d'or.

Si des agents en raison des lois antisémites, antimaçonniques seront écartés, il faut noter qu'un grand nombre de personnels mis en place par le Front populaire resteront en poste et assureront une certaine continuité. L'équipe dirigeante, mise en place par Jean Zay sera en partie décapitée. Mais des hommes et des femmes, comme Jacques Jaujard aux musées, Jeanne Laurent au théâtre, Georges-Henri Rivière aux arts et traditions populaires, traverseront toute cette période. Le maintien de l'échelon administratif directement inférieur aux directeurs généraux permettra cette continuité, notamment la volonté de décentralisation, et fera lien avec les orientations du Conseil national de la résistance (CNR) et du début de la Quatrième République. Certains seront toujours en place à l'arrivée d'André Malraux en 1959.

Il faut également noter que des outils mis en place par Vichy, comme le mouvement Jeune France et l'Ecole des cadres d'Uriage, se retourneront contre les conceptions de Vichy et formeront les cadres des grandes organisations d'Education Populaire qui vont éclore à la Libération et dans les premières années de la Quatrième République.

Des formateurs d'Uriage, comme Benigno Caceres et Joffre Dumazedier ressentent profondément la nécessité de combler le fossé entre la culture des élites françaises (culture cultivée) et celle des

« humbles ». Ils vont nourrir la réflexion des futures personnalités telles : Jean Vilar, Claude Roy, Alfred Manessier, René Barjavel, Jean Bazaine, Hubert Beuve-Mery...

Ces hommes animeront des réseaux de médiation culturelle et démocratique comme le journal Le Monde, les éditions du Seuil, la revue Esprit (créée en 1932, mais relancée par Emmanuel Mounier à la Libération), des associations comme Peuple et culture, l'Association bourguignonne culturelle (ABC), la fédération Léo Lagrange...

La Quatrième République, bien que confrontée à la reconstruction de la France et à la conduite de guerres néocoloniales, va porter une politique culturelle volontaire : Direction des bibliothèques et de la lecture publique, développement des Bibliothèques centrales de prêt, création du Musée national d'art moderne, acquisition par l'Etat d'œuvres d'artistes du 20^{ème} siècle, création du Centre national de la cinématographie.

La politique de décentralisation théâtrale, initiée à partir de 1946 par Pierre Bourdan et Jeanne Laurent, marque le point de départ de la contractualisation avec les collectivités locales.

Le 22 juillet 1959 André Malraux devient ministre d'Etat, chargé des Affaires culturelles. Le décret du 24 juillet 1959 fixe les attributions de ce nouveau ministère. « Le ministre chargé des Affaires culturelles a pour mission de rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent. » Pour André Malraux, seul l'Art à la vertu de rassembler au sein d'une société dominée par le rationalisme.

En décembre 1959, à la tribune du Sénat, il déclare : « L'Education nationale enseigne, ce que nous avons à faire c'est de rendre présent... ». « Il appartient à l'Université de faire connaître Racine, mais il appartient seulement à ceux qui jouent ses pièces, de le faire aimer. Notre travail, c'est de faire aimer les génies de l'humanité, et notamment ceux de la France ; ce n'est pas de les faire connaître. La connaissance est à l'Université, l'amour, peut-être, est à nous. » Malraux marque ainsi une double rupture avec l'Education nationale :

- le refus d'une démocratisation qui passe par la connaissance artistique,
- le refus de tout « pédagogisme ».

Pour Malraux, l'accès à la culture passe par la confrontation directe de l'œuvre d'art et du public ; c'est une révélation, une communion.

De juillet 1959 à mai 1960, la doctrine du ministère est conçue et pose le projet des Maisons de la culture, et compte s'appuyer sur les réseaux des associations d'éducation populaire.

De mai 1960 à l'été 1961 le projet des Maisons de la culture s'élabore. Il est posé le primat de l'excellence artistique pour dépasser la « médiocrité dénoncée » des associations d'amateurs.

En septembre 1961, l'arrivée d'Emile Biasani à la tête de la Direction du théâtre, de la musique et de l'action culturelle se traduit par la mise en œuvre de la politique des Maisons de la culture avec un très fort infléchissement, dans le sens d'une plus grande différenciation, avec la politique du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux sports (tutelle des associations d'Education populaire).

Le texte d'Emile Biasani, l'Action culturelle An I, d'octobre 1962, matérialise la vulgate du ministère : les Maisons de la culture seront les lieux de l'excellence culturelle.

A la rupture avec l'Education nationale s'ajoute la rupture avec les réseaux des associations d'Education Populaire.

Le ministère de la Culture devient le lieu privilégié de rencontre entre l'Etat et les artistes.

Des politiques se succéderont, timides avec Giscard d'Estaing, ambitieuses avec Mitterrand et son ministre Jack Lang, mais les principes initiaux perdureront : affirmation de l'excellence même s'il faut relever des volontés de démocratisation.

1.3. APPROCHE SOCIOLOGIQUE

Comme les autres sociétés occidentales, la société française évolue, et cette évolution, à l'échelle des temps anthropologiques, est particulièrement rapide.

Deux actes, à valeur symbolique, vont avoir pour la société française des effets importants.

L'exécution par décapitation du Roi Louis XVI, n'est pas qu'un acte politique. Anthropologiquement et symboliquement, il bouleverse l'ordre sociétal et la représentation que les gens en avaient. En exécutant Louis XVI, la Révolution supprime l'ordre patriarcal sur lequel reposait toute l'organisation de la société. Même si cet ordre est rétabli dès le Consulat, et maintenu sous l'Empire et la Restauration, la portée de la valeur symbolique de cet acte demeure.

La création du Code Civil, en 1804, et ses modifications successives jusqu'à nos jours, marque l'intervention de plus en plus importante de l'Etat dans les relations au sein de la famille.

Alexis de Tocqueville, dans son ouvrage : *De la Démocratie en Amérique*, expose sa réflexion sur l'influence de la démocratie sur la famille (chapitre VIII de la troisième partie), publié pour le tome 1 en 1835, le tome 2 en 1840. Pour construire sa démonstration, il commence par décrire la famille aristocratique, modèle de la famille patriarcale.

Dans ce chapitre, à aucun moment, A. de Tocqueville n'évoque la situation de l'épouse et/ou des filles. Elles sont les grandes absentes de cette description. Alors qu'il consacre le chapitre IX à l'éducation des jeunes filles aux Amériques et le chapitre X évoque comment cette même jeune fille se retrouve sous les traits de l'épouse.

Cette omission apparente reflète en fait que le Code Civil, promulgué par le 1^{er} Consul le 21 mars 1804, ne concède à l'épouse que pratiquement les mêmes droits et obligations reconnus à ses propres enfants.

L'épouse est mineure.

Dans le modèle familial aristocratique et patriarcal ne sont pris en compte que les relations et modes de transmission, des biens et des valeurs, entre le père et ses fils et plus particulièrement le fils aîné. A. de Tocqueville écrit :

« Chez les peuples aristocratiques, la Société ne connaît, à vrai dire, que le Père. Elle ne tient les fils que par les mains du père ; elle le gouverne et il les gouverne. »

« Le père est le lien naturel et nécessaire entre le passé et le présent. »

« Dans les aristocraties, le père n'est donc pas seulement le chef politique de la famille, il y est l'organe de la tradition, l'interprète de la coutume, l'arbitre des mœurs. »

Dans un cours professé (sur la famille conjugale, en fait la famille nucléaire de nos anthropologues contemporains, phénomène nouveau) par Emile Durkheim, en 1892, on peut constater quasiment la même absence dans l'évocation des épouses et filles ; elles sont simplement mentionnées dans la composition de la famille, mais aucun rôle et fonctions les concernant ne sont évoqués dans ce cours. Durkheim insiste surtout sur les modifications apportées par la Loi et le Code Civil dans les relations entre père et enfants. La puissance sociale du père est encore immense, même majeur l'enfant doit obtenir l'autorisation de son père pour pouvoir se marier ; supprimé par la Révolution, mais rétabli ensuite, le droit de correction permet au père de faire incarcérer ses enfants s'il le juge nécessaire.

Ce modèle familial n'est plus sur le plan juridique.

La différence des rôles sociaux, en fonction des sexes, qui s'imposait tant aux hommes qu'aux femmes est remise en cause. On peut affirmer, dans les sociétés occidentales, qu'il n'y a plus de métiers, d'objets purement masculin ou purement féminin.

La différence entre les sexes est actuellement contestée. Les femmes revendiquent les mêmes fonctions et les mêmes rémunérations que les hommes. Cette revendication légitime est reconnue par la Loi.

En ce qui concerne les femmes, il faudra attendre 1884 pour le rétablissement du divorce, 1887 pour qu'elles puissent témoigner pour les actes d'état civil et actes notariés.

Les changements majeurs datent du vingtième siècle.

Le droit aux congés de maternité, mais non payés, datent de 1909 ; ils ne seront payés qu'en 1928.

Le droit pour une femme de se syndiquer sans l'autorisation de son mari date de 1920.

Le droit de vote des femmes a été décidé par l'Assemblée Provisoire à Alger le 21 mars 1944 (51 voix pour sur 67 votants), promulgué par ordonnance le 21 avril 1944 par Charles de Gaulle et sera appliqué aux élections de 1945.

Mais les évolutions les plus importantes datent du début des années 1960 : droit de souscrire seule son contrat de travail, droit d'ouvrir un compte bancaire et de gérer ses biens, droit à la pilule, droit à l'avortement, interdiction au mari de contrôler le courrier de son épouse (1970), l'autorité parentale partagée...

En ce qui concerne les enfants, il faut souligner la scolarité obligatoire et gratuite en 1882, la déchéance paternelle le 24 juillet 1889, qui crée pour la première fois la protection de l'enfant par la société, l'interdiction du travail des enfants dans les mines en 1894 (soit 12 ans après la Loi sur la scolarité obligatoire). Mais il faudra attendre 1935 pour l'abrogation du droit de correction et 1946 pour la fermeture des colonies agricoles et disciplinaires (autre nom des bagnes pour enfants). La législation du 2 février 1945 élargissant les fonctions et rôles des juges pour enfants à la protection des mineurs. L'égalité des droits des enfants légitimes et naturels sera prononcée en 1972. En 1984, l'enfant pourra porter les noms des deux parents.

Les productions culturelles se nourrissent de ces profonds mouvements de société, qui élargissent les acteurs de ces productions et diversifient leurs contenus.

La transmission des valeurs s'opère différemment. Les femmes, non seulement jouent des rôles de plus en plus importants mais dans certaines familles, aujourd'hui, ce sont les femmes qui sont gardiennes des valeurs sociétales.

Pour les adolescents et les jeunes adultes, tous les observateurs, depuis près de 50 ans, soulignent le rôle important des groupes d'appartenance dans les processus de socialisation. Pour une part de plus en plus importante la transmission des valeurs ne s'opère plus au sein des familles et sous le contrôle des parents.

Les structures d'enseignement, écoles, collèges, lycées, universités jouent à un double niveau ; transmission de connaissances, de procédures et méthodes, mais aussi lieux de rencontres sociales. Il en est de même pour toutes les activités dites périscolaires.

Les technologies de communication, l'accès à des sources d'information offert en liberté quasi absolue aux adolescents les rendent très dépendants des industries culturelles, diffusant la culture de masse. De plus, les parents sont non seulement dans l'ignorance ou tenus à distance des systèmes de relation de leurs adolescents, mais ne maîtrisent également pas les codes de communication.

A ces changements socio-culturels s'ajoutent les effets de la « crise économique » qui marginalisent des centaines de milliers de jeunes et les privent d'espérance. S'ajoutent également les effets des changements de répartition de la population et des activités économiques sur le territoire national.

A la fin des années quarante, la moitié de la population française vivait directement ou indirectement de l'agriculture. La France compte aujourd'hui moins de 2 % d'agriculteurs. La société

paysanne a disparu et avec elle ses valeurs sociales et culturelles. Près de 80 % des Français vivent en milieu urbain. Des cultures urbaines se révèlent, créations identitaires, elles expriment l'intégration ou l'exclusion.

L'approche territoriale devient particulièrement complexe. Il faut maintenir une qualité de vie et un désir de vivre dans des territoires qui se « vident ». Il faut aussi soutenir, voire créer, des productions identitaires et intégratives, là où survivent des populations délaissées. Il faut également répondre aux demandes légitimes de populations qui ont déjà accès à la culture cultivée.

1.4. UNE DIMENSION INTERNATIONALE DE LA CULTURE FRANÇAISE

La France a fondé le concept de l'Homme Universel et les Droits de l'Homme et de la Démocratie : Liberté Egalité Fraternité. Ses juristes ont contribué à la rédaction de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Sa langue, sa culture, ses idéaux sont partagés par une part importante de la population mondiale. 220 millions de personnes réparties sur les cinq continents sont francophones⁴. L'Organisation mondiale de la francophonie regroupe 77 Etats et gouvernements membres, et a pour missions la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, l'appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, le développement de la coopération au service du développement durable⁵.

Aux Etats liés à la France par la francophonie, il faut ajouter les populations des Etats dont le français est enseigné et pratiqué dans les cursus d'études.

Le réseau culturel français à l'étranger est important et répond à une volonté de partage des cultures et s'appuie sur des valeurs de diversité et de solidarité. Il est composé des instituts, des centres culturels français ainsi que des alliances françaises. Il travaille en étroite collaboration avec les ambassades et multiplie les contacts avec les partenaires locaux, à partir de priorités spécifiques déterminées pour chaque grande région du monde⁶.

En 2010, est créé l'Institut français, Etablissement public à caractère industriel et commercial se substituant à CulturesFrance. Son objectif est de contribuer au rayonnement de la France à l'étranger dans un dialogue renforcé avec les cultures étrangères et répondre à la demande de la France dans une démarche d'écoute, de partenariat et d'ouverture, la promotion de la langue française, des savoirs et des idées mais aussi la formation des agents du réseau culturel français⁷. Il travaille également en étroite collaboration avec le réseau culturel français.

On oublie trop fréquemment que la langue et la culture française, en particulier sa littérature, son théâtre, sont des quêtes de désir et des objets de distinction pour près d'un milliard d'habitants de la planète.

Si l'anglais est la langue du commerce, le français reste pour beaucoup la langue de la culture et est toujours une langue diplomatique.

A ce titre, nos concitoyens ont le droit d'accéder, eux aussi, à la culture.

⁴ Source : <http://www.francophonie.org/-Qu-est-ce-que-la-Francophonie-.html>

⁵ Source : Idem.

⁶ Source : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/metiers-de-la-diplomatie/metiers-et-services/article/le-reseau-culturel-et-de>

⁷ Source : <http://www.institutfrancais.com/fr/faites-notre-connaissance>

2. LES ACTEURS DE LA CULTURE

2.1. LES ACTEURS DE L'OFFRE CULTURELLE

En dehors des acteurs de production ou de diffusion de l'offre culturelle (plasticiens, troupes de théâtre, écrivains, musiciens, propriétaires de bâtiments historiques, galeristes...), on trouve nombre de structures menant une véritable action culturelle.

Si les grandes organisations nationales : musées, opéras, théâtres (Strasbourg-Odéon Paris- Chaillot-Comédie Française- Théâtre de la Colline-Opéra-comique) sont financées directement par l'État, les différentes Républiques ont fait le choix de laisser l'action culturelle à l'initiative volontaire, d'où la multiplication des associations œuvrant dans le domaine culturel. Actuellement l'Association loi de 1901 reste la première forme juridique de mise en œuvre de l'action culturelle.

2.1.1. Les associations

Après les élections municipales de 1977, de nombreuses communes ont créé des postes de maire-adjoints chargés de la Culture et également des services culturels, à l'image de ce qui existait déjà dans quelques grandes villes, par exemple à Grenoble. Le besoin de culture s'est révélé plus fort, davantage intégré à l'intérêt général, et l'un des soucis a été d'organiser et de pérenniser l'action culturelle, ce qui fut souvent fait sous la forme associative.

L'État recommande depuis quelques années, pour les associations importantes et bénéficiant de financements croisés, de se transformer en Établissement public de coopération culturelle (EPCC). Il semble à l'usage que cette forme n'est pas très éloignée de la gestion directe et que le système soit relativement lourd à gérer. La souplesse d'action, la réactivité restent l'apanage du secteur associatif.

Le rapport s'attardera plus spécialement sur l'Éducation populaire, dont les fédérations regroupent de nombreuses associations sur le territoire : Maisons des jeunes et de la culture (MJC), Léo Lagrange, Cemea, Francas, Ligue de L'Enseignement, Foyers ruraux, etc.

Le rapport Condorcet⁸ (1792) fonctionne comme un « mythe fondateur » de l'éducation (et de la culture) jusqu'à nos jours (Les historiens de l'Éducation populaire font référence à cette communication : J.P. Martin, G. Poujol, F. Tétard, J. Ion...). Ce rapport expose nombre de concepts importants appelés à se pérenniser :

- L'éducation doit embrasser tous les âges.
- L'éducation est en lien avec la citoyenneté.
- Un Inventaire prémonitoire des formes ultérieures de la culture est fait (bibliothèques, musées, conférences populaires...). La promotion et la survie d'une société républicaine ne peut reposer que sur des citoyens conscients (esprit critique), dont la raison doit être constamment exercée.
- L'esprit humain a un pouvoir illimité, indéfini, grâce à l'éducation (condition première de la culture).

Cette position est partagée pendant tout le XIX^{ème} siècle par tous les courants sociaux. Les Lumières (connaissances), gouvernées par la raison, engendrent le progrès sous toutes ses formes.

⁸ <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/7ed.asp>

Cette position est fondatrice, inspiratrice de l'Education populaire mais aussi de la culture populaire, beaucoup plus tard.

On se préoccupe d'abord d'éducation du peuple dans le contexte de l'époque, la culture viendra au milieu du XX^{ème} siècle, car l'accès à la culture suppose la question éducative résolue (du moins en partie).

1 - De la révolution à la veille des lois Ferry

Les institutions, qui vont porter ce discours, naissent plus tard au milieu du XIX^{ème} siècle en écho aux temps forts de la vie politique (1830, 1848, 1860/1870).

Le contexte est particulier : industrialisation (début du mouvement ouvrier), dynamique éducative (loi Guizot, Duruy, Ferry...), premières expériences de modernité politique avec l'accession au suffrage universel, mutation des modèles de la sociabilité bourgeoise et ouvrière : début d'un associatisme, les cercles, extrêmement diffus, apparition de « la classe moyenne » médecins, avocats, marchands, d'inspiration charitable ou philanthropique : lutte contre le paupérisme par l'éducation morale.

Le rôle des grands courants spirituels et idéologiques est fondamental :

- Œuvres catholiques (dans une optique de défiance à l'égard de la société industrielle et de la modernité),
- Protestantes, (haute bourgeoisie, plus ouverte à la modernité et à la laïcisation - Buisson),
- Œuvres de l'éducation des adultes : société d'instruction élémentaire, association polytechnique, association philotechnique, Ligue de l'enseignement, regroupant de nombreux courants socialistes, Saint Simonien, Fourieristes, positivistes... que l'on appellera « le courant laïque ».

L'optique est à la fois de former des citoyens et prendre en charge la formation professionnelle, la promotion sociale des individus. Le mouvement est issu des classes moyennes. L'initiative privée a un rôle moteur (l'Etat ne s'intéresse pas à l'Education populaire). C'est la III^{ème} république qui va s'en charger.

2 - Des années 1880 à 1930 : l'Education populaire entre antagonisme pratiqué et unanimisme rêvé !

Les lois scolaires obligent l'Education populaire à se repositionner : extrascolaire, post et péri scolaire qui devient l'enjeu d'une bataille acharnée entre les courants laïques et confessionnels. C'est un conflit structurant.

- Le but de l'Education populaire est de compléter les lacunes de l'éducation primaire, dans le domaine de l'éducation professionnelle, sociale et civique de corriger ses méfaits (œuvres catholiques) ;
- On projette de moraliser et de socialiser ;
- Mais -important- cette institutionnalisation de l'Education populaire n'est pas synonyme d'étatisation ;
- Le caractère associatif est le caractère fondamental de l'Education populaire. Le caractère militant, fondé sur l'action bénévole, est accrédité.

Le conflit vif entre les deux courants de pensée (catholique-laïque) est structurant mais au-delà, sur les méthodes et les activités, il y a une grande ressemblance ! Des deux côtés -le Sillon et la Ligue- par exemple, ce sont des dispositifs qui visent à la socialisation politique, c'est-à-dire une éducation

qui se veut à la fois morale, sociale et civique. On met l'accent sur ce qui rassemble et non sur ce qui divise.

La préoccupation des éducateurs populaires est comment transmettre (et non pourquoi !).

Donc l'Education populaire est facteur de grandes innovations pédagogiques, pionnières (lanterne magique pour les conférences, méthodes de lecture publique (méthode Bouchor - lecture à haute voix de textes dramatiques en séances publiques), entraînement mental (plus tard), auto-formation, technique de conduite de réunions, expression orale et écrite, étude du milieu...) rendues possibles par la souplesse de la forme associative. Ces méthodes tarderont à pénétrer l'école... en accentuant le fossé. Tous les courants innoveront pour répondre à la question déjà posée : comment transmettre ?

3 - La transition – la préoccupation de la culture. 1930-1960

Elle s'inscrit dans un contexte particulier : Front populaire, Résistance, Libération, émergence du loisir (1950), déclin de la croyance dans les vertus de l'école/progrès, urbanisation galopante, atténuation de la querelle laïque, évolution de l'Eglise (Vatican 2), mais aussi développement du pluralisme (partis politiques plus présents et prégnants,) reconnaissance de la réalité des classes sociales, prise en compte des particularismes dans la définition de l'intérêt général, pratique démocratique plus développée...

Tout ceci concourt à l'évolution très profonde de l'Education populaire qui se développe autour de 3 grandes tendances :

- Spécialisation croissante
 - Par classe d'âge, par milieu (rural-urbain-scolaire), par techniques... (quelques exemples : Jeunesse agricole catholique, Jeunesse étudiante chrétienne, Jeunesse ouvrière chrétienne avec leur version féminine, scoutisme, vacances-colonies de vacances-sport, cinéma, théâtre, musique, danses populaires...). C'est la « culturalisation » relative et progressive de l'Education populaire autour d'activités spécifiques davantage rattachées à la culture au sens anthropologique qu'à l'instruction.
 - Naissance d'initiatives spectaculaires : les MJC (1930), le Théâtre national populaire, les Jeunesses musicales de France (JMF), les festivals de théâtre, les musées des arts et traditions populaires, les cinémathèques, les bibliobus ancêtres des bibliothèques départementales de prêt, les centres de vacances. 1960 : 15 000 compagnies de théâtre amateur, 60 000 représentations, 1 000 ciné-club, 600 000 adhérents à des associations musicales (batteries fanfares, chorales, JMF...).
 - Mais apparition des premières questions : à quelles fins ? Si la technique est une fin en soi, que devient le projet politique des origines ?
- Tendance à s'éloigner progressivement de l'école.
 - Contestation des modèles traditionnels. Impossibilité de réformer « la citadelle » qu'est l'Education nationale. Contestation du corporatisme exacerbé.
- Atténuation de la bipolarité laïques/confessionnels après 1945.
 - Entrées en scène de nouveaux mouvements à la Libération : Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC), Peuple et Culture, clubs Leo-Lagrange...
 - Ralliement du mouvement ouvrier à la culture républicaine mais pas de greffe réussie entre la lutte des classes et l'Education populaire.
 - Liaison avec le mouvement ouvrier dans les comités d'entreprise, les créations associatives qui font suite : Culture et travail, Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), etc. Mais « le recrutement, l'organisation, le contenu des formations de la classe ouvrière et des mouvements d'Education populaire s'avèrent distincts, et les syndicats,

en particulier, ne croient pas pouvoir s'en remettre à l'Education populaire du soin de former leurs militants, ni même leurs simples adhérents ». (Poujol)

Les transformations sont importantes mais pas déterminantes en résumé. Les thèmes de la démocratisation culturelle, qui servent désormais de relais et qui s'imposent à partir de 1936, ont finalement représenté une fantastique capacité à redonner du souffle aux idéaux du civisme républicain, après le fascisme et la guerre, répétition des utopies précédentes. Les activités se modernisent mais les référents restent les mêmes.

Une évolution majeure surgit cependant : le rôle de l'Etat et ses relations avec les mouvements d'Education populaire. Il devient l'Etat providence qui légitime le pluralisme et l'organise par la création d'une autorité de tutelle (la Direction de l'Education populaire), par des équipements planifiés, par des subventions. Prise en compte du culturel dans les exigences du Plan. Professionnalisation du secteur. Mise à disposition de fonctionnaires.

L'Education populaire commence à se marginaliser par la création de secteurs nouveaux : le secteur social, le secteur culturel (Malraux), le secteur de l'animation...

4 - A partir des années 60 : l'éclatement. « L'Education populaire introuvable »

Au moment où elle est enfin reconnue, la référence disparaît. Recherche de concepts de substitution comme l'éducation permanente (loi de 1971 sur la formation professionnelle continue dans le cadre de l'Education populaire) ou encore dans l'animation socioculturelle.

« On a pu placer l'animation socioculturelle et l'Education populaire en opposition à peu près parfaite : dans l'animation, le référent n'est plus la collectivité nationale, c'est le local, le quartier, la commune : le peuple disparaît au profit du public ; le citoyen est remplacé par l'usager, l'homme habitant, le résident et, à la limite l'homme privé. Il n'y a plus de projet d'intégration, il s'agit de développer la créativité. Les méthodes ne sont plus celles du rapport enseignant/enseigné. C'est une idéologie groupale qui triomphe, centrée de préférence sur le petit groupe (small is beautiful). L'animateur, qui est un professionnel et non plus un militant, n'a d'ailleurs rien à transmettre. A la limite, il n'est là que pour faire en sorte que les gens s'expriment. » (Geneviève Poujol).

L'antinomie Education populaire/animation socioculturelle ne doit pas masquer la filiation qui les relie : l'école pour l'Education populaire, la culture pour l'animation. Utopie du rapprochement des classes sociales (pour l'Education populaire), lutte contre l'apathie collective (pour l'Animation socioculturelle). Dans le même temps les critiques fondamentales et communes sur la société et sur son école apparaissent (Bourdieu- Passeron et Baudelot- Establet). La reproduction culturelle bourgeoise, la mauvaise intégration sont dénoncées.

L'Animation socio-culturelle n'est-elle pas alors un appel à re-conscientiser politiquement les gens par un usage subversif d'une méthode qui se développe à partir des besoins et des difficultés sociales, et non des savoirs et des connaissances comme précédemment ? Dans le même temps, elle fonctionne en autogestion, et est porteuse d'une autre définition du lien collectif.

Mais les effets escomptés sont non réalisés ! L'Animation socioculturelle a fonctionné comme une tentative (réussie) de dépolitisation des actions culturelles et sociales sous l'égide d'un Etat (gaullien) qui prétend définir seul l'intérêt général.

L'intégration (d'aucuns diraient la normalisation sociale) sous l'effet du rôle de l'Etat a été plus forte que la subversion.

Ce qui fait dire à J-P Martin que *« la vraie rupture contemporaine dans l'histoire de l'Education populaire se situe non pas au moment de l'apparition de l'animation (vers 1970) avec tout le cortège d'ambiguïté qui l'accompagne mais au moment où elle se révèle incapable de réinsuffler le social et le politique (fin des années 1980). C'est le moment qui coïncide avec ce qu'on appelle alors « la perte de sens », ou encore « la fin des grands récits », « la mort des utopies », « la fin de l'histoire ».*

5 - Aujourd'hui ?

L'Education populaire a été une pratique et une utopie en même temps. L'histoire à laquelle elle a participé n'est pas celle dont elle a rêvé.

Elle a de beaux états de service ! Promotion du peuple ? Non. Acculturation des individus ? Oui. Promotion de nouvelles élites issues de classes sociales peu favorisées ? Oui (après 1973 les nouveaux élus de gauche aux manettes dans la culture). Innovations pédagogiques ? Oui. Armée des militants ? Oui (formation civique et politique des futurs cadres politiques des partis).

Les grandes ambitions (modernisées) demeurent : créer une société d'égaux, constituer à la fois l'homme et le citoyen, revendiquer la justice comme socle fondamental de tout progrès social, donner à la raison, au discernement, leur pleine capacité à agir dans les gestions publiques, établir le bien-être social, permettre d'exercer ses talents et perfectionner les arts comme moyen incontournable d'un droit à l'imaginaire pour chacun... la culture devient un bien commun à partager.

Les mouvements qui l'ont constituée sont toujours vivants mais ont été laminés par les politiques publiques qui se sont substituées à leur action, notamment dans le domaine de la culture.

2.1.2. Un exemple parmi d'autres : Focus sur la Maison Jacques Copeau

La Maison Jacques Copeau, située à Pernand-Vergelesses, est aujourd'hui un lieu de rencontre entre les acteurs de la culture, quels qu'ils soient, et le territoire.

Une maison en partage.

Nichée dans un petit village au cœur de la Bourgogne, la Maison Jacques Copeau est un patrimoine vivant portant l'héritage d'une pensée en acte. Depuis un siècle, elle ne cesse d'irriguer la création théâtrale.

C'est là qu'en 1924, Jacques Copeau et ses Copiaus s'installent pour une aventure pédagogique et théâtrale, qui marquera la Bourgogne durablement. Après Copeau, sa fille, Marie-Hélène, son gendre Jean Dasté, sa petite-fille, Catherine Dasté veilleront à ce que la maison demeure un lieu de vie théâtrale.

Depuis 2004, le metteur en scène Jean-Louis Hourdin, dont la compagnie est implantée de longue date en Bourgogne, a repris le flambeau et ouvert la Maison à des rencontres intellectuelles, à des stages de formation professionnelle, à des événements artistiques, en même temps qu'il a initié une démarche visant à en faire un lieu unique de travail et de transmission, de ressourcement et d'invention pour le théâtre.

Pour cela, une association a été créée, regroupant des personnalités convaincues de l'intérêt de ce projet et œuvrant activement à sa concrétisation. Deux études ont été conduites, l'une par l'atelier d'architecture Corrèia à Saulieu sur la réhabilitation et l'adaptation de la maison au projet, l'autre de définition du projet conduite par Jean-Claude Wallach.

L'Association Maison Jacques Copeau est présidée par Muriel Mayette, administratrice générale de la Comédie-Française. Association à but non lucratif régie par la loi de 1901, elle est dédiée aux études de définition et à la recherche des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet pérenne. Elle conduit à ce titre des actions de préfiguration destinées à éprouver et faire évoluer les orientations adoptées. Le moment venu, l'association pourra se transformer en organisme de gestion.

Une maison nécessaire aujourd'hui.

Lieu de mémoire, lieu fondateur de notre modernité théâtrale, berceau d'une certaine idée de la décentralisation et de la démocratisation de la culture, matrice du renouveau de l'enseignement du théâtre, la maison, classée depuis 1985 est un élément clef du patrimoine culturel bourguignon et national. A ce titre, il doit être préservé et mis en valeur. Mais au-delà de sa valeur patrimoniale, la maison représente un formidable potentiel pour créer un outil à la mesure des attentes

d'aujourd'hui :

- attentes en matière de formation professionnelle, initiale et continue, à l'échelle de la Bourgogne où l'absence de structuration est préoccupante¹, comme de la France tout entière qui souffre d'un manque d'outils pérennes et efficaces répondant aux besoins en formation continue des artistes,
- attentes en matière d'insertion professionnelle, dans une région qui ne dispose d'aucun dispositif incitant les jeunes artistes à s'installer pour irriguer la vie culturelle,
- attentes en matière de développement des territoires par des activités susceptibles d'en accroître le rayonnement, au-delà des frontières,
- attentes enfin, d'un lieu de rencontre pour les acteurs de la culture -qu'ils soient artistes, élus, enseignants, étudiants, gestionnaires, public...- autour de questions et de réflexions au croisement du politique, de l'éthique et de la poétique.

A toutes ces attentes, la Maison Jacques Copeau peut apporter des réponses. Ensemble architectural à la beauté tranquille, elle est composée de la maison elle-même, de dépendances, d'un bureau, d'un atelier indépendant des autres corps de bâtiments. Avec une capacité d'hébergement (sans faste) d'une vingtaine de lits, elle est en mesure d'accueillir des groupes dans des conditions idéales de concentration et de partage. L'installation d'un « plancher de bal » ou d'un chapiteau en contrebas de la maison a permis, ces dernières années, d'y mener de juin à septembre des sessions de répétitions, des stages, et d'y accueillir les habitants pour des présentations publiques. L'objectif à terme étant de doter la Maison d'un véritable outil de travail, indispensable au projet.

Un projet fédérateur et structurant pour l'avenir

Les axes majeurs du projet pérenne porté par l'Association et Jean-Louis Hourdin s'inscrivent dans la continuité des expériences passées, avec trois objectifs principaux :

- créer un pôle de formation professionnelle continue aux métiers de la scène, qui prendra appui sur la collaboration engagée avec l'association Chantiers nomades et associera de nouveaux organismes partenaires pour diversifier les publics accueillis dans le cadre de sessions courtes ;
- organiser des ateliers pédagogiques de moyenne durée réunissant autour d'un projet commun des élèves en cours de formation au sein d'établissements d'enseignement supérieur de l'art dramatique français et européens. Ces ateliers aux formes diverses, du master class à la production de spectacles pouvant faire l'objet d'une diffusion extérieure, pourront s'intégrer au cursus des établissements ;
- le partage des moyens de travail avec des équipes artistiques émergentes en résidence de création. Ces résidences de moyenne durée (six semaines à trois mois) ne se limitent pas à la mise à disposition de moyens matériels. Elles apportent l'ensemble des appuis et compétences nécessaires à une équipe artistique en émergence autour d'un premier (ou deuxième) projet de création. Il s'agit donc d'assumer une fonction « éditoriale » adaptée au champ du spectacle vivant.

Au-delà des enjeux artistiques et professionnels propres à chacun de ces axes de travail, l'ambition est de faire de la Maison Jacques Copeau un lieu de vie artistique, pédagogique et professionnel permanent avec un ancrage territorial fort⁹.

2.2. LES ACTEURS DU FINANCEMENT DE LA CULTURE

¹La journée professionnelle organisée en mai 2011 par le Théâtre Dijon Bourgogne et le Jeune Théâtre National sur la formation et l'insertion, et l'élaboration d'un Contrat d'objectifs territoriaux pour le spectacle vivant devant être signé en 2012 sous l'égide du Conseil régional de Bourgogne, sont des signes d'une prise de conscience pour les acteurs de la région.

⁹ Source : Audition de Jean-Louis HOURDIN et Jean-Pierre ANGIBAUD, CESER, 28 février 2013, et document « les Quatre printemps - Un projet de préfiguration pour l'année 2013 de la Maison Jacques Copeau.

2.2.1. L'Europe

Les fonds européens peuvent être utilisés pour le financement de la culture et de la rénovation du patrimoine. Ainsi, 50 % du projet de rénovation du Prieuré de la Charité-sur-Loire proviennent du FEDER, même si ces subventions ont diminué aujourd'hui¹⁰.

Les crédits européens se concentrent sur :

- la mise en valeur du patrimoine culturel,
- le développement d'équipements et de services culturels,
- le renforcement de la capacité d'hébergement touristique,
- la diversification des activités et des équipements touristiques,
- le développement du tourisme à la ferme¹¹.

L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, voire parfois les associations ou autres structures privées peuvent être bénéficiaires de fonds européens. Néanmoins, le recours aux fonds européens demeure peu utilisé en raison d'une part, de la lourdeur administrative du dossier de demande et, d'autre part, du délai de versement des fonds (qui peut aller jusqu'à 2 ans après réalisation du projet). Par ailleurs, il faudra attendre la publication du document de programmation 2014-2020 pour savoir ce qu'il sera encore possible de financer au titre de la culture par les fonds européens.

L'Europe met également en place des dispositifs permettant de soutenir les actions culturelles, tels que les programmes « Culture 2007 » ou « Capitale européenne de la culture¹² ».

Les porteurs de projet, dans leurs rapports avec l'Europe, peuvent s'appuyer sur l'association « Bourgogne Franche-Comté Europe¹³ » dont le Bureau siège à Bruxelles. Cependant cette association demeure méconnue.

2.2.2. Le rôle de l'Etat

2.2.2.1. Le Ministère de la Culture et La Direction régionale des affaires culturelles

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est le service déconcentré du ministère de la Culture, au sein de chaque région.

Son intervention porte sur les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes, du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle, de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France.¹⁴

Les deux piliers de la politique du ministère sont donc la sauvegarde du patrimoine d'une part, et l'encouragement à la création et aux artistes d'autre part.

¹⁰ Source : Audition de Luc JOLIVEL, La Charité-sur-Loire, 29 avril 2013.

¹¹ Source : <http://www.europe-bourgogne.fr/culture-et-tourisme.htm>

¹² Liste des dispositifs : http://europa.eu/legislation_summaries/culture/index_fr.htm

¹³ <http://www.bfce.eu/FR/Accueil.html>

¹⁴ Source : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-Bourgogne/La-DRAC/Mission-generale>

Charles DESSERVY : « l'artiste doit être au centre du dispositif, ce qui induit une notion de qualité de l'artiste : il est nécessaire d'avoir une expertise dans le choix des artistes concernés pour légitimer les actions envisagées. Il faut identifier ceux qui sont à la fois artistes et bons pédagogues. »

« L'action du ministère vise fondamentalement à un maillage territorial équilibré.

2010 : réactualisation des labels et réseaux nationaux (Scènes nationales, Opéras, Centres nationaux de création musicale, etc.). Les missions et les charges sont communes, afin que l'ensemble de la population dispose d'une offre artistique et culturelle équitale.

C'est le même principe pour l'enseignement artistique : chaque Français doit avoir la possibilité d'avoir un enseignement au plus près de chez lui avec les mêmes qualifications professionnelles.

Les conservatoires sont classés en fonction de leur rayonnement (communal ou intercommunal, départemental, régional).

Le domaine « action culturelle » est pris en compte, en plus de celui de la création¹⁵. »

La DRAC fonctionne également par un système d'appels à projets artistiques (notamment, dispositif du 1 % artistique consistant à consacrer 1 % du budget des travaux de construction, réhabilitation ou extension de bâtiments publics à l'acquisition d'œuvres d'art conçues par des artistes vivants et destinées à être intégrées au bâtiment ou à ses abords¹⁶).

2.2.2.2. *Le Rectorat*

L'Education nationale a un rôle prioritaire à jouer en matière d'éducation à la culture. Celle-ci ne peut en effet se passer du système scolaire, vecteur d'apprentissage et de découverte.

L'un des objectifs de l'Education nationale aujourd'hui est d'apporter à chaque élève un socle commun de connaissances et compétences nécessaire pour réussir sa vie d'élève, d'individu et de futur citoyen. Ce socle intègre par exemple les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique, ou la culture humaniste.

En revanche, l'éducation artistique reste à la marge des programmes. Elle ne figure pas dans la formation initiale des enseignants.

Il existe tout de même des dispositifs dont l'objectif est de favoriser l'accès à la culture, en lien avec le territoire :

- Depuis 2008, un volet culturel doit obligatoirement accompagner le projet d'établissement de chaque établissement du primaire et du secondaire.

Agnès PIGLER¹⁷ : « En Bourgogne, la DRAC et le Rectorat insistent sur le fait qu'il faille utiliser l'offre culturelle des territoires plutôt que d'aller chercher ailleurs. »

- Depuis 2010, un référent culture (un professeur volontaire) doit être nommé dans chaque lycée. Son rôle est de mettre en place les directives du ministère en matière de Culture, l'action culturelle d'un établissement, les partenariats sur le territoire... Mais c'est une fonction supplémentaire à assumer pour l'enseignant, et cela n'est pour le moment pas mis en place au niveau du collège.

- Des Contrats locaux d'éducation artistique (CLEA) peuvent être implantés dans les territoires. On en compte une quinzaine en Bourgogne.

¹⁵ Source : Audition au CESER du 17 septembre 2012.

¹⁶ Source : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-Bourgogne/En-pratique/Appels-a-projets-artistiques/Le-1-artistique>

¹⁷ Source : Audition au CESER du 15 novembre 2012.

Agnès PIGLER¹⁸ : « L'initiative vient du terrain (le portage est différent selon les cas : établissement scolaire, bibliothèque, association, etc.) puis la DRAC et le Rectorat aident au financement et au montage des projets.

Les financements viennent de la DRAC, du Rectorat, des établissements, de fonds européens...

Les CLEA fonctionnent par appels d'offre à des associations culturelles, des artistes en résidence, etc., qui sont rémunérés en fonction de l'axe artistique choisi. Un CLEA peut aussi permettre par exemple le financement d'un bus pour se rendre à un spectacle ou une exposition dans une ville voisine.

Ces dispositifs ne sont pas spécifiques à l'Education nationale : ils sont également ouverts aux maisons de retraite, aux publics empêchés par exemple, même si le gros du public est le public scolaire. L'important est le mélange des publics (exemples : pièce de théâtre montée entre des adolescents en prison et un collège, dispositif « souvenirs » : lectures publiques entre jeunes et personnes âgées).

Exemple d'actions menées dans le cadre du CLEA Auxois-Morvan¹⁹ :

« Il était une voie... » Concours de nouvelles sur la voie romaine « Alésia-Sombernon ». Cycle 2 - Association Les Grands Chemins, Pays d'art et d'histoire, Ligue de l'Enseignement.

Balades Economiques et sonores en milieu rural - Cycle 3 Projet des circonscriptions de Semur-en-Auxois et Châtillon-sur-Seine.

Ecole et cinéma Grande Section, CP et CE1 - Projet cantonal – Inspection de l'Education nationale de Semur-en-Auxois.

Patrimoine gastronomique - 4e SEGPA de Semur-en-Auxois

Les visites de villages de l'Auxois Morvan/découverte du Patrimoine tous niveaux.

Le Rectorat de Dijon met également en place des actions spécifiques à la Bourgogne : dispositif « lycéens professionnels et apprentis au théâtre contemporain », mise en place de résidences d'artistes dans les lycées professionnels, dispositif « collège des sciences » (une semaine de vacances studieuses portant sur des questions de culture scientifique et de culture générale pour des élèves de 1^{ère} S)...

Cependant, faute de réels moyens notamment (la Délégation académique à l'action artistique et culturelle ne touche qu'une enveloppe de 28 000 € par an), le rôle de l'école comme passeur de culture se révèle limité, alors que son action en la matière devrait être primordiale pour éduquer et ouvrir au monde les nouvelles générations.

Le ministère s'est récemment recentré sur la question et a mené une consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle fin 2012²⁰. Le 3 mai 2013, une circulaire²¹ portant sur le parcours d'éducation artistique et culturelle a été adressée aux préfets de région, aux rectrices et recteurs d'académie, aux vices recteurs, aux directrices et directeurs régionaux des affaires culturelles.

¹⁸ Source : Idem.

¹⁹ Source : <http://www.pays-auxois.com/menu-pays/le-pays-dart-et-dhistoire-de-lauxois/contrat-local-deducation-artistique-clea.html>

²⁰ Résultat de la consultation : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Consultation-education-artistique-et-culturelle/Resultats-de-la-consultation>

²¹ Circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

Chaque jeune doit en effet avoir un égal accès à l'art et à la culture dans le cadre d'un parcours bâti en concertation entre les différents acteurs du territoire.

2.2.3. Les collectivités territoriales

Les lois de décentralisation ont reconnu à l'ensemble des collectivités territoriales la possibilité d'intervenir dans tous les domaines de la culture, en concertation avec l'Etat. La compétence culturelle est partagée.

En ce début de XXI^{ème} siècle, ce sont les communes qui apportent la plus grande part du financement de l'action culturelle. L'effort culturel a été mesuré en 2006 à 8,1 % du budget pour les villes de plus de 1 000 habitants. Ce taux est de 5,7 % pour les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de 2,2 % pour les départements.

Les Régions dépensent en moyenne 2,5 % de leur budget pour la culture. 3,6 % du budget 2013 de la Région Bourgogne est consacré à la culture, au sport et à la jeunesse.

2.2.3.1. La Région

Bien que ce ne soit pas une compétence obligatoire, le Conseil régional de Bourgogne a choisi de mener une politique volontariste en matière d'action culturelle.

Le Conseil régional favorise l'offre culturelle en finançant les actions des professionnels, les aides aux amateurs relevant plutôt des communes ou des intercommunalités.

La médiation fait désormais partie de la condition d'attribution de la quasi-totalité des aides du Conseil régional, cependant celui-ci ne mène pas d'actions directes en la matière : il reste concentré sur le financement de l'offre.

Françoise TENENBAUM, vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne en charge de la culture :

« Les outils du Conseil régional de Bourgogne :

Accompagner la réalisation d'équipements culturels à travers quelques exemples :

➤ Bibliothèques/librairies

Les dispositifs mis en place par la Région dans ce domaine touchent tous les secteurs liés au livre et à la lecture publique et bénéficient aussi bien aux professionnels qu'aux habitants.

La Région intervient en faveur des communes pour concourir aux investissements nécessaires au développement de la lecture publique en Bourgogne, en soutenant l'aménagement ou la création de bibliothèques/médiathèques.

En ce sens, elle participe à l'offre de lecture publique sur tout le territoire, les bibliothèques constituant le premier réseau culturel français.

Le soutien au livre se traduit également par l'aide apportée aux principales manifestations littéraires. Enfin, l'aide aux professionnels du livre, notamment les éditeurs et les libraires indépendants de Bourgogne permet de favoriser la présence de ces professionnels sur le territoire bourguignon et de préserver ainsi un maillage culturel territorial, enjeu culturel qui rejoint d'autres politiques d'aménagement.

➤ **En matière musicale**, l'aménagement et l'équipement de studios de répétition des lieux de musiques actuelles favorisent la création artistique et la découverte de jeunes talents et d'artistes régionaux.

La formation avec notamment le soutien à l'enseignement initial et supérieur est également un exemple de l'accompagnement dans les pratiques musicales.

➤ **Numérisation des salles et circuits itinérants** afin de réduire l'inégalité d'accès aux films porteurs, et dans le cadre de la numérisation, la Région a contribué à maintenir le réseau des

salles de cinéma en Bourgogne en finançant leur numérisation ; la quasi-totalité des salles éligibles ont été accompagnées par le Conseil régional en 2012 (28 salles). Cette aide sera élargie aux circuits itinérants en 2013.

Mettre en relation la population avec la diversité des formes, qu'elles relèvent du patrimoine ou de la création contemporaine, suppose un soutien réaffirmé à la création et à la diffusion :

➤ Participer à la permanence artistique et permettre la diffusion des œuvres.

L'accompagnement des artistes dans leur projet de création, conforté par des politiques de conventionnement, permet de s'attacher la présence d'artistes et d'équipes sur l'ensemble du territoire.

Le rôle de la Région est ici souvent déterminant pour des compagnies en émergence qui ne bénéficient pas immédiatement d'une reconnaissance, d'un label ou d'un soutien du ministère de la Culture.

C'est bien souvent un levier à l'installation d'une compagnie dans un lieu. On peut le vérifier pour des compagnies chorégraphiques dans la Nièvre et en Saône-et-Loire par exemple.

➤ L'investissement de l'espace public, porte d'entrée pour aller à la rencontre des publics les plus divers, a conduit **le Conseil régional à initier un projet innovant dans le domaine des arts de la rue.**

Le dispositif « Les arts publics » rassemble 3 acteurs culturels majeurs dans ce domaine : Chalon dans la Rue, Les Z'accros d'ma rue à Nevers et la Transverse à Corbigny.

Ces 3 acteurs se sont réunis afin d'accompagner de jeunes compagnies dans le processus de création (accueil en résidence, conseil et expertise, diffusion dans les festivals).

L'objectif est de repérer des jeunes talents et de leur offrir des conditions de travail professionnelles en les confrontant à un large public.

➤ Dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, le soutien à la production cinématographique a dynamisé la filière bourguignonne.

On compte aujourd'hui 112 entreprises de cinéma et de l'audiovisuel en Bourgogne (chiffre URSSAF 2008). Ce sont de petites structures qui contribuent à la vitalité du secteur et qui permettent de réaliser notamment des documentaires coproduits par France 3 Bourgogne qui donnent à voir des portraits ou des histoires liées au paysage ou à l'histoire de notre région.

La diffusion des films produits passe également par **le mois du film documentaire en novembre qui permet, à travers un réseau dense de diffuseurs incluant les bibliothèques**, la promotion de ces films.

➤ Éducation à l'image : l'accompagnement du dispositif lycéens et apprentis au cinéma ou bien encore passeurs d'images illustrent une volonté du Conseil régional d'être présent sur l'ensemble du territoire dans ce dispositif (70 établissements + 8 000 lycéens).

➤ Dans le domaine patrimonial, l'appui de projets originaux comme la candidature autour du classement de la côte viticole entre Dijon et Beaune au patrimoine mondial de l'Unesco, permet une démarche collective de tous les acteurs locaux, y compris la population.

➤ Châteauneuf en Auxois : propriété du Conseil régional depuis 2008, l'offre touristique offerte s'est enrichie de nouvelles prestations ; la Région y a initié notamment une saison culturelle et propose chaque été de nombreuses manifestations, concerts, spectacles vivants, spectacles promenades, théâtre, expositions.

Ces animations, largement ouvertes aux compagnies de la région pour des formes d'expression traditionnelles ou plus contemporaines, sont un moyen d'élargir l'offre culturelle associant patrimoine et culture.

Parmi les activités proposées, des animations pédagogiques en direction des scolaires s'organisent autour de parcours découvertes et d'ateliers spécialisés.

Le service éducatif a également réalisé un livret-jeux pour les enfants.

Dans ce cas précis, d'une maîtrise d'ouvrage régionale, la médiation est organisée par le Conseil régional.

Le travail en réseau

De grandes institutions structurent l'espace culturel régional (scènes nationales, scènes labellisées, opéra, centres dramatiques) mais sont très inégalement réparties sur le territoire avec une forte concentration soit dans un département (3 scènes nationales en Saône-et-Loire) ou dans les agglomérations (Centre dramatique national (CDN), Opéra à Dijon). Elles partagent, avec un réseau dense de lieux municipaux ou privés, les possibilités d'accéder à un équipement et à une offre de spectacle vivant.

Face à ce constat, la Région a souhaité **soutenir le maillage de ces lieux intermédiaires**, souvent réalisé grâce à l'appui financier du Conseil régional, au travers de ses politiques de pays ou d'aménagement du territoire.

C'est ainsi que dès sa création, après avoir accompagné les fondateurs dans leur réflexion, le réseau Affluences a bénéficié de l'aide financière de la Région.

Ce réseau propose d'accompagner des projets de production dans le domaine du spectacle vivant, théâtre, danse, musique, dans toutes ses formes innovantes et pluridisciplinaires.

Affluences par nature régionale, s'attache à instaurer un équilibre géographique entre les quatre départements bourguignons, pour l'implantation d'origine des projets soutenus. Ce réseau est accompagné également par le ministère de la Culture et bénéficie désormais de l'aide du LAB pour sa structuration.

Pour compléter, la Région soutiendra dès 2013, par un nouveau dispositif, ces lieux intermédiaires, par une aide à la programmation, sous réserve que ces lieux soient professionnels et que la programmation artistique fasse l'objet d'un budget identifié.

L'aide aux structures régionales comme le Centre Régional du Jazz permet également une diffusion élargie des artistes régionaux sur l'ensemble du territoire.

C'est ainsi qu'une quarantaine de représentations ont été accompagnées par le CRJ en Bourgogne en 2012 sur le territoire et au-delà.

Six projets d'artistes de Bourgogne ont été soutenus par le CRJ.

Le soutien à l'accueil permet aux clubs, aux établissements culturels ou aux communes de la région d'accueillir des formations d'envergure nationale à moindre coût.

En complément de ces lieux permanents, **des événements ou des projets artistiques** permettent de découvrir des formes nouvelles et de nombreux festivals émaillent le territoire régional.

Le Conseil régional accompagne chaque année près d'une centaine de manifestations en tout point du territoire, qui enrichissent l'offre culturelle des Bourguignons et rapprochent les populations de manifestations de qualité.

Les associations régionales comme le LAB (Liaison Arts Bourgogne) ou le CRL (Centre Régional du Livre) participent à travers leurs missions à la structuration d'un domaine en particulier ou d'une filière professionnelle, et contribuent par là même à la connaissance et à la professionnalisation des équipes artistiques ou des filières.

La professionnalisation des équipes

Cette donnée est essentielle dans la mesure où la présence pérenne d'artistes est une condition primordiale pour fonder le travail de médiation et d'éducation artistique, travail incontournable pour un élargissement des pratiques culturelles.

C'est ainsi que pour répondre à ces besoins de formations, le Conseil régional a signé avec les partenaires sociaux un contrat d'objectif territorial des métiers du spectacle vivant, de l'audiovisuel et de l'exploitation cinématographique. Résultat d'un travail partenarial et volontariste conduit par la Région, l'Etat et les professionnels, ce contrat définit les grandes orientations sur lesquelles les partenaires s'engagent dans une logique de maintien de l'emploi, de professionnalisation de soutien à la reconversion, mais aussi de structuration du secteur.

La médiation culturelle

La Région, n'étant pas en prise directe sur les structures comme peut l'être une collectivité de proximité ou en gestion directe, n'est pas un acteur premier de la médiation mais elle en est **un partenaire dans l'incitation**.

Dans chacune des conventions négociées avec nos partenaires culturels, des actions de médiation sont prévues. De même, la majorité de nos règlements prévoit explicitement ce travail ; c'est le cas dans le domaine des arts plastiques, de toutes les manifestations, qu'elles se situent dans le domaine littéraire, musical ou cinématographique.

Faire le lien entre le public et l'œuvre fait partie des missions de tout acteur culturel ; la quasi-totalité aujourd'hui des porteurs de projet intègre cette dimension dans ses projets pour contribuer à réduire la distance entre le public et l'accès à l'œuvre.

Le Fonds régional d'art contemporain a pour nouvel objectif le prêt des œuvres en Région pour les apporter au plus près de la population.

Exemple d'Arsys Bourgogne : Arsys est un ensemble choral de renommée internationale, fortement financé par la Région. Aujourd'hui la Région demande à ce que l'ensemble se produise de plus en plus en Bourgogne, et de façon décentralisée. Elle demande aussi à ce qu'Arsys travaille avec des chœurs amateurs.

La chorale permet de développer un véritable lien social, de favoriser l'accès de tous à la culture.

Organisation de la Direction de la Culture, du patrimoine, des sports et de la jeunesse au Conseil régional de Bourgogne :

La Direction est répartie en 2 services : Sports/jeunesse/culture et Patrimoine et inventaire, auxquels il faut ajouter Châteauneuf.

Sports/jeunesse/culture : il y a une personne par projet particulier (cinéma et audiovisuel, livre et lecture public/musique, théâtre et danse, patrimoine (CPER)/arts plastiques/festivals) au sein de la mission culture.

Patrimoine et inventaire : Depuis 2005, la mission de l'Inventaire a été transférée aux régions. Le Conseil régional de Bourgogne emploie des chercheurs, des photographes, un cartographe, et dispose d'un centre de documentation.

Les thématiques de recherche de l'inventaire se font au plus près des politiques régionales, quand cela est possible. Il y a une véritable préoccupation de valoriser le travail et de le diffuser au public le plus large possible. Le prochain sujet pourrait traiter du patrimoine viti-vinicole.

Le budget dévolu à la Culture était de 21,5 millions d'€ en 2012, 34,5 % pour le patrimoine et inventaire, 65,5 % pour l'action culturelle²². »

La Région accompagne également certaines actions, notamment de promotion du Centre de culture scientifique, technique et industrielle de Bourgogne, dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région.

²² Source : Audition du CESER du 13 décembre 2012.

Cependant, en ces temps de rigueur, le Conseil régional a appliqué pour le budget primitif 2013 une diminution générale de 6 % des crédits dans tous les domaines d'action, y compris le secteur culturel (hors musiques actuelles), ce qui pèse sur les associations du secteur.

2.2.3.2. Les départements

Les départements gèrent de plein droit les Archives départementales ainsi que les bibliothèques départementales de prêt. Chaque département met également en place un Schéma départemental des enseignements artistiques.

Chaque département bourguignon mène sa propre politique culturelle :

La Direction des affaires culturelles du département de l'Yonne mène à bien des interventions directes telles que la promotion de manifestations culturelles, la participation à la publication d'ouvrages culturels et à la réalisation de films, etc. Elle coordonne par ailleurs l'action d'un service administratif (Conservation départementale des musées) et de structures administratives rattachées qui interviennent dans les domaines du théâtre, (L'Yonne en scène), de la musique (Association départementale pour le développement de la Musique et de la Danse et centre de gestion des enseignants musiciens et danseurs) et de l'art contemporain (Centre d'art de l'Yonne)²³.

Le Conseil général de la Nièvre met en œuvre une politique volontariste en matière de préservation du patrimoine en intervenant notamment sur les musées, les monuments historiques, le patrimoine rural. Il mène également une politique particulièrement active en direction de l'action et de l'animation culturelle en soutenant le milieu associatif dans ses initiatives et en développant un partenariat avec les établissements scolaires pour favoriser l'éducation artistique des jeunes. Il apporte son soutien aux communes ou communautés de communes pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets culturels de territoires. Il intervient aussi en direction des acteurs culturels qui mènent une action structurante dans le département. C'est ainsi qu'il soutient fortement l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Nièvre, chargé du développement des pratiques artistiques (musique, danse, théâtre, arts du cirque), créé à son initiative en 2003²⁴.

Le Conseil général de la Côte-d'Or, quant à lui, considère l'action culturelle comme un vecteur de développement individuel et collectif. Dans ce but, il a mis en place différents dispositifs, tels que le renforcement de l'éducation artistique dans la formation des collégiens (écoles du spectateur, artistes en résidence, etc.), l'aide aux pratiques en amateur (chorales, sociétés musicales, fanfares, harmonies, groupes folkloriques), le soutien aux associations culturelles, la conservation et la mise en valeur du patrimoine, etc.²⁵

²³ Source : <http://www.cg89.fr/Culture-et-Vie-Locale/Culture>

²⁴ Source : <http://www.cg58.fr/le-conseil-general/les-competences/culture-patrimoine/culture-patrimoine.html>

²⁵ Source : <http://www.cotedor.fr/cms/culture-patrimoine>

L'action culturelle au Conseil général de Saône-et-Loire est partagée entre la Direction des archives et du patrimoine culturel, gérant les archives départementales, les musées, les grottes, etc., la Direction de la lecture publique (en charge des livres et de la formation, des bibliothèques départementales, des bibliobus, du développement du numérique) et la Mission de l'action culturelle des territoires.

Cette dernière a en charge le Schéma départemental de l'enseignement artistique (divisé entre la partie musique et la partie danse), mais propose également des aides à la création et à la diffusion musicale, à la création ou à la reprise de spectacles professionnels (pour aider à l'emploi avant la diffusion de l'œuvre), aux amateurs, aux manifestations culturelles d'intérêt départemental (53 manifestations accompagnées en 2013).

Le département conventionne également avec une trentaine de structures, qui, en échange des aides, prennent l'engagement d'accueillir des artistes ou compagnies de Saône-et-Loire au moins deux fois par ans.

Il soutient les petits lieux de diffusion, notamment en milieu très rural.

Il participe aux investissements pour l'amélioration de la qualité de diffusion des spectacles vivants, la mise aux normes des locaux de danse, l'aide à l'aménagement et à l'équipement des locaux de répétition et de diffusion de la musique, l'aide au cinéma en milieu rural.

De façon générale, le Conseil général travaille sur la mise en réseau de tous les acteurs de la culture, le lien avec les élèves de l'Education nationale, l'aide à l'ingénierie pour les petites structures ou compagnies, le tout dans un but de maillage du territoire et de gommage des disparités géographiques²⁶.

2.2.3.3. Les communes et intercommunalités

Dans le domaine culturel, les communes exercent de plein droit les compétences suivantes : création et entretien des bibliothèques, des musées, des écoles de musique, des salles de spectacle, organisation de manifestations à caractère culturel.

Ces compétences sont transmissibles aux intercommunalités, de façon facultative pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération, de façon obligatoire pour les communautés urbaines.

Les communes peuvent également mener une politique culturelle volontaire, qui peut prendre des formes variées.

Les grandes villes telles (Dijon notamment) bénéficient de l'appui d'une équipe d'agents dédiés à l'action culturelle et d'un budget relativement important, ce qui leur permet de mener à bien des dispositifs porteurs.

Près d'un quart du budget de la Ville de Dijon est consacré à la culture (ce qui représente 60,6 millions d'euros). Le Pôle culture et rayonnement de la ville est organisé autour de trois services : Culture, Relations internationales, Ville d'art et d'histoire. L'action s'articule notamment autour du projet de développement culturel 2011-2014 qui se veut développement culturel durable du territoire, s'inscrivant dans un contexte politique global au service de pratiques diversifiées, et qui contribue au rayonnement de la ville²⁷.

Les communes de dimensions plus réduites peuvent elles aussi mener une politique culturelle d'envergure souvent basée sur la volonté des personnes (élus ou cadres) et le pragmatisme. Le contact direct avec la population est une composante essentielle du bon fonctionnement de ces politiques.

²⁶ Source : Entretien avec Pierre BUCH, Directeur de la Mission de l'action culturelle des territoires du Conseil général de Saône-et-Loire.

²⁷ Source : www.dijon.fr

Exemples de communes :

La Commune de la Charité-sur-Loire a réussi le pari d'intégrer entièrement un élément du patrimoine, le Prieuré, à la vie de la Cité. Elle organise également chaque année le Festival des Mots, festival à envergure internationale qui doit prendre au niveau local.

Luc JOLIVEL²⁸ : « Il ne s'agit pas d'un salon du livre. Ce n'est pas un hasard si le Festival fait beaucoup référence à l'œuvre de Raymond Devos. L'idée est que le français est une langue toujours très dynamique qui permet de jouer avec les mots, des plasticiens en font leur matière première. Le mot est une façon de faire du culturel exigeant mais pas intimidant. »

« L'objectif est d'aller vers une Cité du Mot : proposer une offre culturelle plus large (résidences d'artistes, etc.), s'appuyer sur le label « Centre culturel de rencontres (= grand monument français, en milieu rural, qui a son domaine d'excellence culturelle, ici mots et création). Le label donné par le ministère de la Culture permettra un effet levier pour chercher des crédits complémentaires à l'apport communal (Etat, Région notamment).

La Cité du Mot prend la forme d'un Etablissement public de coopération culturelle en cours de création.

Les objectifs seraient d'encourager la création, de favoriser et diffuser la connaissance, de donner à chacun la maîtrise du mot, de prendre en compte le numérique, de ne pas enfermer le projet dans les murs. »

La commune de Cosne-Cours-sur-Loire pense sa politique culturelle autour de trois axes : rendre la cité attractive en particulier pour ses habitants, favoriser les interactions artiste-public et mettre en valeur le patrimoine. La Loire notamment est un atout majeur pour le développement local (exemple : Musée de la Loire).

Pascal JAILLET²⁹ : « On favorise la politique culturelle en favorisant l'émergence de consom-acteurs et de spect-acteurs.

La politique culturelle de Cosne-Cours-sur-Loire s'inscrit dans une démarche de développement durable global ».

2.3. UN EXEMPLE VOISIN : L'ALLEMAGNE

L'Allemagne est un pays fédéral, les Länder ont de ce fait une autonomie bien plus grande que les Régions françaises.

En matière culturelle, si l'Etat central (le « Bund ») fait beaucoup de communication, c'est au final celui qui apporte le moins de financements puisque l'origine du financement des politiques culturelles se répartit ainsi :

- Bund : 15 %
- Länder : 42 %
- Communes : 43 %.

Le budget consacré à la culture toutes collectivités confondues est d'environ 10 Milliards d'euros (soit 1 % du budget total de l'Allemagne). Le Bund mène sa politique culturelle ; chaque Land conduit aussi la sienne et se veut culturellement attractif pour ses propres habitants. Les citoyens jouent, par ailleurs, une part active dans ce financement par le biais des fondations privées, dont la législation est bien plus souple qu'en France et leur rôle plus accepté.

²⁸ Source : Audition du CESER à la Charité-sur-Loire du 29 avril 2013.

²⁹ Source : Audition du CESER à la Charité-sur-Loire du 29 avril 2013.

Il existe une concurrence en matière culturelle entre Länder, mais aussi avec le Bund. Pour y pallier, des outils de coordination ont été mis en place.

Depuis 1998, il existe un délégué du gouvernement fédéral à la culture et aux médias pour traiter des questions concernant l'Allemagne entière (exemples : Internet, grands musées de l'héritage de Prusse).

Il existe également une conférence des ministres de la culture de chaque Land, ainsi qu'une association des acteurs culturels regroupés par Land et au niveau du Bund.

En Allemagne, l'éducation artistique passe notamment par la pratique :

Till MEYER : « La formation à la culture commence dès l'école et est prise très au sérieux en Allemagne.

2 ou 3 h par semaine sont consacrées à la musique et aux arts plastiques. L'idée est de toucher les choses, d'avoir une pratique sensuelle avec l'objet. »

« Les centres périscolaires proposent, pour la pratique d'activités extrascolaires, d'autres formes de culture qu'une culture classique. L'important est avant tout de participer, sans chercher à hiérarchiser les cultures. La culture doit être un facteur d'intégration dans la société³⁰.

Pourtant actuellement, 50 % des Allemands ne se rendent jamais dans les institutions culturelles. Pour changer ce fait, des grands noms de la culture (tels que des chefs d'orchestre) s'investissent auprès des enfants, considérés comme un public en soi avec ses propres valeurs.

La médiation culturelle existe. L'université peut par exemple former des pédagogues de musées pour s'occuper des plus jeunes, mais aussi des adultes.

³⁰ Source : Audition au CESER du 26 novembre 2012.

3. LES PRATIQUES CULTURELLES DES FRANÇAIS ET DES BOURGUIGNONS

3.1. LES PRATIQUES CULTURELLES DES FRANÇAIS

Pratiques culturelles			
sur 100 Français de 15 ans et plus, au cours des 12 derniers mois, combien...			
Ont :	1989	1997	2008
Regardé la télévision tous les jours ou presque	73	77	87
Lu au moins un livre	75	74	70
Lu au moins un quotidien (payant en 2008)	79	73	69
...dont tous les jours ou presque	43	36	29
Écouté la radio tous les jours ou presque	66	69	67
lu régulièrement un magazine	86	84	59
Écouté de la musique (avant 2008 : des disques et cassettes) tous les jours ou presque	21	27	34
regardé des cassettes vidéo / DVD au moins une fois par semaine	13	28	25
Sont allés :			
Musée	30	33	30
Monument historique	28	30	30
Exposition temporaire (peinture ou sculpture)	23	25	24
Spectacle son et lumière	/	/	17
Exposition temporaire de photographie	/	/	15
Galerie d'art	/	/	15
Site archéologique, chantier de fouilles	/	/	9
Centre d'archives	/	/	3
Cinéma	49	49	57
Spectacle de rue	/	/	34
Spectacle d'amateurs	/	/	21
Théâtre	14	16	19
Cirque	9	13	14
Music-hall, variétés	/	/	11
Concert de rock	10	9	10
Spectacle de danses folkloriques	/	/	10
Spectacle de danse	6	8	8
Concert de musique classique	9	9	7
Concert de jazz	6	7	6
Concert d'un autre genre de musique	/	11	13

Source : Mini chiffres clés de la Culture 1998 et 2013

La France est un pays de grande diversité et de grande richesse culturelles. Ainsi, on y dénombre 1 218 Musées de France³¹, 500 000 sites archéologiques recensés, 44 000 immeubles protégés au titre des monuments historiques, 102 secteurs sauvegardés, 167 villes et pays d'art et d'histoire, 4 théâtres nationaux, 71 scènes nationales, 3 410 bibliothèques municipales, etc.³²

Malgré cette abondance, en 2008, Olivier DONNAT, dans l'étude du ministère de la Culture et de la Communication (enquête 2008) rapporte qu'un quart de la population française n'utilise aucun équipement culturel. Ces Français ne sont allés, durant l'année, ni au cinéma, ni en bibliothèque, ni assister à un spectacle vivant, ni visiter une exposition ou un site patrimonial. Ils ne manifestent aucun intérêt pour la culture en général, ne lisent pas, n'écoutent que peu de musique, ne se rendent pas sur internet, leur loisir principal étant la télévision.

Un quart de la population démontre un intérêt à peine supérieur, bien que toujours peu marqué. Ils se sont rendus quelques fois au cinéma ou ont assisté exceptionnellement à un spectacle, mais leur comportement en matière culturelle demeure proche de celui du premier quart.

Le troisième quart de la population fait preuve d'un intérêt culturel plus étendu, même si leur fréquentation demeure spécialisée (intérêt particulier pour le cinéma ou pour les bibliothèques, etc.)

Enfin, le dernier quart de la population constitue la grande majorité de la fréquentation des établissements culturels : ils accumulent les différentes formes de participation à la vie culturelle, ont des loisirs majoritairement tournés vers l'extérieur, et font preuve d'un véritable intérêt en la matière.

Ces comportements demeurent stables depuis 1997, la progression du numérique n'a pas entraîné de changement fondamental. Internet pourrait même agir comme un facteur de découverte de nouveaux domaines des formes traditionnelles de culture³³.

Extraits du livre « Les Pratiques culturelles des Français à l'ère numérique », d'Olivier DONNAT (Chargé de recherche au Département des études, de la prospective et des statistiques du Ministère de la Culture et de la Communication) :

« Équipement audiovisuel, sorties et loisirs :

Les Français continuent à exprimer une très nette préférence pour les activités de loisirs qui les amènent à sortir de chez eux, même si un léger recul chez les 15-24 est perceptible.

Le premier élément à considérer pour comprendre cet apparent paradoxe tient au fait que de plus en plus d'appareils parmi ceux dont la diffusion a été forte ces dernières années (téléphone portable, ordinateur, lecteur DVD, lecteur MP3, console de jeux, assistant personnel...) sont nomades et, de ce fait, utilisés prioritairement à l'extérieur du domicile, notamment lors de déplacement. Loin d'entraîner un repli sur le domicile, ils permettent au contraire d'écouter de la musique et, dans une moindre mesure, de s'informer ou regarder des films hors de chez soi. »

« L'équipement des ménages :

On constate en effet que le nombre moyen d'appareils disponibles par foyer augmente avec la fréquence des sorties : plus on sort le soir, plus on a de chances de disposer d'un large éventail d'appareils, surtout quand ils sont nomades... »

« La culture de sortie

³¹ Cette appellation peut être accordée aux musées appartenant à l'État, à une autre personne morale de droit public ou à une personne de droit privé à but non lucratif.

³² Source : Mini chiffres clés de la culture 2013 édités par le Ministère de la culture et de la communication.

³³ Source : « Les pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique - Enquête 2008 », Olivier Donnat, La Découverte / ministère de la Culture et de la Communication.

Près de deux tiers des Français continuent à exprimer une très nette préférence pour les loisirs extérieurs à leur domicile, (...) et la comparaison à dix ans d'intervalle... donne une impression générale de relative stabilité. »

« Ordinateur et internet :

On peut parfaitement soutenir l'idée que la nature même de l'internet aiguise la curiosité, incite à la découverte d'activités ou de domaines ignorés, et contribue ainsi au renforcement de l'intérêt pour les formes traditionnelles de culture. »

« Télévision :

Ce qui était vrai en 1997 le reste aujourd'hui : la fréquentation des salles de cinéma, des théâtres et des musées comme la proportion de forts lecteurs de livres sont inversement proportionnelles à la durée d'écoute des programmes télévisés. »

« DVD et cinéma :

La fréquentation des salles n'a pas eu à souffrir de ce nouveau contexte. Le cinéma est parvenu à toucher en 2008 plus de monde qu'en 1997 en parvenant à élargir la base de son public occasionnel (...). Cette progression concerne toutes les classes d'âge et tous les milieux sociaux mais son ampleur est plus grande dans les milieux populaires. »

« Radio et écoute de la musique :

Les préférences musicales évoluent relativement peu avec l'avancée en âge. »

« Lecture de presse et livres :

Depuis plusieurs décennies, chaque nouvelle génération arrive à l'âge adulte avec un niveau d'engagement dans la lecture inférieur à la précédente.

Il n'est pas interdit de penser que la lecture de livres subit depuis plusieurs décennies une certaine dévaluation à la bourse des valeurs culturelles, que le succès de l'internet ne fait qu'amplifier. »

« Fréquentation des équipements culturels :

La fréquentation des équipements culturels, à la différence de bon nombre de pratiques culturelles domestiques, semble donc ne pas avoir souffert de la montée en puissance de la culture numérique au cours de la dernière décennie. »

« Fréquentation globale :

Avoir un niveau de diplôme élevé, bénéficier de revenus importants, habiter une grande ville et, dans une moindre mesure, être dans la période de vie précédant l'installation dans la vie adulte, constitue aujourd'hui comme hier des atouts essentiels en matière de fréquentation des équipements culturels, quel que soit le domaine considéré. A ces différents éléments s'ajoute le milieu social d'origine : grandir dans un milieu où la culture fait partie du mode d'éducation crée à l'évidence des conditions particulièrement favorables pour devenir à l'âge adulte un habitué des lieux culturels. »

« Bibliothèques et médiathèques :

Le fait que les usagers des bibliothèques soient très nombreux à utiliser régulièrement l'internet dans le cas de leurs loisirs montre, qu'à l'évidence, ces deux activités peuvent harmonieusement cohabiter, sans toutefois permettre d'exclure qu'une partie des internautes les plus investis aient pu trouver sur la toile les services qu'ils recherchaient auparavant dans les bibliothèques. »

« Spectacle vivant :

Si la proportion de Français ayant assisté à un spectacle de danse ou à une représentation théâtrale est restée la même depuis 1997, il faut noter la progression spectaculaire des spectacles de rue, qui traduit la présence croissante de cette forme d'expression dans la vie culturelle mais aussi le fait

qu'elle est parvenue, au cours de la dernière décennie, à toucher des personnes appartenant à des catégories de populations peu concernés en 1997, comme les ruraux ou les retraités. »

« Lieu d'exposition et patrimoine :

La fréquentation des lieux d'exposition et de patrimoine est globalement stable, même si la proportion des Français ayant visité un musée au cours des douze derniers mois a fléchi, passant de 33 à 30 %. Ce léger recul semble plus concerner les musées d'histoire et de société que les musées d'art. »

La gratuité des musées mise en place par la ville de Dijon n'a pas eu pour effet d'attirer de nouveaux publics. Néanmoins les conséquences demeurent positives, car ceux qui s'y rendaient déjà y retournent plus régulièrement et peuvent se permettre par exemple de passer plus de temps devant une seule œuvre.³⁴

Par ailleurs, chaque groupe social a ses propres codes, ses propres références culturelles qu'il faut connaître, et l'individu est souvent peu enclin à découvrir une culture pour laquelle il ne se sent pas concerné ou légitime :

Michel ROTTERDAM³⁵ : « La tendance de certains acteurs les conduisant parfois à privilégier « l'entre-soi », renforçant les phénomènes d'appartenance sociale. Ceci a aujourd'hui d'autant plus d'acuité, que ce sont souvent les pratiques les plus immédiatement accessibles aux « élites » qui représentent l'investissement budgétaire le plus conséquent pour la collectivité. »

3.2. LES SPECIFICITES DE LA BOURGOGNE

La Bourgogne est loin d'être un désert culturel. Que ce soit en matière de spectacle vivant, de théâtres, de salles de musiques actuelles, de sites archéologiques et patrimoniaux, de musées, de centres et d'écoles d'art, de bibliothèques-médiathèques, d'écoles de musique et de conservatoires, de festivals, d'associations culturelles, de cinémas, de chorales, la Bourgogne n'a rien à envier à des régions plus réputées pour leurs richesses culturelles.

Voici quelques exemples retenus dans une liste non exhaustive :

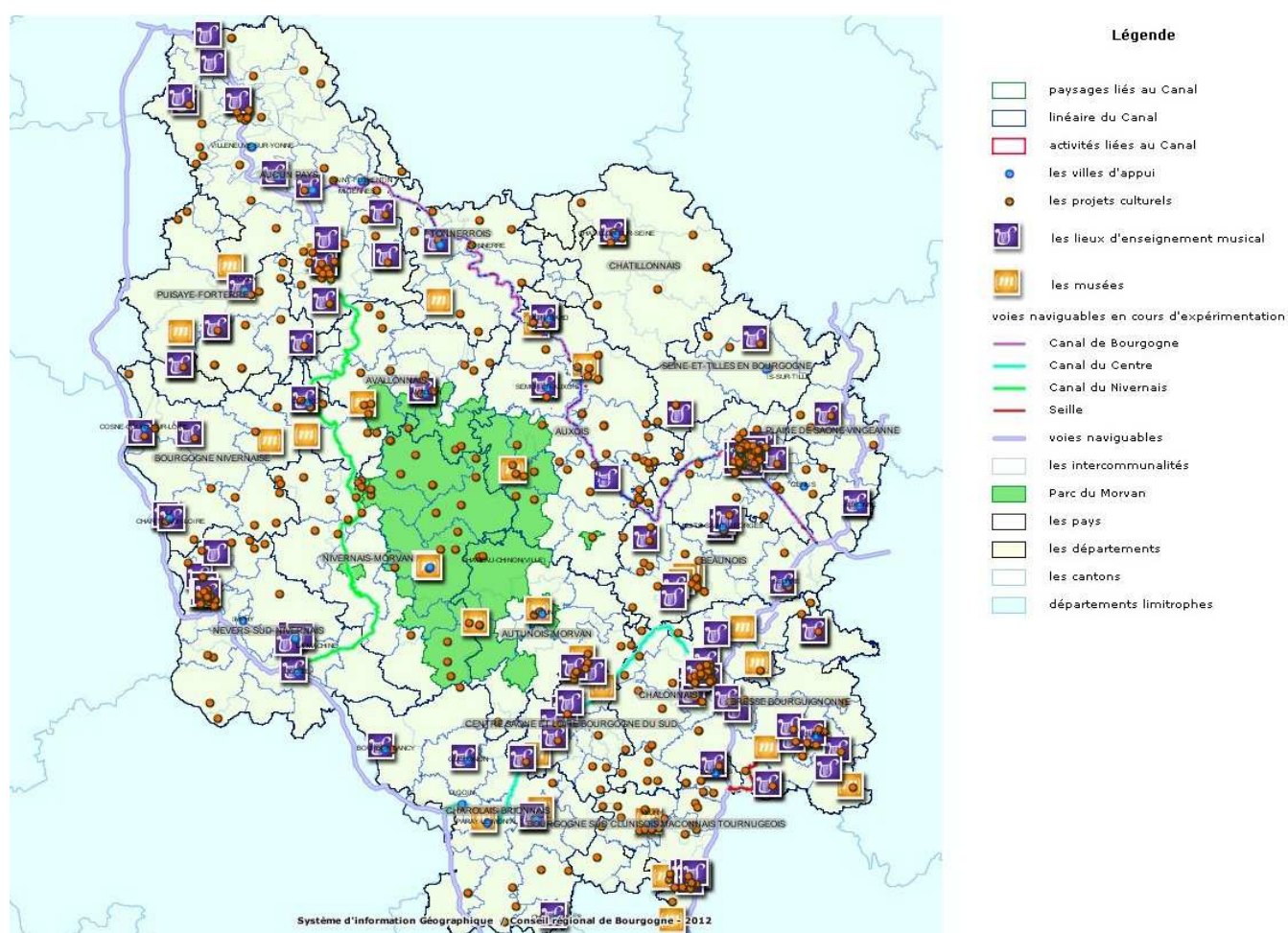
- 3 Scènes nationales (toutes en Saône-et-Loire).
- Des théâtres associatifs (à Auxerre, Nevers, Dijon, etc.) ou municipaux (Beaune, Semur-en-Auxois, Sens, etc.).
- Des scènes de musique actuelle (Dijon, Mâcon, Chalon, Nevers, Auxerre).
- Des sites archéologiques et patrimoniaux emblématiques (Bibracte, Alésia, Vézelay, Fontenay, Solutré, etc.).
- Un nombre important de monuments historiques (châteaux, abbayes, etc.).
- Un riche patrimoine industriel (Les usines Schneider au Creusot, les Forges de Buffon, les Forges de Guérigny, etc.).
- Des musées dans toutes les villes de Bourgogne.
- Des centres d'art : le Consortium et le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) à Dijon, Le Parc Saint Léger à Pougues-les-Eaux, le Centre d'art de Tanlay, etc.
- Des écoles d'art : Dijon, Chalon, Beaune, Auxerre, Nevers, Mâcon, etc.
- Des bibliothèques couvrant tout le territoire.

³⁴ Source : Audition de Michel ROTTERDAM, CESER du 17 janvier 2013.

³⁵ Source : Idem.

- 2 Conservatoires à rayonnement régional (CRR) (Dijon et Chalon), 3 conservatoires à rayonnement départemental (Mâcon, Auxerre, Nevers), des écoles de musique réparties dans les 4 départements.
- Des festivals régionaux, nationaux et internationaux (Festival international d'opéra baroque de Beaune, Chalon dans la rue, le Festival des mots à la Charité-sur-Loire, le Festival D'Jazz à Nevers, les Rencontres musicales de Vézelay, etc.).
- Des chorales : plus de 500 chœurs, sans compter les chorales de l'Education nationale et des conservatoires.
- Une spécialisation sur la pratique vocale : « La Bourgogne donne de la voix » : La Cité de la voix à Vézelay, l'association Liaisons arts Bourgogne, la Maison du Beuvray à Saint Léger sous Beuvray, la Maison du patrimoine oral à Anost, etc.

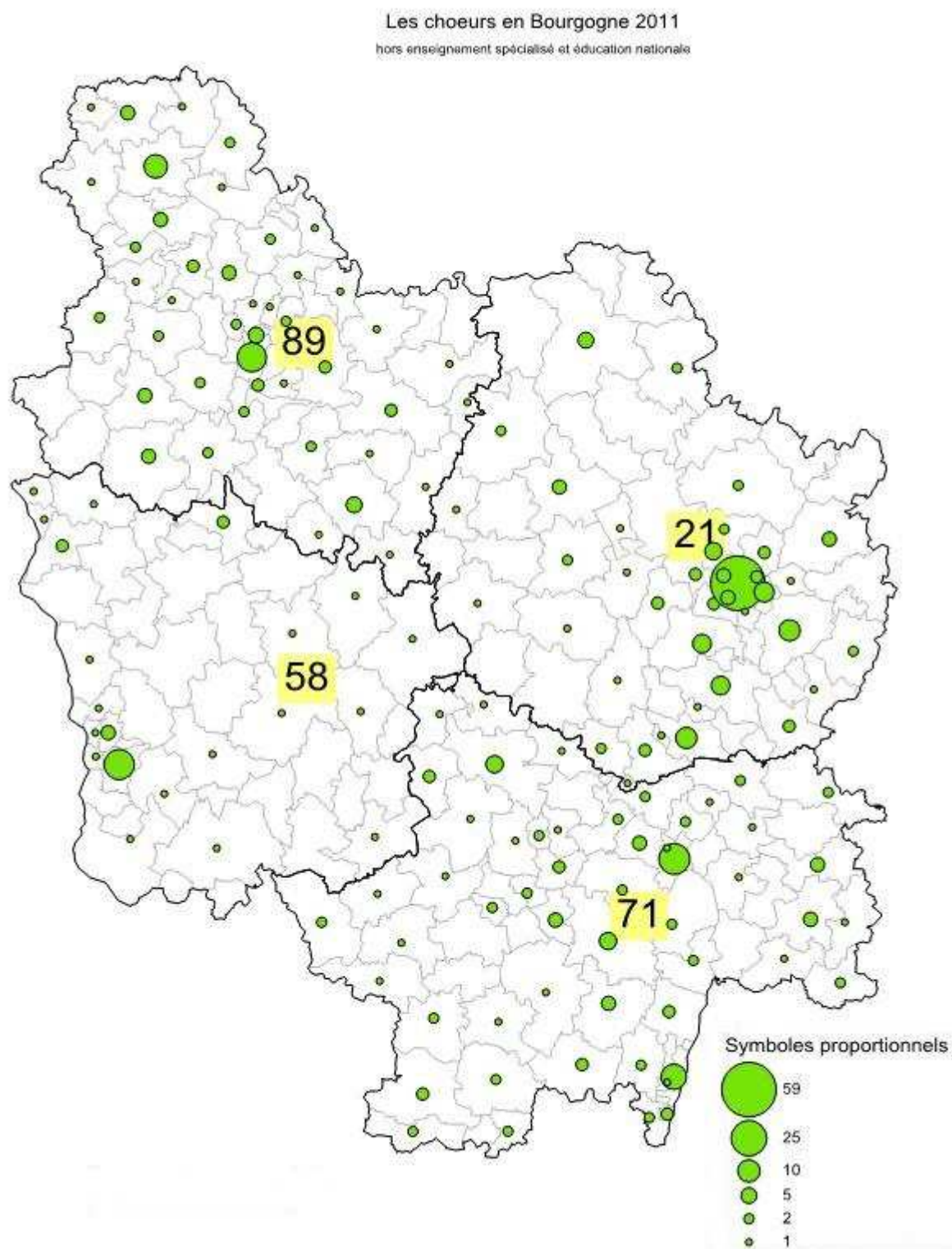
Carte des lieux d'enseignement musical, des musées et des territoires à projet culturel (Système informatique géographique du Conseil régional de Bourgogne) :



La carte illustre la répartition géographique des communes de la région Bourgogne. Les communes sont représentées par des pictogrammes de maisons bleus. Les départements sont indiqués par des étiquettes textuelles : Yonne, Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Chalon-sur-Saône, et Bourgogne-Franche-Comté. Une zone verte au centre de la carte représente la région naturelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

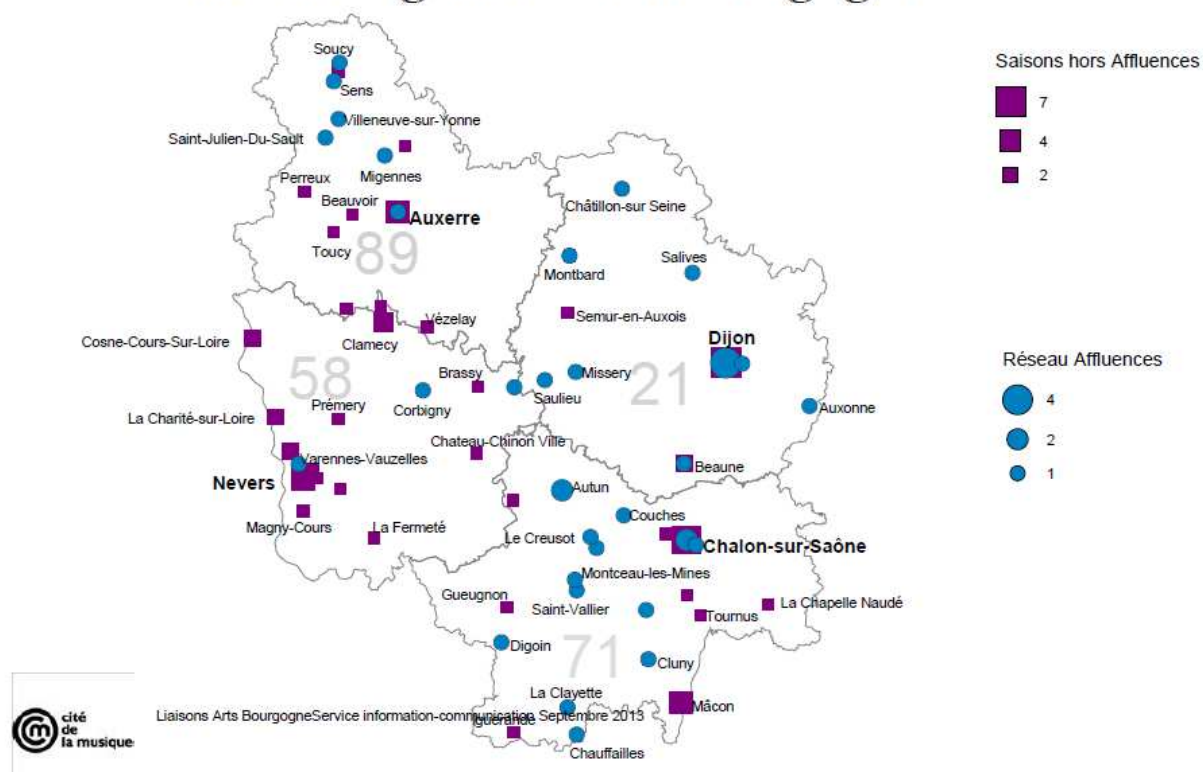
	paysages liés au Canal		Seille
	linéaire du Canal		voies naviguables
	activités liées au Canal		les intercommunalités
	les bibliothèques		Parc du Morvan
voies naviguables en cours d'expérimentation			les pays
	Canal de Bourgogne		les départements
	Canal du Centre		les cantons
	Canal du Nivernais		départements limitrophes

Carte des chorales (Liaisons arts Bourgogne) :



Carte des communes bénéficiant d'une programmation culturelle régulière (Liaisons arts Bourgogne) :

Saisons régulières en Bourgogne



Saisons en Bourgogne : Liste issue de la base de données Réseau Information Culture délivrée par la Cité de la Musique - 20/09/2013.



CP	Ville	Nom
COTE D'OR		
21000	DIJON	THÉÂTRE MANSART
21000	DIJON	PENICHE CANCALE
21000	DIJON	CIRQ'ONFLEX
21000	DIJON	OCTARINE
21000	DIJON	LA VAPEUR
21000	DIJON	LE BISTROT DE LA SCENE
21000	DIJON	OPERA DE DIJON
21000	DIJON	DANS TA FACE PROMOTION
21000	DIJON	THÉÂTRE MANSART
21000	DIJON	PLAN 9
21000	DIJON	PENICHE CANCALE
21000	DIJON	CIRQ'ONFLEX
21000	DIJON	ASSOCIATION SABOTAGE
21000	DIJON	SAISON REZO'FET'ART
21024	DIJON	ABC
21029	DIJON	THÉÂTRE DIJON BOURGOGNE
21072	DIJON	ATHENEUM
21072	DIJON	D'JAZZ KABARET
21121	FONTAINE-LES-DIJON	LES MUSICALES DE FONTAINES
21130	AUXONNE	SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA CULTURE
21140	SEMUR-EN-AUXOIS	THEATRE MUNICIPAL
21200	BEAUNE	PALAIS DES CONGRES
21200	BEAUNE	LA LANTERNE MAGIQUE
21205	BEAUNE	THEÂTRE MUNICIPAL DE BEAUNE
21205	BEAUNE	ASSOCIATION LA JAZZERIE
21205	BEAUNE	THEÂTRE MUNICIPAL DE BEAUNE
21210	MISSERY	LA FABRIQUE
21210	SAULIEU	OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE SAULIEU
21350	VITTEAUX	LA FACT
21400	CHATILLON-SUR-SEINE	THÉÂTRE GASTON BERNARD
21410	SAINT-VICTOR-SUR-OUCHES	L'ECLUSE DE LA CHARME
21440	VAUX-SAULES	SCENE EN SEINE
21490	NORGES	NORGES SPECTACLE
21500	MONTBARD	Service des Affaires Culturelles
21500	MOUTIERS-SAINT-JEAN	THÉÂTRE DE L'ORLE D'OR

21580	SALIVES	L'ABREUVOIR
21800	QUETIGNY	SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES
21800	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	LE BISTRO D'ICARE
21800	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Office Culturel Chevignois

NIEVRE

58000	NEVERS	APREM
58000	NEVERS	REGARDS
58000	NEVERS	La Nivernaise de Cinéma
58000	NEVERS	LE CAFE CHARBON
58000	NEVERS	ASSOCIATION DES CINEPHAGES DE NEVERS
58000	NEVERS	JAZZ CLUB DES PALAIS
58004	NEVERS	MAISON DE LA CULTURE DE NEVERS ET DE LA NIEVRE
58008	NEVERS	D'JAZZ NEVERS
58140	BRASSY	SCENE EN MORVAN
58140	LORMES	Association du carrefour - Rencontres du Carrefour
58150	SAINT-ANDELAIN	MUSIQUE AU TEMPLE
58170	LUZY	Ecole de musique et de danse Sud-Morvan Bazois
58200	COSNE-COURS-SUR-LOIRE	TRAIT D'UNION 58
58230	SAINT-BRISSON	AGENCE CULTURELLE DU PNR MORVAN
58270	SAINT-BENIN-D'AZY	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES AMOGNES
58301	DECIZE	Office Municipal de la Culture et des Loisirs de Decize
58320	POUGUES-LES-EAUX	CENTRE D'ART CONTEMPORAIN
58400	LA-CHARITE-SUR-LOIRE	DOMAINE DES FORGES DE LA VACHE
58400	LA-CHARITE-SUR-LOIRE	LE CHAT MUSIQUES
58500	CLAMECY	FEDEMUSE
58500	CLAMECY	MLAC
58500	SURGY	MUSIQUES EN VAUX D'YONNE
58640	VARENNES-VAUZELLES	CENTRE GERARD PHILIPPE
58640	COULANGES-LES-NEVERS	MUSIQUES ET DANSES TRADITIONELLES EN NIEVRE
58640	VARENNES-VAUZELLES	CENTRE GERARD PHILIPPE
58660	COULANGES-LES-NEVERS	Espace Culturel des Saules
58700	PREMERY	CENTRE SOCIO-CULTUREL DE PREMERY
58800	CORBIGNY	Centre de culture du Pays Nivernais Morvan

SAONE-ET-LOIRE

71000	MACON	CRESCENT JAZZ CLUB
71000	MACON	LE THEATRE - SCÈNE NATIONALE
71001	MACON	LA CAVE À MUSIQUE
71100	CHALON-SUR-SAONE	THEATRE DU GRAIN DE SEL
71100	CHALON-SUR-SAONE	CONSERVATOIRE DU GRAND CHALON
71100	CHALON-SUR-SAONE	L'ARROSOIR
71100	CHALON-SUR-SAONE	MOSAIQUES
71100	CHALON-SUR-SAONE	ESPACE DES ARTS - SCENE NATIONALE

71100	CHALON-SUR-SAONE	LA PENICHE
71100	CHALON-SUR-SAONE	L'ABATTOIR - QUARTIERS DE LUNE
71160	DIGOIN	Service des Affaires Culturelles
71170	CHAUFFAILLES	ESPACE CULTUREL DU BRIONNAIS
71200	LE-CREUSOT	L'ARC SCÈNE NATIONALE
71200	LE-CREUSOT	Polyphonia
71210	TORCY	C2 - CENTRE CULTUREL DE TORCY
71220	LA-GUICHE	JAZZ ET CAETERA
71230	SAINT-VALLIER	ESPACE CULTUREL LOUIS ARAGON
71240	BEAUMONT-SUR-GROSNE	La Ferme aux Arts
71240	MONTCEAUX-RAGNY	LE THEATRE DE VERDURE
71250	CLUNY	LE GRAND JETÉ! CIE FREDERIC CELLE
71250	CLUNY	Service des Affaires Culturelles
71250	CLUNY	PETIT CHENE THEATRE
71270	PIERRE-DE-BRESSE	LES AUTOMNALES DU CHATEAU
71300	MONTCEAU-LES-MINES	L'EMBARCADERE
71340	IGUERANDE	ESPACE CULTUREL JEAN-LUC POPELIN
71380	SAINT-MARCEL	LE RESERVOIR
71400	AUTUN	OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE
71400	AUTUN	DIRECTION CULTURE EVENEMENTS
71400	AUTUN	JAZZ CLUB AUTUNOIS
71460	SAVIGNY-SUR-GROSNE	LA FABRIQUE
71460	GENOUILLY	MAISON DU TERROIR
71490	COUCHES	SALLE JEAN GENET
71500	LA-CHAPELLE-NAUDE	LA GRANGE ROUGE
71640	MELLECEY	LA LUNE
71700	TOURNUS	LE GALPON
71800	LA-CLAYETTE	CHARIOT DE THESPIS
71990	SAINT-LEGER-SOUS-BEUVRAY	MAISON DU BEUVRAY
YONNE		
89000	AUXERRE	LE THEATRE - SCENE CONVENTIONNEE
89000	AUXERRE	LE SILEX
89000	AUXERRE	LES FANFARONNADES
89000	AUXERRE	LES JEUDIS MUSICAUX D'A COEUR JOIE
89000	PERRIGNY	L'YONNE EN SCÈNE
89005	AUXERRE	JAZZ CLUB D'AUXERRE
89100	SOUCY	CENTRE D'ACTION CULTURELLE DU BEON
89100	SENS	THEATRE MUNICIPAL DE SENS
89100	SAINT-CLEMENT	CLEMENTZIK
89120	PERREUX	LA RUCHE GOURMANDE
89210	BRIENON-SUR-ARMANCON	LE THEATRE PERCHE
89240	BEAUVOIR	LE BELLOVIDERE - BELLO D'HIVER
89330	SAINT-JULIEN-DU-SAULT	CIE ARCHIPEL
89400	MIGENNES	CABARET DE L'ESCALE
89450	VEZELAY	LA CITE DE LA VOIX
89450	VEZELAY	Convergences
89480	ETAIS-LA-SAUVIN	Théâtre de la Closerie
89500	VILLENEUVE-SUR-YONNE	THEATRE
89520	SAINTS-EN-PUISAYE	LE MOULIN DE HAUSSE-COTE
89560	COURSON-LES-CARRIERES	ACIT TOUCY

89600	SAINT-FLORENTIN	POINTS D'ORGUE
-------	-----------------	----------------

4. LES CONDITIONS D'UNE TRANSMISSION AU PUBLIC DE L'ACTION CULTURELLE

4.1. LA MEDIATION CULTURELLE

4.1.1. Quelques principes préalables à une définition de la médiation culturelle.

Passons rapidement sur le fait que les politiques culturelles doivent toutes aspirer à l'excellence, pour l'offre comme pour les pratiques artistiques. L'excellence, produit d'une certaine exigence culturelle, n'est pas un bien réservé à une élite intellectuelle. C'est même un devoir pour l'action publique que chacun puisse y accéder. Premier principe.

A cet égard, il ne faut pas confondre ce qui relève d'une politique sociale ou de loisirs, ou d'animation (nécessaire par ailleurs), avec ce qui relève d'une politique culturelle. Les objectifs, les exigences et les pratiques sont très différentes... et tout n'est pas dans tout. Il y a des logiques d'action, des pratiques, des savoir-faire qui sont propres à l'action sociale et éducative, au développement des loisirs ou aux initiatives d'animation, comme il y a une logique et des pratiques propres au champ de la culture. Et s'il est vrai que les initiatives culturelles doivent s'affranchir des contraintes sociales -il n'y a pas de domaine culturel « réservé » et a fortiori « culturellement inaccessible » à qui que ce soit- il est tout aussi vrai que le travail de mise en relation, de médiation, d'éducation doit, quant à lui, prendre en compte les caractéristiques sociales et culturelles des populations visées par telle ou telle initiative culturelle d'excellence. Deuxième principe.

Rappelons également que les politiques culturelles ne concernent pas seulement le patrimoine et les lourdes institutions de la culture. Elles sont d'abord des politiques de la culture vivante, en train de se faire, dans tous les lieux d'accueil possibles, sans exclusivité : la culture est contemporaine et ouverte à toutes les inspirations et toutes les expériences. Le passé patrimonial est là pour nous rappeler à l'ordre : lui aussi fut contemporain en son temps ! Troisième principe.

Ces rappels faits, il faut davantage insister sur les lieux où se déploie aujourd'hui les politiques culturelles qui sont souvent sorties depuis quelques années des lieux « institués ». A côté des lieux « centraux » (les institutions culturelles des villes), il y a des lieux adaptés ou qui peuvent l'être facilement mais plus périphériques (maisons de quartier par exemple), et plus occasionnellement il y a des espaces pour des manifestations culturelles en extérieur (pour le théâtre de rue ou les festivals de musiques actuelles). Quelques principes simples peuvent éclairer leur usage :

- Il n'y a pas de hiérarchie de valeur entre ces lieux. C'est leur fonction et leur usage qui sont déterminants. Mais la qualité technique (confort d'écoute, de vision, d'installation...) doit être au rendez-vous.
- Comme il n'est évidemment pas question de déployer des politiques culturelles « adaptées » pour les habitants de tel quartier, de tel territoire rural, etc. (effet dévalorisant et stigmatisant garanti !), l'usage de ces différents lieux doit être pensé d'abord en fonction des projets culturels et non « du niveau social et culturel » des populations qui les habitent.
- L'offre culturelle globale ne doit donc pas se présenter en termes d'« offre pour le centre » et d'« offre pour la périphérie », ce qui, hélas, caractérise encore trop souvent nombre de politiques culturelles locales. Elle doit au contraire imaginer et coordonner de beaux projets pour que la circulation -le va et vient- de la population s'effectue en permanence entre tous ces lieux.

- C'est la qualité des projets et de l'offre culturelle qui feront l'attractivité des lieux, sans pour autant affadir la vocation des lieux « centraux » incontournables dont l'enjeu reste bien d'accueillir davantage de public, toujours plus diversifié, dans des conditions techniques et de confort irréprochables. Dernier principe !

En résumé, dans le contexte économique de raréfaction des investissements dans des équipements culturels lourds, oui la culture doit chercher à s'affranchir des lieux institués, mais sans les renier et en conditionnant l'extériorisation des initiatives à la qualité des projets culturels.

4.1.2. Trois réflexions d'ordre général et une définition.

Il convient en premier lieu de redonner du sens aux mots « projet culturel ». Le « projet » est devenu mot « valise » et on ne sait plus très bien ce qu'il veut dire ! Qu'est-ce qu'un « projet culturel » ?

Dans la logique de cette autosaisine du CESER, il est possible de dire qu'un « projet culturel », digne de ce nom, c'est une offre de qualité, en création ou en diffusion, accompagnée d'un « dispositif de vulgarisation et de communication » plus ou moins élaboré selon la nature du projet (dispositif d'accompagnement permettant la rencontre avec les publics et facilitant la découverte et la compréhension du « produit culturel » proposé).

Le projet c'est donc un tout qui comprend une production culturelle et son « mode d'emploi », adapté au contexte et aux publics, étant entendu encore une fois qu'aucune production culturelle n'est inaccessible, et *a fortiori* réservée (sous-entendu à une élite). Ce qui « élitise » un projet culturel c'est le passage à la trappe, volontaire ou non, de son dispositif d'accompagnement ! Le pilote du projet doit donc à la fois penser « le produit culturel » et son usage selon l'objectif qu'il se donne et le public qu'il souhaite rencontrer. C'est ce dispositif d'accompagnement qui peut s'énoncer « médiation ».

Ce travail de médiation relève d'une réelle compétence qui doit se déployer à côté du travail de création et de diffusion, et s'intégrer dans la construction du projet. La médiation implique en fait une double compétence : une compétence généraliste dans le domaine de la culture et de la diversité de ses productions (s'y intéresser et s'y connaître un minimum), et une compétence spécifique dans la construction des dispositifs de toute nature qui vont permettre la rencontre avec les publics (donc connaître ces publics et leurs réseaux, les réactions possibles, les résistances, les idées reçues, les obstacles, etc.). Construire des stratégies d'action raisonnées avec l'ensemble des acteurs concernés, voilà l'essentiel. Il faut ici savoir jouer les « go-between », les intermédiaires ou les entremetteurs, et en même temps « les stratèges » pour inventer les démarches positives qui faciliteront la mise en relation des productions culturelles avec les publics.

Enfin, la médiation culturelle doit disposer d'un allié incontournable : le temps.

La médiation est l'antithèse du « coup », du « bling bling culturel », de l'éphémère. Elle s'appuie sur des stratégies de conquête de public sur le long terme. Par « stratégie de conquête », il faut entendre ce long et patient travail d'éducation populaire, de familiarisation avec les œuvres de l'esprit, d'initiation à l'esthétique et aux esthétiques, de lente pénétration des beautés de la création dans les consciences à maintenir éveillées, un long et patient travail qui doit conduire à la formation critique du goût, à la pleine autonomie des choix artistiques de chacun. Bref du plaisir ! La persévérance et la pérennité sont ses attributs principaux. Ce long et lent travail ne va pas de soi ; il est même aux antipodes des pratiques actuelles mais c'est ainsi qu'il est possible d'espérer remplir cette mission publique : « susciter le désir de culture ».

La médiation culturelle est donc bien un travail culturel qui demande du temps, une planification et une certaine pérennité. C'est une fonction sociale à exercer dans la chaîne des pratiques culturelles et non une profession (et *a fortiori* un métier), un travail qualifié réel mais pas non plus une fonction permanente.

La question est donc de savoir qui peut endosser cette mission.

Tous les cas de figure sont à examiner, au cas par cas : le directeur d'une institution culturelle ou l'un de ses collaborateurs, le directeur d'un équipement de quartier, un animateur, une association, etc. Une chose est évidente, il est indispensable qu'une coordination étroite s'instaure entre le porteur du projet culturel et ceux qui réaliseront et se partageront le travail de médiation (ils devront d'ailleurs s'associer dès le départ).

La médiation culturelle n'implique pas de postes supplémentaires. Il faut simplement intégrer ses coûts éventuels dans le budget de fonctionnement du projet. C'est en résumé une autre façon de travailler.

4.1.3. Un exemple : Focus sur le Centre de culture scientifique, technique et industriel (CCSTI).

Le CCSTI de Bourgogne est un réseau régional favorisant le partenariat en associant tous les acteurs de la culture scientifique de la région : Centres de recherche, Université, CNRS, Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Institut national de la recherche agronomique (INRA), Commissariat à l'énergie atomique (CEA), Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD)... Mais aussi muséums, musées, écomusées, associations, sociétés savantes, associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Ses Objectifs :

- Mettre en valeur le patrimoine scientifique, technique et industriel de toute la région Bourgogne. Promouvoir la communication entre les acteurs de la recherche et ceux de l'éducation, des collectivités territoriales, du monde économique, de la culture et des loisirs.
- Favoriser le transfert des connaissances vers le grand public, et notamment vers les jeunes.
- Agir pour la mise en commun des ressources et des compétences au profit de chacun des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle.³⁶

Le CCSTI a su s'imposer comme un acteur incontournable de la démocratisation de la science en Bourgogne. Il joue pleinement le rôle de médiateur, en mettant en réseau l'ensemble des partenaires de la culture scientifique. Il mène un projet de développement de la culture scientifique et technologique en Bourgogne, dont les prémices ont été lancés dès 2012, et qui court jusqu'à 2020.

Le CCSTI n'est pas acteur de terrain mais partenaire des acteurs sur le territoire. Il permet notamment la mise en place de nombreuses actions dans les collèges et lycées de Bourgogne, d'expositions, d'événements décentralisés tels que « la fête de la science », etc.

De grands thèmes scientifiques sont mis en avant dans des espaces régionaux dédiés (comme par exemple les mathématiques et la métrologie autour d'Auxerre).

Serge WASZAK : Le CCSTI souhaite que soit mis en place un Conseil stratégique régional (regroupant les responsables politiques, les prescripteurs, les décideurs, les financeurs), ainsi qu'un Conseil scientifique d'expertise qui aurait pour but de regrouper les acteurs du territoire ayant une compétence et agissant dans le but de la complémentarité et du partage.³⁷

³⁶ Source : www.ccstib.fr

³⁷ Source : Audition du CCSTI, CESER, 4 avril 2013.

Le CCSTI a donc pleinement pensé la médiation dans ses actions, ce qui se révèle plutôt efficace, et souhaite aller encore plus loin dans l'intégration des partenaires en incluant systématiquement un volet humain et social dans les démarches.

Le plus difficile est de faire venir le public. Pour cela, le CCSTI travaille sur l'événementiel, sur le numérique, sur des documents de présentation non académiques sur le fond et la forme.

4.2. LA TERRITORIALISATION

Une action culturelle, pour être efficace, doit être menée en lien direct avec le territoire, en prenant en compte les particularités de celui-ci : milieu rural ou urbain, densité de la population, présence ou non d'équipements structurants...

Michel ROTTERDAM : « Longtemps conçue à l'échelle du territoire administratif et politique, la culture est aujourd'hui appréhendée à l'échelle du territoire de vie, notamment renforcé par le développement des modes de transports doux. Coexistent donc différents niveaux concentriques de territoires³⁸. »

Mener des actions culturelles sur un territoire permet de mobiliser directement les populations et les acteurs locaux. Le travail peut être mené en co-construction entre les différents partenaires, Etat, collectivités territoriales, associations, artistes, etc.

Si les territoires doivent rester à dimension humaine pour permettre ce contact constant, ils dépassent souvent néanmoins les simples limites communales :

Michel ROTTERDAM :

Le territoire de proximité - la commune, le quartier

La politique culturelle est l'une des composantes des politiques publiques qui participe au vivre ensemble et à la cohésion sociale. A ce titre, elle entretient un dialogue permanent avec les autres politiques publiques. Cela se traduit aussi bien par la prise en compte du fait culturel dans la politique éducative, la politique sociale, l'animation de la ville, la vie associative ou l'entretien du patrimoine, que par la prise en compte des priorités éducatives, sociales ou urbaines dans les politiques culturelles. Cette approche repose nécessairement sur des démarches de pilotage transversal entre les directions concernées.

L'intervention publique consiste aussi à soutenir les équipements, les équipes artistiques et les événements identifiés comme structurants dans le secteur de la diffusion, de la formation ou du patrimoine, qui constituent autant de ressources, d'expertises et de références au service des démarches relevant de la culture de proximité.

Le territoire urbain - l'agglomération

Les politiques de développement urbain intègrent dans leur conception les modes de vie de la population, ses différentes temporalités (le lieu du travail, le lieu de vie...) et les liaisons nécessaires à leur bonne articulation (le transport, le loisir, les services...). Indépendamment de la nature de la compétence culturelle transférée à la communauté d'agglomération, les pratiques du public aussi bien que celles des acteurs s'envisagent désormais à l'échelle de l'aire de vie urbaine. Les politiques culturelles sont de ce fait amenées à intervenir à trois niveaux :

- le soutien des grandes institutions et grandes manifestations, qu'elles soient de compétence communautaire ou municipale : soutien à des partenariats conçus à l'échelle de l'agglomération et à

³⁸ Source : audition au CESER du 17 janvier 2013.

la déconcentration de certaines activités, mise en place de facilités d'accès, inscription dans les stratégies touristiques ;

- la mise en réseau des équipements structurants visant à renforcer les complémentarités et les coopérations et à générer des économies d'échelle en évitant les doublons et les situations de concurrence, notamment pour ce qui concerne la lecture publique, les enseignements artistiques et les lieux de spectacle vivant ;

- l'incitation à des démarches de mutualisation et de coopération entre les acteurs culturels.

Le territoire économique - le pôle métropolitain

La culture concourt à l'attractivité économique d'un territoire et, par sa dimension créative, contribue à favoriser l'innovation. Aussi, tout en préservant l'identité singulière de chacun des territoires qui le composent, la mise en réseau des politiques culturelles territoriales au sein d'un pôle métropolitain doit-elle permettre :

- de renforcer et structurer les relations avec le secteur de la recherche et l'université, notamment pour ce qui concerne les industries créatives et le monde de l'entreprise ;

- de valoriser et promouvoir les grands événements culturels à rayonnement national et international, en veillant à gommer les mises en concurrence et en définissant des stratégies communes de communication axées sur le dynamisme et l'attractivité du territoire ;

- de favoriser les mises en réseau des équipes de création artistique, afin de pouvoir soutenir des démarches expérimentales particulièrement innovantes (sur un plan technologique ou social, par exemple) en s'appuyant notamment sur une logique de coopération entre les métropoles européennes et en s'inscrivant dans les axes prioritaires des programmes européens définis pour la période 2014-2020³⁹.

4.3. L'EDUCATION A LA CULTURE DES LE PLUS JEUNE AGE

Le désir d'accéder à la culture se forme dès le plus jeune âge. Plus on découvre tôt les choses, plus on y est habitué, et plus on a envie d'y revenir, d'élargir ses centres d'intérêt. La découverte de la culture chez l'enfant et l'adolescent doit être indissociable de la notion de plaisir pour provoquer la curiosité culturelle.

Tous les enfants ne partent pas avec les mêmes facilités d'accès à la culture de par leur milieu familial. C'est pourquoi le rôle de l'Education nationale est fondamental. Elle doit permettre à l'enfant de découvrir la culture dans sa diversité, surtout si la famille n'en est pas actrice/consommatrice. Emmener les enfants peut aussi être un moyen d'emmener les parents par ricochet.

Les actions périscolaires et l'Education populaire peuvent également jouer un rôle important dans la transmission de la culture à l'enfant.

Till MEYER⁴⁰ : « L'enfant est en soi un public, qui a ses propres valeurs. »

Développer l'accès à la culture et notamment la diversité culturelle, pour le public adolescent, nécessite de prendre en compte les nouveaux modes de transmission (horizontaux, au sein du groupe qui possède ses codes rigoureux, plutôt que verticaux) et leur liberté de mouvement dans le domaine culturel⁴¹.

³⁹ Source : Audition du CESER du 17 janvier 2013.

⁴⁰ Source : Audition du CESER du 26 novembre 2012.

⁴¹ Cf. « Education aux arts et à la Culture : quelle ambition pour les jeunes en Franche-Comté ? » CESER de Franche-Comté, février 2013.

De façon générale, pour développer l'accès des jeunes à la culture, on doit penser à l'intégration d'internet, des smartphones et des technologies de l'information et de la communication dans leur ensemble, car le numérique fait désormais pleinement partie de la société et de la vie quotidienne.

5. CONCLUSION

Pour que le citoyen puisse intervenir dans la société, il doit pouvoir accéder aux références culturelles. La culture est un moyen d'émancipation, de développement de la capacité individuelle à pouvoir choisir, analyser et comprendre le monde qui l'entoure.

Si l'on se pose aujourd'hui la question de l'accès à la culture, c'est qu'après 50 ans de politiques culturelles volontaristes, force est de constater que ce sont les mêmes catégories socio-culturelles (un quart de la population) qui utilisent les équipements culturels.

Si de façon globale l'accès à la culture a progressé, les politiques culturelles se sont révélées peu efficaces en ce qui concerne la mixité des publics et l'interpénétration des cultures.

La culture populaire a toujours été une des sources de la constitution de la culture instituée. Or aujourd'hui, les acquis du passé sont transmis sélectivement en raison du fait que les classes populaires considèrent que ce n'est pas pour elles. Le frein est psychologique, on fait face à une crise de la transmission.

Les institutions passeurs de culture doivent revoir leur stratégie, soutenir la diversité culturelle, encourager l'émancipation de l'individu, corollaire de l'action collective, tout en allant au-delà de la simple accumulation de savoirs.

BIBLIOGRAPHIE

AVIS ET COMMUNICATIONS DU CESE ET DES CESER

Avis du CESE

- GIBAULT Claire (rapporteuse), *Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie*, octobre 2013.

Avis des autres CESER

- BOUCON Daniel (rapporteur), *Education aux Arts et à la Culture : quelle ambition pour les jeunes en Franche-Comté ?*, CESER de Franche-Comté, 7 février 2013.

LIVRES

- HERITIER Françoise, *Masculin / Féminin*, Odile Jacob, 1996 & 2002.
- TODD Emmanuel, *L'Origine des systèmes familiaux Tome 1 : l'Eurasie*, Gallimard, 2011.
- LE BRAS Hervé et TODD Emmanuel, *L'Invention de la France*, Gallimard, 2012.
- LE BRAS Hervé et TODD Emmanuel, *Le Mystère français*, Le Seuil, 2013.
- Sous la direction de DUBY Georges, *Histoire de la France*, Larousse, 1977.
- DUBY Georges, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Gallimard, 1978.
- BALARD Michel, GENET Jean-Philippe et ROUCHE Michel, *Le Moyen-âge en Occident*, Hachette, 1997.
- DE TOCQUEVILLE Alexis, *De la démocratie en Amérique*, Gal, réédition 2001.
- ETIENNE Jean et MENDRAS Henri, *Les Grands thèmes de la sociologie par les Grands sociologues*, Armand Colin, 1999.
- ORY Pascal, *L'Histoire culturelle*, Le Seuil, 2004.
- URFALINO Philippe, *L'Invention de la politique culturelle*, hachette, 2004.
- FUMAROLI Marc, *L'Etat culturel : une religion moderne*, De Fallois, 1991.
- POIRRIER Philippe, *Histoire des politiques culturelles de la France contemporaine*, Bibliest, 1996.
- WALTER Henriette, *L'Aventure des langues en Occident*, Robert Laffont, 1994.
- DONNAT Olivier, *Regards croisés sur les pratiques culturelles*, La Documentation française, 2003.
- DONNAT Olivier, *Les Pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique*, La Découverte, 2009.
- WALLACH Jean-Claude, *La Culture pour qui ? Essai sur les limites de la démocratisation de la culture*, L'Attribut, 2006.
- BELIT Marc, *Le Malaise de la culture*, Séguier, 2006.
- FREUD Sigmund, *Psychologie des foules et malaise du moi*, Payot, réédition 2012.
- LE BON Gustave, *Psychologie des foules*, Presses universitaires de France, réédition 1988.
- GOMBRICH Ernst, *Histoire de l'Art*, Flammarion, 1992.
- MOULIN Raymonde, *Sociologie de l'Art*, L'Harmattan, 1999.
- BOURDIEU Pierre et DARBEL Alain, *L'Amour de l'Art*, Editions de Minuit, 2003.
- HEINICH Nathalie, *La Sociologie de l'Art*, La Découverte, 2004.

SITES INTERNET

www.cr-bourgogne.fr

Conseil régional de Bourgogne

www.insee.fr

Institut national de la statistique et des études économiques

www.senat.fr

Sénat

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-Bourgogne

DRAC Bourgogne

<http://artsculture.ac-dijon.fr/>

Education artistique et culturelle de l'Académie de

Dijon.

www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr

Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication.

ANNEXE

Contribution du Professeur Gérard MOTTET⁴² :

Selon la définition officielle (dictionnaire Pierre Larousse, né à Toucy dans l'Yonne), le patrimoine est le « bien commun d'une collectivité, d'un groupe humain, considéré comme un héritage transmis par les ancêtres ». Il faut aller plus loin que cette définition qui donne d'emblée une dimension historique, voire passéiste, au patrimoine, et ne pas se limiter à l'Histoire tout en commençant par cette dimension.

I) Le patrimoine historique

C'est donc en premier lieu par l'enseignement de l'Histoire générale, nationale et régionale qu'un « groupe humain » prend conscience de cet « héritage transmis par les ancêtres ». De ce fait, la première conception de cet héritage est d'ordre historique, architectural, monumental, avec des « exemples » qui viennent immédiatement à l'esprit. Ainsi, en Bourgogne, le premier sens que l'on donne au terme de patrimoine est immédiatement lié à celui reconnu « mondialement » par l'UNESCO, à savoir :

- Le site et la basilique de Vézelay,
- L'abbaye cistercienne de Fontenay.

Il est utile de rappeler que la Bourgogne conserve les deux sièges des ordres monastiques majeurs de l'Histoire médiévale : Cluny et Cîteaux. Puis, à partir de ces deux symboles, on évolue vers les autres étapes du patrimoine historique :

A) Avec l'histoire antérieure à celle des deux sites classés par l'UNESCO :

On pense alors immédiatement à Bibracte et à Alésia, mais aussi plus en amont au patrimoine préhistorique : Solutré, Solutréen, Chassey le Camp (71), Chasséen (J. Déchelette, 1912).

B) Avec l'histoire postérieure à Vézelay-Fontenay :

Celle des Grands ducs d'Occident (J. Richard, membre de l'Institut), Toison d'or, Chartreuse de Champmol, Hospices de Beaune, etc. On pense moins, hélas, aux étapes suivantes :

- La construction des canaux : canal de Bourgogne (J.F. Bligny), de la Marne à la Saône, canal du Charolais (1^{er} nom du canal du Centre), canal du Nivernais, canal du Loing, etc.
- On pense moins aussi à l'extraordinaire part prise par la Bourgogne dans la Révolution industrielle du charbon et de l'acier, du rail et de la vapeur, dont le Creusot et François Bourdon, Blanzky-Montceau et Jules Chagot sont les symboles.
- On pense moins à la mécanisation de l'agriculture et aux travaux de Puzenat (1882-1956, Musée à Bourbon-Lancy).

Bref, au total, l'image première de « patrimoine » est plus une image archéologique, historique et médiévale qu'une image industrielle et technique.

Il importe donc par le système éducatif, par l'éducation populaire, par les médias et le vécu quotidien, que ce déséquilibre soit corrigé.

Sur ce point, un rôle majeur revient à deux disciplines essentielles du système éducatif, l'Histoire et la Géographie, les sciences fondamentales du patrimoine. Il est donc essentiel, dans un premier temps, que l'enseignement de l'Histoire dans notre système éducatif soit maintenu, développé, et

⁴² Source : Audition du CESER du 31 mai 2012.

intégré à l'Histoire régionale par la recherche et la visite de sites historiques prestigieux par les élèves, Bibracte, Alésia, Fontenay, le Palais des Ducs, etc.

La diminution des horaires de l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie, le passage du statut de « matière obligatoire » au statut de « matière à option », tel que cela a été pratiqué par le précédent gouvernement et son ministre Luc Chatel, est donc clairement un « blocage à l'accès à la culture » dans son aspect patrimonial.

Cette mesure va à l'encontre de la démocratisation de la culture, c'est-à-dire de son accession par le plus grand nombre, telle qu'elle a été voulue par les pères fondateurs de « l'instruction publique », dont Jules Ferry et l'Auxerrois Paul Bert, même si ceux-ci en ont, pour des raisons d'unité par la langue française, une vision plus nationale que régionale.

En d'autres termes, sans diminuer, bien évidemment, l'aspect « national » de l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie, il convient que ces deux disciplines soient réhabilitées mais également régionalisées, vu le rôle important joué maintenant par la Région, en charge des lycées.

Cette prise de conscience que ces deux disciplines sont des moyens majeurs de l'accès à la culture doit être exprimée et faire l'objet d'une réelle rénovation politique, car elles sont la base des autres aspects du patrimoine qu'il convient maintenant d'évoquer.

II) Le patrimoine paysager façonné par l'homme

Comment comprendre un « paysage » et se « l'approprier » en termes patrimonial, sans précisément entièrement l'analyser en associant ces deux disciplines que sont l'Histoire et la Géographie ?

Comment comprendre les quatre grandes catégories de paysages bourguignons (céréaliers, bocagers, forestiers, viticoles) sans associer l'histoire de la propriété foncière, la nature des sols et du sous-sol, le climat, l'exposition, la latitude, l'altitude, etc. ?

Comment comprendre le Morvan sans évoquer son relief et son climat de « moyenne montagne océanique », ses terres rudes, acides, « maudites » (J. Bonnamour) ?

Dans cet esprit, il convient donc que le ministère de l'Education nationale soit clairement destinataire de cette autosaisine et que l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie soit réhabilité, de même que la formation des futurs professeurs de cette double discipline.

Sur ce point, il est à observer que cette association de l'Histoire et de la Géographie est loin d'être une parité. Bien au contraire, parce qu'elle est une discipline plus « littéraire » que « scientifique », l'Histoire s'enseigne dans les facultés de lettres, et de ce fait la Géographie a du mal à suivre ces lettres et se positionner en lettres ou en sciences. D'où, au final, une vision trop historique et trop littéraire du patrimoine, par suite de cette suprématie institutionnelle et quantitative de l'Histoire sur la Géographie.

Il est évident qu'un vaste effort doit être fait pour initier les collégiens et les lycéens à la grande richesse du patrimoine des paysages bourguignons sous tous ses aspects, tant agraires qu'industriels.

L'informatique représente aujourd'hui un outil exceptionnel (Google Earth, Géoportail, Wikipédia, les

3 000 photos aériennes du Parc naturel régional du Morvan), mais le plus important demeure l'analyse géographique sur place d'un paysage.

Exemples en Bourgogne : le paysage du bassin d'Autun et des deux terrils des Télots, les paysages fluviaux et les canaux (Rogny les sept écluses, Echelles de Sardy du Canal du Nivernais, le pont-levis sur le Canal du Centre à Montceau-lès-Mines, la voûte de Pouilly-en-Auxois, les maisons d'éclusiers, etc.).

Le patrimoine paysager est donc bien lui aussi un patrimoine immédiatement disponible mais qui doit être expliqué, sur place, par des maîtres formés et sachant associer histoire rurale, histoire industrielle et géographie actuelle d'un « territoire vécu ».

III) Le patrimoine industriel et technologique

Il relève à la fois du passé et du présent. Du passé prestigieux de la Bourgogne en ce domaine :

- Terrils, puits de mines (musées de Blanzky, la Machine, site d'Epinac...)
- Patrimoine ferroviaire en pleine mutation (rotondes de Laroche-Migennes et portes d'aiguillages, tunnels de Blaisy-Bas, tunnel en courbe de la ligne Paray-Lyon (H. Vincenot, « Les Voyages du Professeur Lorgnon), voies romaines...)
- Intégration de l'espace bourguignon dans la grande vitesse
- Patrimoine sidérurgique, Académie François Bourdon (inventeur du marteau pilon en 1838) du Creusot.

Dans ce domaine également, une promotion de l'industrie bourguignonne est à réaliser par le système éducatif, par des visites d'usines, de sites industriels, y compris de sites sensibles, pour éveiller des vocations.

La Bourgogne s'est désappropriée l'Ecole des Arts et métiers de Cluny au lieu de fermement l'inclure dans son dispositif d'enseignement supérieur.

Les aspects modernes de l'industrie et de la technologie doivent être connus et également inclus dans le système éducatif : sidérurgie de pointe, nucléaire (qu'il soit controversé ou pas).

Un dernier exemple de désappropriation de son patrimoine technologique par la Bourgogne : Nicéphore Niepce. A Chalon-sur-Saône, Nicéphore Niepce est très considéré (lycée), mais il est peu connu de l'ensemble des Bourguignons. Personne ne songerait à donner son nom à un pôle universitaire en Bourgogne, alors que les Lyonnais ont appelé une de leurs trois universités du nom des frères Lumière (Université Lumière - Lyon II, qui s'apprête à fêter la découverte de la photo couleur par Louis Lumière). Incontestablement la région lyonnaise s'est beaucoup plus approprié son patrimoine industriel et technologique que la région bourguignonne. De même pour la région grenobloise : c'est à Grenoble que se trouve l'Université Joseph Fourier... Né dans l'Yonne ! Seul à Auxerre existe un lycée Joseph Fourier, et maintenant une association qui veut réhabiliter ce grand mathématicien d'Auxerre. L'IUT d'Auxerre, antenne de l'Université de Bourgogne, s'appellera-t-il un jour « IUT Joseph Fourier » ? Quel nom pourrait un jour prendre l'Université de Bourgogne ? Buffon ? (A Clermont-Ferrand : Université Blaise Pascal).

La revalorisation du patrimoine industriel et technologique passe aussi par une réhabilitation des grands esprits nés en Bourgogne et qui ont contribué par leurs découvertes et leurs écrits à son entrée majeure dans la Révolution industrielle du charbon, des chemins de fer et de l'acier.

Le patrimoine bourguignon ne se limite pas à son vignoble et à son vin.

Qui rappellera que les ancres de la Marine, royale puis nationale, ont toutes été, jusqu'en 1970, fabriquées dans la Nièvre, à Guérigny, y compris celle du navire de La Pérouse, « La Boussole », échoué sur un récif corallien à Vanikoro, ancre découverte en 2003 par l'Amiral François Bellec ? Immense savoir-faire des Nivernais depuis des siècles bien ignoré des Bourguignons et encore plus des Dijonnais !

La Bourgogne dispose donc d'un grand patrimoine industriel, porteur d'avenir. Espérons que le nouveau ministre bourguignon Arnaud Montebourg en a bien conscience.

IV) Le patrimoine scientifique et environnemental

Il est considérable, trop peu connu, trop peu valorisé. Je ne l'aborderai que sous 4 aspects, avec une idée directrice : « ne pas connaître son patrimoine, c'est se condamner à ce qu'il soit exploité par d'autres et à leur seul profit. »

A) Du patrimoine géologique à la « Pierre de Bourgogne » et à la « Pierre de feu du Brionnais »

Aucune région de France, voire d'Europe et du monde, ne peut se targuer de compter sur son territoire une telle densité de termes géologiques, de stratotypes, d'étages préhistoriques, de renommée scientifique mondiale.

Dans le bassin d'Autun et le Pays Autunois-Morvan, ont été ainsi nommés :

- L'Autunien : Mayer-Eymar, 1881, étage inférieur du Permien.
- L'Autunite : minéral d'altération superficielle des gîtes d'uranium (synonyme : uranite). « L'autunite de Saint-Symphorien de Marmagne occupe une place importante dans l'histoire des sciences » (J.P. Passaqui et Dominique Chabard, Museum d'histoire naturelle d'Autun). L'autunite est un des minerais radioactifs qui ont servi à Marie Curie à isoler en 1903 le radium et le polonium.
- A Semur-en-Auxois, Alcide d'Orbigny nomme Sinémurien, en 1849, un étage sédimentaire de la partie inférieure des calcaires du Jurassique supérieur. Aujourd'hui, il existe une communauté de communes du Sinémurien.
- Dans la région de Sens, ce même Alcide d'Orbigny nomme en 1842 le Sénonien, importante division stratigraphique du Crétacé supérieur : craie et rognons de silex.
- Au pied de la Roche de Solutré, est fixé un « ensemble culturel préhistorique du Paléolithique, le Solutréen, grands et longs silex taillés de façon élégantes » en feuilles de lauriers, feuilles de saule, etc.
- Sur la commune de Chassey-le-Camp (71) est fixée par J. Déchelette en 1912 une « culture préhistorique du Néolithique moyen » (4 200 à 3 500 avant JC), le Chasséen (céramique, agriculture, élevage) correspondant à un réchauffement sub-boréal.

Au total : cinq stratotypes mondialement utilisés. La Bourgogne mériterait d'accueillir un Muséum européen d'Histoire naturelle. C'est dire la diversité géologique, l'importance des ressources lithologiques, le potentiel de la Bourgogne en minéraux, minerais, pierres de taille, de construction, etc.

D'où le remarquable chapitre de Pierre RAT dans « Terroirs et monuments de France », dans lequel chaque monument, abbaye, cathédrale, basilique, est identifié quant à sa pierre de construction. Le volume d'assise nationale est illustré par un très beau cliché « Eglise romane de Suin (71), dominant les croupes granitiques du Charolais » : moellons de granite, clocher de grès triasique, toits de « laves » (salles calcaires jurassiques) sur le chœur et le chevet (cliché P. Rat).

Le chapitre Bourgogne (p. 42 – 61) commence ainsi : « des pierres de qualité à profusion, d'extraordinaires bâtisseurs -les moines de Cluny, ceux de Cîteaux, les ducs Valois, de Philippe le Hardi à Charles le Téméraire- ce sont deux facteurs essentiels de la richesse en monuments de la Bourgogne ». « Le calcaire [...] est roi [...] jusqu'à la pierre de feu du Brionnais. »

Suit alors une description de l'origine géologique des pierres avec lesquelles ont été édifiés les monuments symboles de la Bourgogne, cathédrale St Etienne d'Auxerre (remarquablement restaurée), les énigmes de Vézelay, Pontaubert, Croix de Montjoie, Montréal, mais aussi les « carrières » de l'oolithe blanche du jurassique moyen, Coutarnoux, Dissangis, Anstrude, Chassignelles, Chamesson.

Anstrude, près de Bierry-lès-Belles-Fontaines, étudiée par Maurice Rousselet, est aujourd'hui le fief d'une firme, Rocamat, qui pense plus à elle-même, à ses « actions » qu'à la valorisation du patrimoine bourguignon. Rocamat, qui construit avec la pierre d'Anstrude des quartiers de Shanghai...

Il s'agit d'un exemple évident de « mondialisation » du patrimoine géologique de la Bourgogne à l'insu des Bourguignons. Il y en a bien d'autres :

- Carrières de Montauté et Fletty dans les superbes rhyolithes de Montreuillon,

- Concassage du granite du Morvan pour le ballast des lignes à grande vitesse en Europe,
- Abandon des ocreries de l'Auxerrois et de la Puisaye au profit des colorants chimiques nocifs.

Le patrimoine géologique de la Bourgogne est d'un tel enjeu économique et environnemental qu'il se soit d'être connu, approprié, en pris en compte par les « décideurs » de Bourgogne et non par l'impérialisme cynique de décideurs économiques extérieurs. C'est d'abord un patrimoine scientifique d'une « valeur » exceptionnelle. Or, ce terme de « valeur », comme d'ailleurs celui de « patrimoine », n'a pas, à mes yeux, qu'une signification économique. Et le système économique actuel, dans son aspects impersonnel et mondial, est bien le plus important « blocage » à la prise de conscience de la richesse de notre patrimoine géologique et minier.

La première des « valeurs » de notre patrimoine est bien la « valeur » géologique, base des valeurs suivantes : pédologique, forestière, géothermique.

B) Patrimoine pédologique, potentiel agricole et mécanisation

Le même constat et la même prise de conscience de la haute valeur de la géologie et des géologues de Bourgogne peuvent être faits pour sa pédologie et ses pédologues, c'est-à-dire la richesse, la diversité et la connaissance de ses sols. Deux noms ressortent immédiatement : Noël Leneuf et Jean Chrétien, auteurs d'une fine cartographie des sols de la Bourgogne et de leurs potentialités.

La diversité de ceux-ci est, d'évidence, la conséquence de la diversité du sous-sol, c'est-à-dire de la géologie : sols brus calci-magnésiques sur calcaires, sols bruns acides sur roches cristallines du Morvan et du Haut Charolais, sols lessivés hydromorphes du fossé bressan.

Cette diversité pédologique, comme la diversité géologique, a été intuitivement valorisée, d'un millénaire à l'autre, par les générations successives d'agriculteurs, d'éleveurs, de vignerons, espérant même aujourd'hui accéder par l'UNESCO au « patrimoine » par les « climats » (voir livres « Terroirs et vins de France » de L.M. Chevignard et « La Saône, axe de civilisation, Mâcon 1998). Cette diversité est valorisée dans le cadre du Charolais-Brionnais par la réussite sur les sols marneux du Val d'Arconce, de l'Appellation d'origine contrôlée (AOC) « Bœuf de Charolles ».

Ce patrimoine pédologique, agricole et viticole nous conduit d'emblée à un autre patrimoine de Bourgogne, le patrimoine gastronomique, qui se doit, sous toutes ses formes, y compris les plus simples, les plus « accessibles » en tarifs, d'être associé au patrimoine touristique (voir chapitre gastronomie dans « Terroirs et vins de France »)

Le potentiel agricole a suivi, tant en céréaliculture qu'en élevage, l'évolution technique de sa mécanisation, mais là aussi totalement à ses dépens. Quelques entreprises locales, telles Puzenat, ont bien essayé de construire des charrues, des tracteurs, mais elles ont été très vite concurrencées par les grandes marques américaines, belges, hollandaises... Ainsi l'agriculture bourguignonne s'est mise, pour sa mécanisation, dans une totale dépendance du système mondial de cette « agro-industrie ». Les Présidents des chambres d'agriculture qui siègent ici au CESER ont-ils conscience de cette dépendance ?

C) Du patrimoine forestier à Ikea

Chacun sait ou doit savoir que la Bourgogne est un carrefour forestier exceptionnel associant la forêt atlantico-européenne et la forêt médio-européenne, avec une nette différenciation pédologique d'une vaste « chênaie hêtraie acidophile » sur les sols granitiques du Morvan et du Haut Charolais, et d'une non moins vaste « chênaie charmaie calcicole » sur ses très vastes plateaux et collines calcaires du Nivernais au Châtillonnais.

Les forestiers ont introduit, notamment en Morvan, beaucoup de conifères, dont le pin Douglas.

Au total : 73 % de feuillus, 15 % de conifères, 12 % de forêts mixtes, avec un taux de boisement de 34 %, supérieur à la moyenne nationale (28,6 %).

Cette forêt, patrimoine considérable, couvre à peu près 1 million d'hectares dont :

- 667 330 ha de forêts privées,
- 101 440 ha de forêts domaniales,
- 214 040 ha de forêts communales ou de collectivités.

Cette forêt est un enjeu économique qui n'est pas suffisamment pris en compte par l'ensemble des « décideurs » politiques et économiques. Quelques exemples le prouvent :

- Les lycées techniques du bois (Autun – Mâcon) ont bien du mal à recruter,
- L'industrie du meuble à Autun n'est pas connue et pas soutenue,
- Malgré la ferme opposition d'Aprovalbois, une vaste scierie industrielle de la firme Ersicia pourrait s'installer à Sardy-lès-Epiry,
- De grandes firmes chinoises projettent l'achat des forêts de Douglas en Morvan,
- La ville de Dijon s'enorgueillit d'avoir vu s'installer Ikea (Création en 1943 en Suède par Ingvar Kamprad, nom de la ferme de ses parents : Elmtaryd, nom de son village : Agunmaryd), marque suédoise maintenant implantée en Chine, d'où viennent les conteneurs de meubles (port d'Anvers pour Dijon)...

La Bourgogne forestière ne doit pas devenir le Gabon de l'Europe et du monde.

D) Du Pôle nucléaire bourguignon à la géothermie

La Bourgogne s'enorgueillit d'être, comme le Japon, l'un des seuls territoires capables de concevoir et de réaliser la totalité d'un réacteur nucléaire, d'afficher près de la gare de Montbard une grande marque (Valinox nucléaire), de fabriquer au Creusot des cuves de réacteurs.

Mais elle n'a jamais songé qu'elle bénéficiait, par le fossé tectonique bressan, du même potentiel géothermique que celui du fossé tectonique alsacien et rhénan, là où les décideurs (Electricité de France (EDF)) et les scientifiques (Centre national de la recherche scientifique (CNRS)/Société géologique de France (SGF)/Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)) ont lancé de grands centres d'expérimentation très productive en territoire français, mais en association avec l'Allemagne voisine. Le 8 juin la SGF organise une journée nationale sur la géothermie au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).

La Bourgogne possède ainsi un patrimoine géothermique décisif pour son avenir énergétique. Il convient donc qu'elle en prenne conscience avant que le patrimoine d'énergie permanente soit exploité par d'autres et pour d'autres.

E) Des « zones humides » aux sablières de l'Yonne

Le Conservatoire des espaces naturels bourguignons a organisé à Auxerre une journée d'études à l'occasion de la « journée mondiale des zones humides ». Excellente initiative, public attentif, nombreux élus, maires et conseillers généraux.

Ces derniers ont pris conscience de la grave situation dans laquelle se trouvait la large vallée alluviale de l'Yonne, dont les basses et moyennes terrasses sont sous le siège d'une exploitation de sable venu du Morvan entre Auxerre et Sens pour les grandes entreprises du bâtiment de la région parisienne.

Cette artificialisation du lit majeur de l'Yonne risque d'en compromettre la mise en gabarit européen, la nappe d'accompagnement ne pouvant plus jouer son rôle en cas de basses eaux.

Il en est de même du Plan de précision des risques d'inondations (PPRI), qui ne prend pas assez en compte les données naturelles hydrologiques et hydrogéologiques.

Point triple hydrographique de l'Europe occidentale, la Bourgogne ne doit pas laisser la gestion de son système fluvial à trois agences de bassins dont les sièges et la préoccupation, à Paris (Seine-Normandie) comme à Lyon (Rhône-Méditerranée-Corse) sont très éloignées de notre territoire.

Heureusement qu'il y a eu la crue de 1910 qui a noyé Paris pour que les Parisiens prennent en compte la force de l'Yonne et construisent des barrages de retenue en Morvan, dont celui de Pannecière (en assec cette année).

Les Bourguignons doivent bien s'approprier leur triple réseau hydrographique, c'est-à-dire leur eau... et pas seulement leur vin...

Au centre des quatre départements le Morvan est une véritable barrière naturelle, c'est aussi un lieu riche d'histoire et d'actualité scientifique avec le parc Naturel et le centre européen de Bibracte. En Bourgogne il y a⁴³ :

- deux écomusées : le Creusot et Pierre de Bresse
- trois muséums : Dijon, Autun, Auxerre
- un rectorat promoteur significatif de la culture scientifique, technique et industrielle
- une mission culture scientifique au sein de l'Université, pôle culture et technovision
- un site européen en archéologie à Bibracte
- un équipement consacré à la filière Bois: la galerie européenne du Bois et de la forêt
- un centre en Sciences de la vie et de la terre pour les jeunes : le centre Eden
- un centre dédié à l'Histoire industrielle : l'académie François Bourdon
- la maison de l'architecture du paysage et de l'environnement sur le Grand Dijon : « Latitude 21 »
- une structure nationale dédiée à la muséologie: Office de coopération et d'information muséales, etc.

⁴³ Source : Audition CCSTI, CESER, 4 avril 2013.

Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION N° 4 : « POLITIQUES SOCIALES, POLITIQUES DE LA VILLE ET DE L'HABITAT, POLITIQUES DE LA SANTÉ ET DU SPORT, POLITIQUES CULTURELLES ET LOISIRS »

Président : Jean PIRET (Organismes culturels - culture vivante)

Vice-président : Daniel MARTIN (CFTC)

Secrétaire : Isabelle RAUSZER (CGT)

Membres : Alexandre BÉRENGUER (UNAPL), Jean-Louis BILLET (CGT-FO), Bernard BLETTERY (personnalité qualifiée), Maurice BOLLARD (URAPEI et CREAL), Fabienne CORONEL (CFDT), Daniel EVEILLEAU (Associations caritatives), Pierre MAILLARD (CNL), Michel MARTIN (Mutualité Française de Bourgogne), Jean-Pierre PAPET (CROS), Brigitte SABARD (Personnalité qualifiée).

MEMBRES ASSOCIÉS :

Jean-Louis CABRESPINES (CRESS), Jean-François MICHON (CFE-CGC), Michel MORINEAU (CRAJEP), Eric TAUFFLIEB, représentant des associations membres du CTRC.

CABINET

Fanny LAMARZELLE, chargée d'études, Marie-Claude LÉONARD-HAURY, assistante.

Un lien entre vous et nous...

<http://www.ceser-bourgogne.fr>

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne représente la société civile dans sa diversité.
Des hommes et des femmes qui échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue,
pour formuler des propositions d'actions sur les grands projets bourguignons.

Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates des séances plénières sur son site internet.
Elles sont publiques, vous pouvez y assister.

